



Des **actions** pour le présent
Une **vision** pour l'avenir

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2003-2004

ASSEMBLÉE NATIONALE

N^o 1361-2004 1102



Ce document a été réalisé par le ministère
de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Pour information, veuillez vous adresser à la :

Direction de la planification
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : (418) 380-2100, poste 3037
Télécopieur : (418) 380-2171
info@agr.gouv.qc.ca

Site Internet du Ministère

<http://www.agr.gouv.qc.ca>

Photographies

Étienne Boucher
Benoît Brühmüller
Éric Labonté
Marc Lajoie
Richard Laroche
Michel Major
Richard Mercier

Révision linguistique

Carole Gendron
Isabelle Tremblay

Conception graphique

Triomphe, marketing et communication

Édition

Direction des communications

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-43192-8
ISSN 1703-8960 Rapport annuel de gestion (imprimé)
ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (en ligne)

Table des matières

MESSAGE DES AUTORITÉS

Lettre de la ministre Françoise Gauthier	5
Lettre du sous-ministre Michel R. Saint-Pierre	7
Rapport de validation de la vérification interne	8

FAITS SAILLANTS – L'année 2003-2004 en bref	9
--	---

PARTIE 1 : LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	11
--	----

PARTIE 2 : LES PRIORITÉS MINISTÉRIELLES ET LES RÉSULTATS 2003-2004	17
---	----

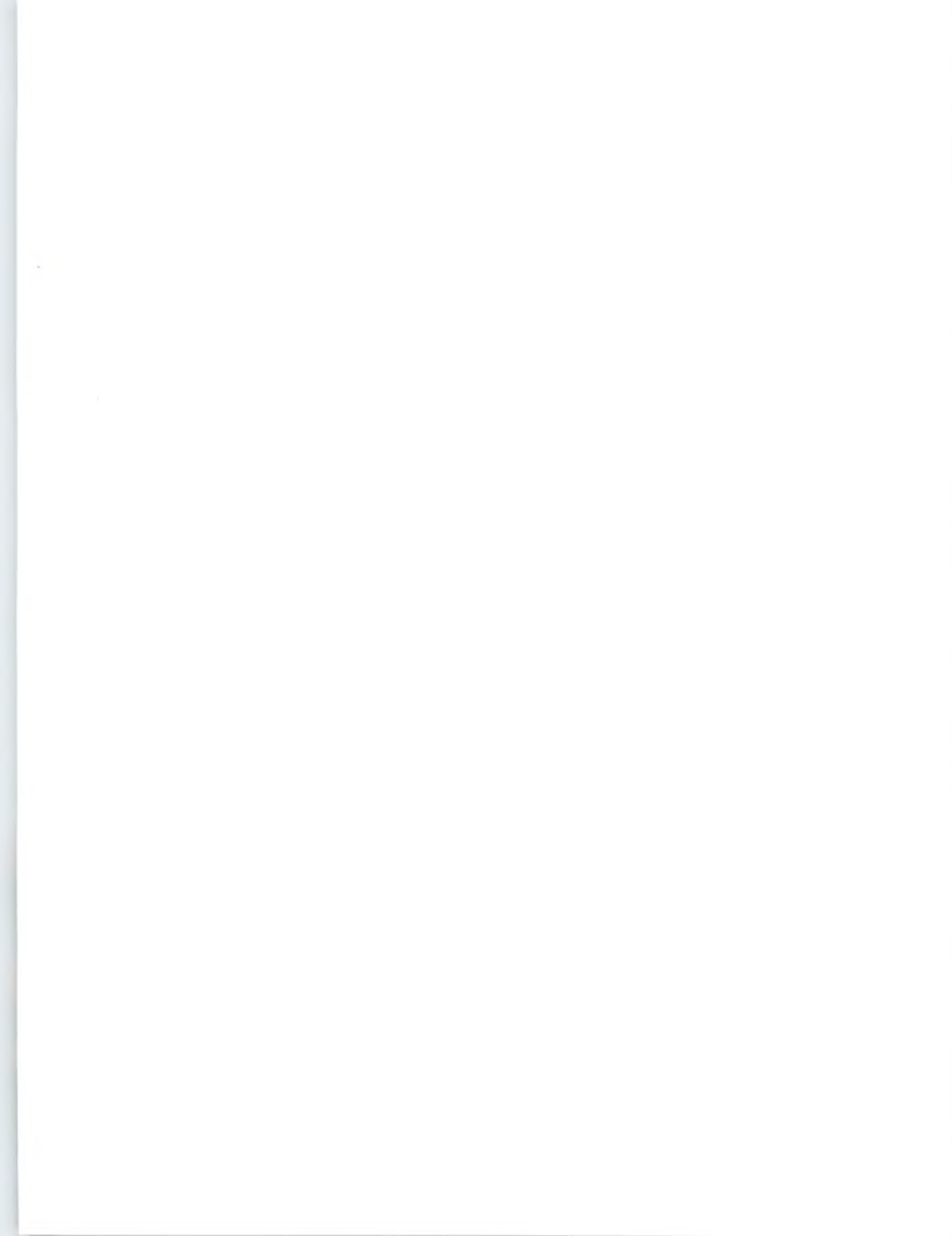
1. Développement bioalimentaire et régional	
Transformation des aliments	18
Développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire régional	21
Diversification des pêches et de l'aquaculture	24
2. Respect de l'environnement et cohabitation harmonieuse	
Agroenvironnement	27
3. Sécurité des aliments et santé animale	
Mesures de surveillance à la suite de l'ESB	31
Intervention financière à la suite de l'ESB	32
Traçabilité	33
Réglementation	33
Activités d'inspection	34
4. Relations fédérales-provinciales et commerce	
Accord-cadre et accord de mise en œuvre du Cadre stratégique agricole (CSA) ainsi que les accords à la suite de l'ESB	38
Suivi des négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	39
Réponse du Québec aux exigences américaines sur le bioterrorisme ainsi qu'à la fermeture des frontières à la suite de l'ESB	40
5. Formation, main-d'œuvre et innovation scientifique et technologique	
Réorganisation administrative de l'ITA	41
Élaboration d'une politique jeunesse	41
Soutien aux agricultrices	44
Corporations de recherche, centres d'expertise et programmes de soutien financier à l'innovation	45
Organismes génétiquement modifiés (OGM)	47

PARTIE 3 : LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS	49
---	----

ANNEXES

ANNEXE 1 : Suivi des objectifs de croissance	54
ANNEXE 2 : Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004	60
ANNEXE 3 : Exigences législatives et gouvernementales	100
ANNEXE 4 : Lois administrées	103
ANNEXE 5 : Pour nous joindre	104

ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2004	105
---	-----



Message de la ministre

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec



Monsieur le Président,

C'est avec fierté que je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, qui marque ma première année complète à titre de ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Au cours de cette année, j'ai été à même de constater l'ampleur et la pertinence des interventions du Ministère qui rejoignent l'ensemble des missions essentielles de l'État québécois.

D'emblée, je tiens à souligner la contribution du Ministère à la prospérité économique et sociale du Québec. En effet, le Ministère s'avère un partenaire majeur dans le développement de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des pêches qui, je tiens à le rappeler, fournit de l'emploi à un travailleur sur huit au Québec. Les emplois offerts, plus de 430 000, présentent notamment la particularité de se retrouver dans toutes les régions du Québec et y jouent, de fait, un rôle stratégique.

En veillant à la qualité et à l'innocuité des aliments et en assurant un suivi étroit de la santé animale, le Ministère concourt au maintien de la sécurité des aliments et à la protection de la santé publique. Il fait de même en accompagnant les producteurs agricoles dans leurs démarches en matière de protection de l'environnement et, plus particulièrement, des cours d'eau. Les mesures prises par le Ministère pour améliorer la formation offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire et pour soutenir l'innovation scientifique et technologique lui permettent de jouer un rôle central dans l'acquisition et la diffusion du savoir. Parce qu'il appuie les efforts des pêcheurs, des producteurs agricoles et des transformateurs d'aliments qui mettent en valeur notre territoire et notre savoir-faire alimentaire, le Ministère contribue, à sa manière, à façonner l'identité québécoise.

Je remercie l'ensemble du personnel du Ministère pour le travail qu'il accomplit pour l'atteinte des résultats présentés dans ce rapport annuel. Par son action, il influence et soutient l'essor de l'industrie bioalimentaire du Québec dans une perspective de développement durable, et ce, pour le bénéfice des Québécoises et des Québécois.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,

A handwritten signature in black ink, reading 'Françoise Gauthier'. The signature is stylized with a large initial 'F' and a cursive 'G'.

Françoise Gauthier
Québec, octobre 2004

Message du sous-ministre

Madame Françoise Gauthier
Ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Madame la Ministre,

Au nom de l'équipe de direction, je vous sou mets le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2004.

En début d'année, l'ensemble des priorités ministérielles ont été revues afin qu'elles cadrent bien avec les missions essentielles de l'État et les priorités d'action du nouveau gouvernement. Le présent rapport annuel reflète donc ce contexte particulier et fait état des résultats obtenus en relation avec les grandes priorités ministérielles introduites en début d'exercice. Afin de respecter les exigences de la Loi sur l'administration publique, nous portons à votre attention le fait que ce rapport contient, en annexe, un bilan de la planification stratégique couvrant la période 2001-2004.

La Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a procédé à la validation du contenu du présent rapport annuel, conformément aux normes édictées par l'Institut des vérificateurs internes. À la lumière de son rapport favorable, je peux vous assurer que les résultats, les explications et les informations contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* correspondent à la réalité et que leur fiabilité ne peut être mise en doute.

Je tiens à souligner la compétence dont fait preuve le personnel du Ministère dans l'exercice de ses fonctions. La grande qualité de son travail nous a permis d'atteindre, en 2003-2004, des résultats déterminants pour le développement durable du secteur bioalimentaire québécois. Pour une deuxième année consécutive, ces efforts se voient notamment récompensés par un taux de satisfaction global de 95 % de nos clientèles à l'égard des services du Ministère, comme le révèle un récent sondage. Je profite de l'occasion pour remercier, en mon nom et en celui de l'équipe de direction, tout le personnel du Ministère pour son engagement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,



Michel R. Saint-Pierre
Québec, octobre 2004

Rapport de validation de la vérification interne

Monsieur Michel R. Saint-Pierre
Sous-ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Sous-Ministre,

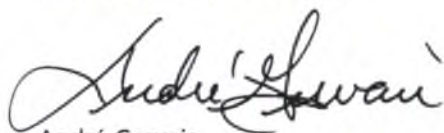
Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons effectué une mission d'examen portant sur l'exactitude des résultats et explications afférentes contenus dans le *Rapport annuel de gestion* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2004. Sont exclues de notre mandat les données se rapportant à La Financière agricole du Québec, à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

La responsabilité de la fiabilité et de l'intégralité des résultats et des renseignements figurant à ce rapport annuel de gestion incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le caractère plausible des données.

Notre examen a été effectué conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Nos travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à utiliser des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie par les divers intervenants.

Au terme de notre examen, et compte tenu des limites associées à notre mandat, nous concluons que les résultats et explications afférentes présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sont plausibles.

Le directeur de l'évaluation de programmes
et de la vérification interne,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Gervais', written in a cursive style.

André Gervais
Québec, octobre 2004

Mesures spéciales à l'égard de la «maladie de la vache folle» ou encéphalopathie spongiforme bovine (ESB): Mise en place et suivi, en collaboration avec La Financière agricole du Québec (FADQ), de quatre programmes spéciaux pour la production bovine. À terme, l'aide accordée à l'industrie bovine québécoise totalisera près de 165 M\$, dont 46,2 M\$ en provenance du gouvernement du Québec. Rehaussement des mesures de surveillance dans le but de retirer de l'alimentation humaine les parties de l'animal à risque: de nouvelles interventions ciblées de dépistage et d'inspection en santé animale ont été instaurées partout sur le territoire, en collaboration avec tous les intervenants.

Traçabilité: Entrée en vigueur du règlement prévoyant l'identification et la traçabilité des animaux d'espèces ovines et subvention de 1,3 M\$ afin d'appuyer les producteurs ovins dans l'implantation de l'identification permanente. Modification de la Loi sur la protection sanitaire des animaux afin de permettre à Agri-Traçabilité Québec inc. de récupérer directement les revenus associés à la vente des identifiants de certains animaux.

Mise en œuvre de la stratégie agroenvironnementale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ): Dans le but de soutenir la mise en conformité avec la réglementation environnementale et de favoriser l'utilisation de pratiques agricoles plus respectueuses des ressources, élaboration d'une démarche d'accompagnement agroenvironnemental individualisée des entreprises agricoles. Production de rapports visant l'implantation de l'écoconditionnalité. Réalisation préalable de quatre bancs d'essai, permettant de valider la démarche auprès des entreprises existantes et d'assurer ainsi que les solutions déterminées étaient pleinement réalisables. Examen du programme Prime-Vert afin de le bonifier en fonction des nouveaux besoins. Sondage sur les pratiques agroenvironnementales des fermes du Québec.

Accords sur le Cadre stratégique agricole canadien: Signature de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial et de l'Accord de mise en œuvre Canada-Québec du Cadre stratégique agricole (CSA) canadien, qui pourraient représenter, sur une période de 5 ans, des transferts fédéraux de l'ordre de 188,9 M\$ par année pour la gestion des risques agricoles. Il s'agit d'une prévision qui pourrait varier en fonction de la conjoncture du revenu agricole. Pour les autres volets, soit la salubrité et la qualité des aliments, l'agroenvironnement, le renouvellement des entreprises ainsi que la science et l'innovation, le CSA représente des transferts fédéraux de 17,7 M\$ par année.

Développement agroalimentaire régional: Contribution des équipes régionales du Ministère, par leur soutien technique et financier, à la réalisation de 529 projets de développement économique qui mènent à la création de plus de 350 emplois pour des investissements de 35 M\$.

Pêches et aquaculture commerciales: Instauration de mesures permettant à l'industrie de la pêche de faire face au moratoire de la pêche à la morue et à la fermeture de certaines zones de pêches au crabe des neiges. Adoption de la Loi sur l'aquaculture commerciale, qui définit un cadre législatif propice au développement de l'aquaculture au Québec.

Transformation alimentaire: Élaboration d'un projet de modernisation des services gouvernementaux à l'intention de l'industrie de la transformation alimentaire qui s'articule autour de trois grands éléments, à savoir la création d'une «société» de développement, des ententes d'harmonisation et de coordination avec les principaux partenaires gouvernementaux et des plans d'action dans des champs jugés prioritaires.

Formation, innovation scientifique et technologique: Mise en œuvre du plan d'affaires de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), qui a notamment amené l'intégration des campus de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe et lui a permis de consolider ses actions au chapitre de la formation initiale et de la formation continue. Effet levier important de nos interventions en matière d'innovation scientifique et technologique: le Ministère a accordé une somme de 23,1 M\$ dans diverses formules de partenariat touchant les domaines de la recherche, de la diffusion d'expertise et du soutien à l'innovation. Ces partenariats ont généré une activité économique totale de 76,6 M\$ pour un effet levier de 2,3.

Partie 1

LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE



LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

LA MISSION

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a pour mission d'influencer et de soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.

Le Ministère assure la conception et l'application des politiques et programmes nécessaires au développement du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que de celui des pêches et de l'aquaculture commerciales. Ses attributions touchent les domaines de la production, de la transformation, de la distribution, de la commercialisation et de la consommation des produits bioalimentaires. Pour réaliser l'ensemble de ses mandats, le Ministère peut compter sur sept directions générales, soit celles des affaires régionales; de l'agroenvironnement; de l'alimentation (incluant le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale); des affaires économiques, scientifiques et technologiques; de la transformation alimentaire; des pêches et de l'aquaculture commerciales et des services à la gestion.

Par ailleurs, trois organismes relèvent directement de la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ils ont chacun des rôles bien précis dans l'application des divers instruments de la politique agricole et agroalimentaire québécoise ainsi que de celle touchant le secteur des pêches et de l'aquaculture. Ces organismes sont La Financière agricole du Québec (FADQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

LES RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DE LA CLIENTÈLE ET PRÉSENTES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

L'effectif régulier en poste, c'est-à-dire le nombre d'employés embauchés sur une base permanente, est de 1 938 personnes au 31 mars 2004. À ce nombre s'ajoutent 284 personnes occupant des emplois occasionnels.

L'équipe du Ministère est constituée de plusieurs catégories de personnel réparties dans les diverses fonctions ministérielles. Les catégories des fonctionnaires et des professionnels représentent respectivement 47,6 % et 37,0 % de l'effectif en poste.

Catégorie d'emploi	Nombre	%
Administrateurs d'État	8	0,4
Cadres	121	6,3
Enseignants	113	5,8
Fonctionnaires	922	47,6
Ouvriers	57	2,9
Professionnels	717	37,0

Le Ministère assure une présence partout sur l'ensemble du territoire. Près de 70 % de l'effectif est localisé hors du siège social de Québec. Cette répartition assure à notre clientèle une présence et une accessibilité à nos services partout en région.

Région	Nombre	%
Bas-Saint-Laurent	172	8,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	49	2,5
La Capitale-Nationale	225	11,6
La Capitale-Nationale, siège social	586	30,2
Mauricie	37	1,9
Estrie	55	2,8
Montréal	42	2,2
Outaouais	38	2,0
Abitibi-Témiscamingue	34	1,8
Côte-Nord	25	1,3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	91	4,7
Chaudière-Appalaches	92	4,7
Laval	12	0,6
Lanaudière	51	2,6
Laurentides	42	2,2
Montérégie	306	15,8
Centre-du-Québec	81	4,2

Plus de formation

Le Ministère accorde toujours une grande importance à la formation de son personnel. Pour l'année 2003, le Ministère a investi 1,51 % de sa masse salariale en formation, soit une augmentation de plus de 7 % par rapport à l'année précédente. Le Ministère dépasse ainsi le seuil de 1 % fixé par la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

Une plus grande place pour les jeunes au Ministère

Conformément à notre politique de dotation et à nos objectifs en matière d'embauche des jeunes (moins de 35 ans), 72 % des postes réguliers comblés au cours de 2003-2004 ont été octroyés à des jeunes. Le Ministère respecte son objectif de 70 % d'embauche auprès des jeunes.

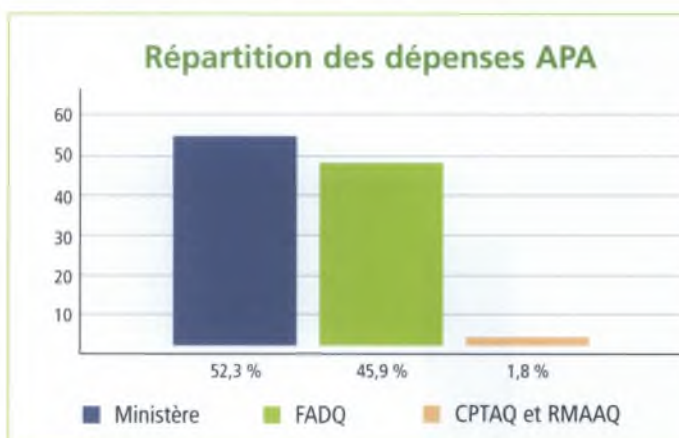
Ainsi, bien accueillis dans leur milieu et soutenus par leurs mentors, les jeunes ont augmenté en nombre de 13,2 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation porte donc la représentation des jeunes à 8,8 % de l'effectif régulier du Ministère et à 13,4 % de l'ensemble de l'effectif.

Renouvellement du personnel d'encadrement

Dans le cadre du programme de relève de « cadre 4 » qui a débuté en 2002, 22 personnes ont réussi toutes les étapes du processus de sélection. Ces candidates et candidats ont été amenés à déterminer des pistes de développement individuel de leurs compétences et à participer à une rencontre d'accueil personnalisée ainsi qu'à une séance de sensibilisation en gestion des ressources humaines, financières et matérielles. De plus, un programme de mentorat pour le personnel cadre a été approuvé en décembre 2003 et les nouveaux cadres intéressés peuvent en bénéficier depuis avril 2004.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES EN APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Pour l'année 2003-2004, les dépenses du portefeuille de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (APA) ont totalisé 663,7 M\$ (incluant l'amortissement) répartis entre le Ministère et les organismes suivants: La Financière agricole du Québec (FADQ), la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).



Le tableau suivant montre les ressources financières pour le programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments, pour les deux derniers exercices.

	Exercice 2003-2004		Exercice 2002-2003	Écart
	Budget de dépenses	Dépenses réelles ^{1,2}	Dépenses réelles ²	
	(000 \$)			
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires	206 951,3	206 344,2	170 843,0	35 501,2
Développement des entreprises de pêche et aquacoles (pêches)	20 076,3	20 046,2	22 822,0	(2 775,8)
Institut de technologie agroalimentaire (ITA)	18 279,0	18 277,3	20 003,0	(1 725,7)
Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA)	48 846,5	48 003,3	57 070,0	(9 066,7)
Direction et services à la gestion (DSG)	47 674,2	47 730,7	47 491,0	239,7
TOTAL	341 827,3	340 401,7	318 229,0	22 172,7
	Budget	Investissements réels ¹	Investissements réels	
Investissements	24 769,7	13 487,2	21 515,0	(8 027,8)

1) Ces chiffres peuvent différer de ceux qui paraîtront aux comptes publics, et ce, en raison des possibles ajustements effectués par le contrôleur des finances.

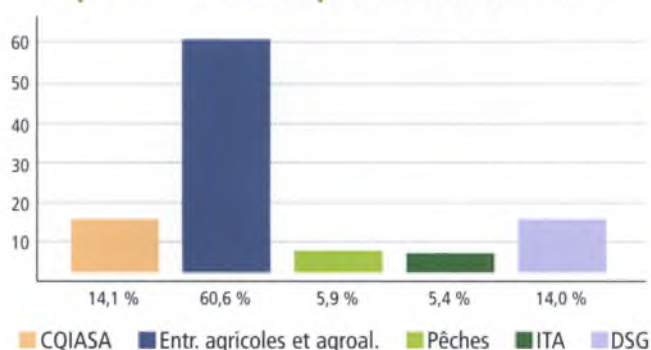
2) Les dépenses font abstraction de l'amortissement des investissements, soit 6 430 500 \$ en 2003-2004 et 5 633 300 \$ en 2002-2003.

Partie 1 : La présentation du Ministère

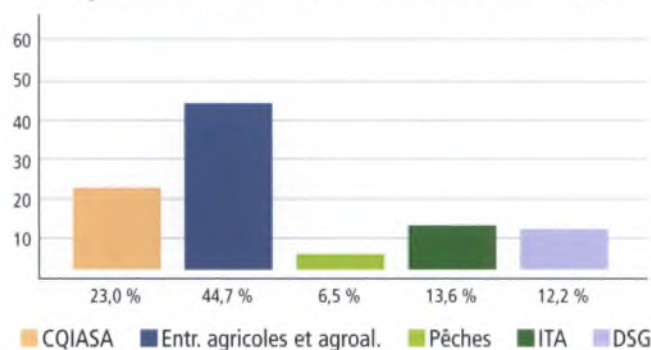
L'augmentation des dépenses au titre du programme Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires s'explique par les nouveaux programmes mis en place en raison de l'impact économique de la crise d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) au Canada. La diminution des dépenses du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale s'explique notamment par une modification de l'échéancier des versements de subvention à la Ville de Montréal pour l'inspection des aliments.

La répartition des dépenses et des effectifs au titre du programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments pour l'exercice 2003-2004 est illustrée par les graphiques suivants :

Répartition des dépenses du Ministère



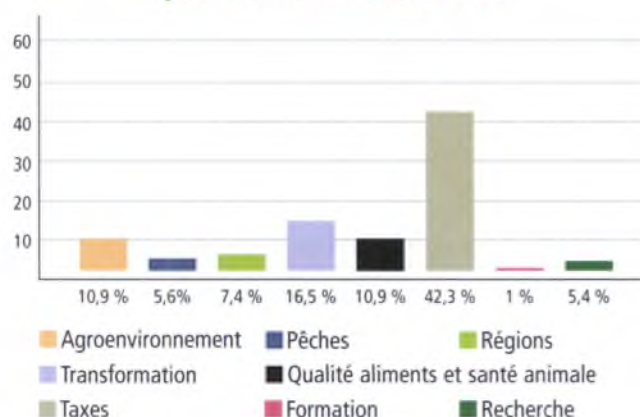
Répartition des effectifs du Ministère



Dépenses de transfert par domaine d'activité

Les dépenses de transfert du Ministère, excluant les organismes, c'est-à-dire les sommes d'argent qui sont distribuées aux clientèles par l'intermédiaire de nos programmes et des différentes ententes avec nos partenaires, ont totalisé 181,9 M\$. Le graphique suivant présente la ventilation par domaine d'activité.

Répartition des dépenses de transfert par domaine d'activité



Investissements

Par ailleurs, le Ministère a un programme d'investissements pour la conservation, la modernisation de ses immeubles et le renouvellement de ses équipements spécialisés. Ces projets sont financés par le Plan d'accélération des investissements publics, par la Stratégie de développement économique des régions ressources et par le Ministère. En 2003-2004, des investissements de quelque 5,2 M\$ ont été consacrés à l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec et au Centre de recherche en sciences animales de Deschambault. Également, des sommes ont été affectées au renouvellement des équipements du Ministère.

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Mécanismes de gouverne

Un plan de gestion triennal des ressources informationnelles a été élaboré et déposé au Secrétariat du Conseil du trésor au début de l'exercice financier 2003-2004. Ce plan reflète notamment le virage qu'a pris le Ministère pour offrir à ses clientèles des prestations de services électroniques. Conformément à ce plan, des investissements de l'ordre de 6,6 M\$ ont été réalisés pour 2003-2004, en plus des budgets consacrés à l'évolution et à l'entretien des systèmes et de l'infrastructure technologique, éléments essentiels aux activités quotidiennes du Ministère.

En plus de poursuivre l'implantation de son cadre de gestion ministériel des ressources informationnelles, le Ministère s'est également doté d'une architecture d'entreprise. Cette architecture donne notamment une vision globale du portefeuille actuel d'applications et de la cible à atteindre sur le plan des investissements pour mieux soutenir sa mission, ses objectifs d'affaires, son plan stratégique ainsi que sa déclaration de services à la clientèle.

Prestations de services électroniques

En conformité avec la Politique québécoise de l'autoroute de l'information, où l'on présente l'infrastructure gouvernementale comme un catalyseur de la modernisation de l'État, le Ministère obtenait en 2001 l'autorisation du Conseil du trésor de réaliser deux projets de refonte majeure offrant notamment des prestations de services électroniques à ses clientèles.

Le premier projet offre les services suivants :

- l'enregistrement des données d'identification des producteurs et des entreprises agricoles et aquacoles;
- la gestion des subventions et des remboursements de taxes aux producteurs;
- la gestion des remboursements des honoraires aux vétérinaires;
- la gestion des subventions des programmes.

Il évolue dans un environnement Web sécurisé et vise les principales clientèles du MAPAQ, soit plus de 31 600 producteurs et 450 vétérinaires ainsi que les intervenants du Ministère répartis dans une soixantaine de sites à travers la province.

En novembre 2003, le premier service électronique, soit l'enregistrement des données d'identification des entreprises agricoles et aquacoles, a été livré. Cette étape a permis de constituer la majorité des 31 600 dossiers de producteurs et, par conséquent, d'émettre la carte de producteur leur donnant notamment droit aux subventions. Le prochain service offert aux producteurs sera l'accès direct à leur dossier, 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, et ce, à partir de leur domicile. Ce service leur permettra de consulter et modifier leur dossier, par exemple un changement d'adresse, une modification à leur cheptel. Certaines entreprises agricoles ont accès, depuis mai 2004, à ce nouveau service.

Le deuxième projet vise :

- l'amélioration de la productivité, de l'efficacité et de la rentabilité des troupeaux de bovins de boucherie du Québec;
- l'accès à un instrument de sélection et d'évaluation génétique de bovins de boucherie souple, moderne et unique en Amérique.

Les usagers se composent entre autres d'agronomes, de conseillers agricoles et de gestionnaires. En ce qui a trait aux utilisateurs externes, ce sont les producteurs de bovins du Québec, qui acceptent même de payer une cotisation annuelle pour ce service.

En décembre 2003, les nouveaux services de consultation ainsi que de nombreux rapports spécialisés ont été mis en ligne pour l'ensemble des intervenants ministériels ayant à conseiller et soutenir les producteurs de troupeaux de bovins de boucherie.

De plus, des services en ligne permettant la consultation des instruments d'évaluation génétique bovine seront disponibles pour les producteurs dans le courant de l'année 2004.

Enfin, un troisième projet de commerce électronique donne aux titulaires d'un permis de restauration la possibilité de le renouveler par voie électronique. Depuis avril 2003, 1 591 clients ont accédé à ce service et 805 ont effectué l'étape finale, soit le paiement de leur permis par Internet. En outre, plusieurs clients sont des abonnés réguliers des envois automatisés de rappels de produits et de condamnations.

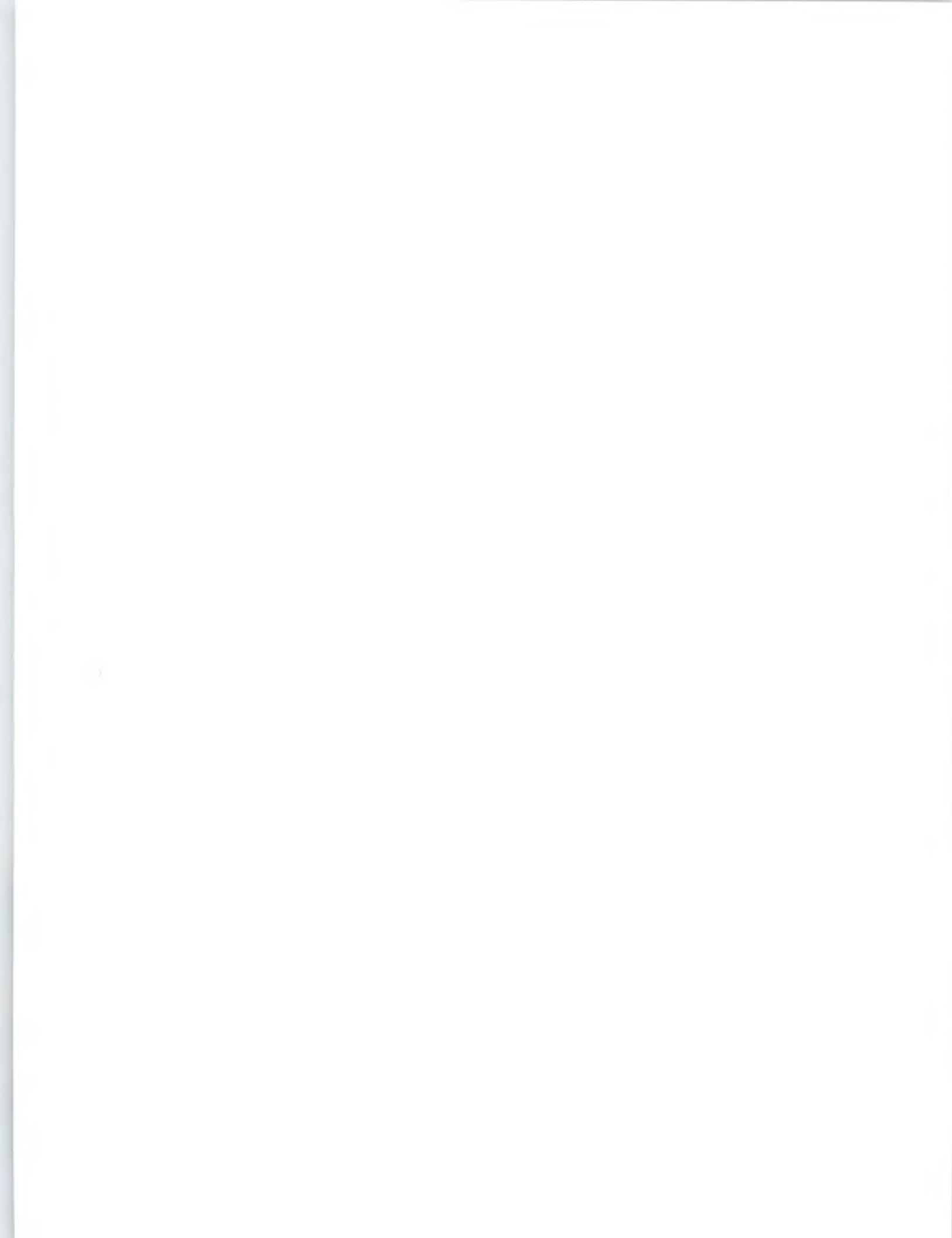
Infrastructure technologique

Afin d'améliorer de façon continue les services directs à la population, et ce, dans un environnement sécuritaire, le Ministère poursuit le renouvellement de son équipement informatique, normalise les outils technologiques utilisés et a évidemment mis en place son infrastructure Web sécurisée avec notamment un système d'authentification du client.

Nouveau service en cours de développement

Le Ministère a amorcé, à l'automne 2003, la conception d'un système de gestion épidémiologique afin d'assurer le respect de la nouvelle réglementation sur l'identification permanente des animaux d'espèce bovine, de retracer rapidement les animaux impliqués lors de crises épidémiologiques et d'assurer la bio-sécurité des aliments consommés par les Québécois.

De plus, le Ministère, toujours soucieux de la protection de l'environnement, est à mettre en place un système de gestion intégrée des informations agroenvironnementales. Ce système facilitera la prise de décision relativement au ciblage de programmes et d'interventions en agroenvironnement, permettra de produire le portrait agroenvironnemental du Québec, de suivre son évolution et de mesurer les résultats atteints.



Partie 2

LES PRIORITÉS MINISTÉRIELLES ET LES RÉSULTATS 2003-2004



1. DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE ET RÉGIONAL

Objectif 2003-2004 : Être une force vive pour le développement de l'agroalimentaire et des pêches dans les régions et auprès des agents économiques régionaux.

AXE D'INTERVENTION : TRANSFORMATION DES ALIMENTS

ENJEU

La transformation alimentaire constitue le premier employeur de l'industrie manufacturière québécoise. Son tissu industriel est caractérisé par la forte présence de PME dispersées sur tout le territoire (près de 90 % des établissements comptent moins de 100 employés), mais il demeure que la majeure partie de l'activité est concentrée chez un nombre restreint d'entreprises de grande taille, entreprises nationales ou multinationales.

Cette activité industrielle constitue un maillon des plus stratégiques dans tout le développement de la Filière agroalimentaire du Québec, puisque près de 85 % de la production agricole y transite pour accéder aux marchés. Montréal et la Montérégie s'affirment comme pôles d'attraction majeurs, mais les activités de transformation alimentaire sont tout de même bien présentes dans une majorité des régions du Québec de sorte que leur rôle s'avère des plus importants pour le développement et le maintien du tissu socioéconomique de plusieurs régions.

Depuis quelques années déjà, les tablettes des épiceries et supermarchés sont l'objet d'une plus grande convoitise et cela accentue les pressions sur l'industrie québécoise pour qu'elle soit compétitive avec les leaders nationaux et internationaux ou s'en distingue de façon non équivoque. Les motifs énoncés sont multiples : l'ouverture des marchés qui s'est manifestée avec davantage d'intensité ; les changements survenus dans le paysage du commerce de l'alimentation avec « l'éloignement » des centres de décision des grands réseaux de distribution ; la stratégie des grandes chaînes pour positionner au premier rang leurs produits de marque privée et l'entrée en scène de nouveaux acteurs qui, jusqu'à encore tout récemment, étaient absents de la vente au détail de produits alimentaires, etc. Parallèlement, le développement des marchés extérieurs (marchés pancanadien et hors Canada) devient une avenue intéressante pour bon nombre d'entreprises qui y voient l'occasion d'y développer un créneau particulier, d'y occuper une niche qui leur permettra de poursuivre leur croissance.

Le consommateur change aussi beaucoup et sa fidélité d'achat n'est plus acquise. Goût, qualité et information nutritionnelle, sécurité alimentaire, esthétique, provenance et mode de fabrication, prix, etc., sont autant d'éléments qui, désormais, influencent son comportement d'achat. Les

produits alimentaires aux caractéristiques qui se distinguent des produits de masse exercent chez lui un attrait indéniable. La grande diversité du territoire québécois et de son savoir-faire de même que la variété et la qualité de sa production agricole sont tous des atouts qui militent en faveur d'une offre de produits accrue, prête à répondre à une demande en croissance.

A) ÉLABORATION D'UN PROJET DE MODERNISATION DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX À L'INTENTION DE L'INDUSTRIE DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Résumé : Afin de refléter les orientations du gouvernement, un plan de modernisation des services du gouvernement pour la transformation alimentaire (2004-2007) a été élaboré. Ce plan propose la création d'une « société » de développement de la transformation, la conclusion d'ententes d'harmonisation et des plans d'intervention pour répondre à quatre grandes priorités : le développement de la transformation en région, l'appui aux leaders de l'industrie, le développement des exportations et l'appui au secteur des biotechnologies.

CONTEXTE

Au cours de l'année 2003-2004, le Ministère a entrepris de revoir la livraison des services gouvernementaux à l'intention de l'industrie de la transformation alimentaire pour la moderniser et la rapprocher le plus possible de sa principale clientèle, les entreprises actives ou ayant des projets dans ce secteur industriel. L'objectif ainsi poursuivi est d'intensifier et de rendre plus efficace l'appui aux entreprises et de susciter davantage d'activités de développement en portant une attention particulière à la situation des régions.

RÉSULTATS

Le projet de modernisation des services à l'industrie, tel qu'il est défini, prévoit principalement la mise sur pied d'une « société » de développement de la transformation alimentaire, qui sera constituée à partir des ressources humaines et financières de la Direction générale de la transformation alimentaire. À cette « société » sera confié le mandat de coordonner l'offre des différents services gouvernementaux destinés aux entreprises de transformation alimentaire. Un conseil d'administration comptant sur une forte représentation de l'industrie assurera une interrelation soutenue et

favorisera l'adéquation entre les services offerts par la « Société » et les besoins, enjeux et défis de l'industrie. Les entreprises faisant affaire dans les régions tireront particulièrement profit de la réforme proposée en raison de la mise en place d'un réseau de guichets régionaux qui seront le fer de lance de la « Société ».

Le projet prévoit également la conclusion d'ententes d'harmonisation et de coordination avec les ministères et organismes québécois et fédéraux offrant des services aux entreprises de transformation alimentaire ou engagés dans des initiatives d'appui à leur développement. Ces ententes viseront à assurer une livraison intégrée des différents services et à en maximiser l'impact sur le développement des entreprises.

Le projet de modernisation comprend finalement des plans d'action pour les années 2004-2007 pour répondre à quelques grandes priorités : le développement de la transformation en région pour soutenir l'accès au marché par les entreprises régionales ; le développement des produits du terroir et celui des coopératives agroalimentaires ; l'appui aux leaders de l'industrie pour qu'ils poursuivent leur croissance face à des compétiteurs de calibre national et international ; le développement des exportations, qui représente un vecteur majeur de croissance pour nombre d'entreprises ; et l'appui au secteur des biotechnologies afin de favoriser une meilleure appropriation des biotechnologies alimentaires.

Au terme de l'année 2003-2004, le projet avait été approuvé par les autorités du Ministère et des consultations étaient amorcées auprès des différents représentants de l'ensemble du secteur agroalimentaire ainsi que des ministères et organismes gouvernementaux invités à agir comme partenaires de la « Société » dans la livraison d'une offre intégrée de services. Le projet sera ensuite bonifié en fonction des commentaires et propositions reçus pour ensuite être soumis à l'approbation du gouvernement. La seconde moitié de l'année 2004-2005 sera consacrée à jeter les bases de la « Société » et à entreprendre la réalisation des plans d'action.

B) APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS DU TERROIR

Résumé : Compte tenu de la demande croissante et de plus en plus significative pour les produits de niche, biologiques, artisanaux, fermiers, du terroir ou autres (de l'ordre de un milliard de dollars au Québec selon une étude récente) et aussi du fait que le Québec dispose d'atouts suffisants pour profiter de cette demande, le Ministère a mis en avant certaines actions destinées à soutenir l'émergence d'entreprises qui sauraient en bénéficier et exploiter ces nouveaux créneaux. Le plan d'action inclut la mise au point d'un programme d'authentification visant à faire reconnaître les produits dits « terroir », « fermiers » et « artisanaux » et, de concert avec des producteurs d'agneaux de la région de Charlevoix, un projet pilote visant à faire reconnaître une appellation réservée de type « Indication géographique protégée ».

CONTEXTE

Il y a un peu plus d'un an, un groupe de travail sur les appellations réservées et les produits du terroir a été mis sur pied pour examiner l'encadrement qu'entraînerait l'utilisation éventuelle de certaines dénominations (les dénominations « terroir » et « fermier »). Le groupe a déposé son rapport au ministère responsable en octobre 2003 et soumis plusieurs recommandations.

RÉSULTATS

En fournissant les bases nécessaires à un développement accru de ce segment de l'industrie alimentaire, surtout pressenti dans les régions périphériques du Québec, certaines de ces recommandations ont alimenté la révision du plan d'action de la politique de transformation. En outre, le plan d'action prévoit la mise sur pied d'un programme d'authentification. La mise en œuvre de ce programme est prévue pour l'automne 2004, après une période de consultation des groupes intéressés.

Dans le même esprit, le Ministère a accompagné le Regroupement des producteurs d'agneaux de Charlevoix dans sa demande de reconnaissance d'une appellation réservée de type « Indication géographique protégée (IGP) ». Au terme de l'année 2003-2004, ce projet était inscrit comme projet pilote destiné à permettre d'évaluer le processus de reconnaissance d'une appellation réservée, de vérifier l'applicabilité et le respect du cahier des charges relatif à la reconnaissance d'une indication géographique protégée et d'élaborer des mécanismes de contrôle qui seront nécessaires par la suite.

Partie 2: Les priorités ministérielles et les résultats 2003-2004

Développement bioalimentaire et régional

Le Ministère a également versé, au titre de l'exercice 2003-2004, une aide globale de 100 000 \$ pour soutenir la structuration et appuyer certains projets de la Société des fromages du Québec. Cet appui est important du fait que le développement du secteur fromager présente plusieurs caractéristiques qui s'inscrivent dans les priorités ministérielles: régions (forte présence de l'industrie fromagère), produits de niche et du terroir (grande variété de produits fins), marchés intérieurs et d'exportation (forte demande) et, fort probablement, biotechnologies.

C) ACTIVITÉS EN TRANSFORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Résumé: L'année 2003-2004 aura notamment été marquée par l'aide financière accordée aux entreprises dans le cadre des programmes Transformation à l'action et Encadrement PME et par l'appui au Fonds à l'exportation en partenariat avec le Club export agro-alimentaire du Québec.

CONTEXTE

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est le premier intervenant gouvernemental auprès de l'industrie québécoise de la transformation alimentaire. Outre les activités d'inspection et de surveillance qu'il exerce en vue d'assurer la sécurité alimentaire et la protection de la santé publique, il a pour principal objectif de soutenir les efforts d'adaptation et de développement des entreprises. Cet engagement du Ministère en matière de développement industriel se manifeste principalement dans les champs de l'appui aux investissements, de l'amélioration des grandes fonctions de l'entreprise et du développement des marchés.

RÉSULTATS

Une offre de services spécialisée en transformation alimentaire

Le Ministère a développé au fil des ans une offre de service propre aux entreprises de transformation alimentaire. Par un service d'accompagnement personnalisé, les agents de développement de l'industrie du Ministère permettent aux entrepreneurs d'accéder à la fois à l'expertise de l'ensemble du Ministère et aux divers réseaux d'intervenants gouvernementaux qui s'adressent à l'industrie. Des actions collectives liées à la diffusion d'informations pratiques et spécialisées sont également menées afin de contribuer à l'amélioration des diverses fonctions stratégiques des entreprises. L'expertise sectorielle du Ministère est aussi mise à contribution dans l'analyse des dossiers d'investissements ou de développement soumis par les entreprises aux intervenants financiers gouvernementaux; l'avis sectoriel du MAPAQ devient alors un élément stratégique de prise de décision.

Pour une première année complète, les entreprises de transformation alimentaire ont pu bénéficier des programmes Transformation à l'action et Encadrement PME, qui visent respectivement le renforcement des plans d'affaires et l'amélioration des diverses fonctions stratégiques des entreprises. Les deux réunis, avec une aide financière totalisant tout près de 840 000 \$, ils ont permis d'appuyer la réalisation d'une centaine de projets en 2003-2004. Par ailleurs, le volet Aide aux transformateurs du Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB (en référence à la crise d'encéphalopathie spongiforme bovine ou maladie de la vache folle) a entraîné le versement de subventions totalisant 3,6M\$ aux entreprises d'abattage du Québec.

Programmes et volets	Nombre de projets ¹	Montants engagés
Transformation à l'action	14	297 752 \$
Encadrement PME		
■ Volet Marketing	45	455 158 \$
■ Volet Qualité	8	44 110 \$
■ Volet Accès aux ressources technologiques	27	42 010 \$

1) Projets pour lesquels une lettre d'offre a été expédiée au cours de l'année 2003-2004.

Des stratégies pour développer les marchés hors Québec

Dans le domaine des marchés extérieurs, le Ministère a mis en place une nouvelle forme de partenariat avec le Club export agro-alimentaire du Québec, pour la gestion du programme Québec Export 2005. Le Ministère a aussi procédé à la réévaluation de son rôle dans le domaine du développement des exportations et à la définition d'un plan d'action triennal. Enfin, un comité tripartite formé du Club export agro-alimentaire, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et du MAPAQ a été mis en œuvre pour promouvoir la complémentarité des services à l'exportation des partenaires du gouvernement québécois, du gouvernement fédéral et de l'industrie.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par de belles réalisations mettant en valeur les produits du Québec et les entreprises qui les fabriquent. Ainsi, outre les nombreuses activités sur les États-Unis pour lesquelles les entreprises ont pu bénéficier d'un accompagnement professionnel du Ministère, le marché mexicain a pu découvrir la saveur de nos produits et l'art de les apprêter dans le cadre de la promotion Palacio de Hierro. La réalisation d'un projet dans le secteur de la production porcine qui profite de l'expertise d'entreprises québécoises en Russie ainsi qu'une mission exploratoire d'envergure au Moyen-Orient ont permis d'introduire nos entreprises de transformation d'aliments sur de nouveaux marchés. Un séminaire sur le sirop d'érable à Tokyo a particulièrement été prisé par la clientèle japonaise avide de découvrir les caractéristiques gustatives, culinaires et autres de ce produit.

Des actions déterminantes pour favoriser l'accès aux marchés intérieurs

L'année 2003-2004 a également donné lieu à l'élaboration d'un plan d'action dans le domaine des marchés intérieurs dans le cadre du Projet de modernisation des services gouvernementaux à l'intention de l'industrie de la transformation alimentaire afin de favoriser l'accès des produits québécois aux réseaux et aux différents lieux de vente au Québec. Ce plan prévoit des actions spécifiques pour les réseaux du détail et les réseaux des services alimentaires. Parallèlement, des démarches ont été entreprises en 2003-2004 auprès d'intervenants majeurs de la distribution et d'associations de l'industrie, qui se traduiront par des projets concrets dans l'année à venir.

Des mesures de rétention pour les entreprises

Depuis juillet 2003, le Ministère a mis en place un processus de rétention des entreprises de transformation alimentaire. Cette responsabilité incombait auparavant au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (anciennement le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche). La rétention consiste à mener une série d'actions destinées à maintenir en activité une entreprise ou à éviter son déménagement à l'extérieur du Québec. Les actions sont très variables selon les situations mais, dans tous les cas, les ministères et organismes gouvernementaux à vocation économique se concertent sous la coordination du Ministère pour trouver des solutions sur le plan technique ou financier. Outre les 16 dossiers transférés au Ministère dont plusieurs ont nécessité des actions par la suite, 14 autres dossiers de rétention ont été amorcés depuis juillet 2003. Au 31 mars 2004, 22 dossiers étaient actifs et faisaient l'objet de mesures de rétention.

Indicateur	Résultats 2003-2004
Nombre d'établissements de propriété québécoise ayant fait l'objet de mesures de rétention	15
Nombre d'établissements de propriété canadienne ayant fait l'objet de mesures de rétention	5
Nombre d'établissements de propriété étrangère ayant fait l'objet de mesures de rétention	10

AXE D'INTERVENTION : DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE RÉGIONAL

ENJEU

L'industrie bioalimentaire exerce un rôle moteur dans chacune des régions du Québec. Au moins 10 % des emplois lui sont attribuables dans la grande majorité des régions. La croissance des emplois et des investissements en agriculture et en agroalimentaire a donc un impact majeur sur le dynamisme régional. Ce secteur occupe une place des plus importantes dans l'économie régionale en assurant la stabilité des communautés rurales.

En raison des défis croissants qui se posent aux entreprises agricoles et agroalimentaires (déclin démographique, éloignement des services et des marchés, nécessité d'accroître la compétitivité), le secteur mise sur le développement du potentiel bioalimentaire pour assurer sa pérennité. Il doit être en mesure d'offrir des produits adaptés aux besoins des marchés, que ce soit des produits à valeur ajoutée par la transformation en région ou, encore, des produits issus de nouvelles productions agricoles contribuant à une plus grande diversification de l'agriculture.

Au cours de l'année 2003-2004, des interventions ciblées ont été menées par le Ministère pour soutenir le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire régional et appuyer les entreprises agricoles et agroalimentaires ainsi que les intervenants régionaux.

A) APPUI AUX ENTREPRISES AGRICOLES

Résumé : En 2003-2004, le Ministère offrait toute une gamme de services essentiels pour assurer la pérennité de l'agriculture tels que des services-conseils par l'entremise de son réseau régional, composé de 493 personnes réparties dans ses 61 centres de services, et par ses partenaires subventionnés, soit 186 regroupements d'entreprises agricoles qui peuvent compter sur 533 conseillers spécialisés.

CONTEXTE

Depuis de nombreuses années, le Ministère, grâce à son personnel en région et aux aides financières qu'il accorde, contribue à rendre accessible une gamme importante et diversifiée de services-conseils aux entreprises agricoles dans toutes les régions du Québec. Ce soutien est essentiel pour assurer la pérennité et la prospérité des entreprises québécoises.

Partie 2: Les priorités ministérielles et les résultats 2003-2004

Développement bioalimentaire et régional

RÉSULTATS

Une gamme de services-conseils adaptés offerte par le Ministère

- Par son propre réseau régional : En 2003-2004, 493 personnes étaient au service des entreprises agricoles. Les équipes régionales ont ainsi réalisé près de 1 500 interventions de groupe afin de sensibiliser les entreprises aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et d'accélérer le transfert technologique : 321 journées agricoles et démonstrations à la ferme, 556 conférences, colloques et stands d'information, 420 communications écrites et 195 activités diverses ont permis de rejoindre quelque 32 000 entreprises agricoles (certaines entreprises ont évidemment pu participer à plus d'une activité).
- En vue de soutenir l'adaptation des entreprises, le Ministère a déterminé les technologies à implanter dans des secteurs ciblés, notamment l'horticulture, les productions bovine et ovine, les grandes cultures et l'acériculture. Un total de 2 010 entreprises avaient été ciblées en 2003-2004 : l'objectif a été dépassé puisque 2 398 entreprises ont effectivement adopté les technologies recommandées par les équipes régionales.
- Par son réseau de partenaires subventionnés : En 2003-2004, 186 partenaires ont offert des services spécialisés à 12 000 entreprises agricoles. Ces regroupements ont bénéficié d'un soutien financier de 8,3 M\$ (offert par les programmes Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région – volet Services-conseils et Prime-Vert). Ces partenaires sont :
 - 55 clubs d'encadrement technique qui visent à améliorer la performance technique des entreprises et à accélérer le transfert technologique;
 - 36 groupes-conseils agricoles qui travaillent à améliorer la rentabilité, l'efficacité et la capacité de gestion des entreprises;
 - 10 centres régionaux d'établissement en agriculture qui ont pour objectif de favoriser le transfert de propriété d'entreprises agricoles et l'établissement en agriculture dans les meilleures conditions possibles;
 - 82 clubs-conseils en agroenvironnement qui se donnent comme buts d'accélérer l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement et de favoriser les échanges et le transfert des connaissances;
 - 3 organismes de gestion des fumiers qui visent à favoriser la valorisation agronomique, économique et environnementale des fumiers à l'intérieur de 3 bassins versants en surplus.

Aide spéciale aux apiculteurs

Le Ministère a de plus offert une aide spéciale aux apiculteurs aux prises avec des pertes importantes en raison d'une maladie appelée varroase. Cette mesure d'aide spéciale,

disposant d'un budget de 560 000 \$ réparti sur deux ans, vise la reconstitution du cheptel d'abeilles. En 2003-2004, 75 entreprises ont reçu près de 180 000 \$. Le programme se poursuivra en 2004-2005. Une partie de cette somme sera versée dans un fonds de recherche en santé apicole.

Programme de remboursement des taxes foncières et des compensations aux exploitations agricoles

Les entreprises agricoles bénéficient également du Programme de remboursement des taxes foncières et des compensations aux exploitations agricoles. Ce programme a été mis en place en 1964 dans le but de rembourser une partie des taxes et compensations assumées par les exploitations agricoles, puisque celles-ci nécessitent une capitalisation beaucoup plus forte que dans d'autres secteurs et que le retour sur l'investissement est en moyenne plus faible.

Pendant l'exercice 2003-2004, le Ministère a dépensé la somme de 77 M\$ en remboursement de taxes à quelque 24 500 exploitations agricoles.

Les coûts de ce programme sont en progression constante, exerçant par conséquent une forte pression sur l'équilibre budgétaire du Ministère. Un groupe de travail, dont fait partie le ministère des Finances, a été mis sur pied afin d'examiner cette problématique et de proposer des solutions.

L'Ordre national du mérite agricole et Fleurir le Québec

Le Ministère estime très important de faire connaître la contribution des entreprises agricoles à l'économie et à la prospérité du Québec ainsi que le haut niveau d'expertise des gens qui y travaillent. Les équipes régionales mettent ainsi en œuvre, année après année, deux concours réputés, soit l'Ordre national du mérite agricole et *Fleurir le Québec*, qui s'inscrivent dans les Grands Événements du bioalimentaire québécois.

B) APPUI AUX ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES, AUX INTERVENANTS RÉGIONAUX ET AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Résumé : Par leur soutien technique et financier, les équipes régionales du Ministère ont contribué à la réalisation, tous secteurs confondus, de 529 projets de développement économique qui ont généré des investissements de 35 M\$ et entraîné la création de plus de 350 emplois en 2003-2004. Par leurs interventions en soutien à la concertation régionale et à la protection du territoire agricole, ces équipes ont également pu exercer leur influence auprès des intervenants du secteur afin qu'ils contribuent à la mise en valeur du potentiel agroalimentaire régional.

CONTEXTE

Le Ministère contribue, par l'expertise de son personnel et par du soutien financier, au développement agroalimentaire des régions et à la croissance des emplois et des investissements. Cette contribution est particulièrement importante dans le secteur de la transformation alimentaire, qui est l'un des premiers au titre de la création d'emplois.

De plus, afin de consolider et de développer davantage l'industrie agroalimentaire en région, le Ministère met l'accent sur la concertation avec le milieu comme moyen privilégié pour trouver les avenues les plus intéressantes et pour exploiter le plein potentiel des ressources en fonction des spécificités régionales.

Le développement régional est une priorité du Ministère. Afin que l'agroalimentaire demeure un facteur de dynamisme et de progrès pour les régions, le Ministère s'assure que ce secteur est reconnu comme tel par les intervenants régionaux, notamment les nouvelles Conférences régionales des élus (CRE).

RÉSULTATS

Soutien à la création d'emplois

Les entreprises agroalimentaires, particulièrement dans le domaine de la transformation alimentaire, disposent du soutien professionnel et technique des équipes régionales du Ministère. Un soutien financier leur est également offert par l'entremise de deux programmes d'aide :

- le programme Appui à la diversification et à la transformation en agriculture et en agroalimentaire dans les régions-ressources a consacré 3,1 M\$ en 2003-2004 pour la réalisation de 73 projets, qui ont généré des investissements de plus de 16 M\$ et entraîné la création de près de 150 nouveaux emplois, en plus des 180 emplois consolidés;
- le programme Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région – volet Développement régional – a, quant à lui, injecté 3,4 M\$ qui ont permis la réalisation de 735 projets. Il s'agit notamment de projets liés à la concertation régionale (soutien aux tables de concertation agroalimentaires régionales et aux ententes spécifiques en agroalimentaire), de projets structurants qui contribuent à la réalisation des objectifs des directions régionales (particulièrement en transformation alimentaire), de projets de soutien de la relève agricole, de projets d'innovation technologique, de vulgarisation et de promotion des bonnes pratiques agricoles.

Soutien à la concertation régionale

Les équipes régionales du Ministère jouent un rôle essentiel auprès des intervenants du secteur agroalimentaire dans l'élaboration des plans stratégiques régionaux de développement, plus spécifiquement en ce qui regarde le positionnement et la mise en valeur du secteur. Leurs actions visent

à faciliter l'orientation et la mobilisation des divers intervenants régionaux autour des priorités communes de développement. Toutes les régions administratives (17) disposant d'un plan stratégique ont d'ailleurs défini l'agroalimentaire comme secteur de développement, soit au moyen d'un volet agroalimentaire formel, soit par une préoccupation explicite en faveur de ce secteur.

L'élaboration des plans stratégiques, dont la responsabilité incombait jusqu'à récemment au Conseil régional de développement (CRD), vise à déterminer les axes et les priorités de développement régional retenus conjointement par le gouvernement du Québec et par la région. Les équipes régionales sont associées aux autres interlocuteurs gouvernementaux dans l'élaboration de ces plans.

De plus, le Ministère soutient le fonctionnement de 15 tables de concertation agroalimentaires régionales. Celles-ci contribuent au développement d'une vision commune et partagée par l'élaboration d'un volet agroalimentaire dans le plan stratégique régional de développement et la définition de priorités d'actions spécifiques du secteur. Ces tables sont en mesure de jouer un rôle tout aussi important au niveau des Conférences régionales des élus (CRE), qui devront établir le plan quinquennal de développement de leur région.

Au fil des ans, le Ministère a signé plus d'une cinquantaine d'ententes spécifiques avec les régions. Ces ententes ont permis d'adapter les actions aux réalités de chaque région et d'axer les efforts sur leurs priorités de développement en bioalimentaire. Elles impliquent des engagements financiers substantiels en faveur du développement du bioalimentaire en région.

Soutien à l'aménagement et à la protection du territoire agricole

Afin de favoriser l'utilisation du territoire agricole et d'exercer son influence, le Ministère intervient de diverses façons auprès des partenaires régionaux ou gouvernementaux :

- Il s'assure que les schémas d'aménagement révisés, adoptés par les MRC, intègrent les orientations gouvernementales.
- Il offre un soutien technique continu aux intervenants régionaux en matière de protection des ressources agricoles.
- Il rédige des avis et fait des analyses d'impacts potentiels de projets non agricoles en zone agricole.
- Il procède à la caractérisation du potentiel acéricole de la forêt publique et du potentiel agricole de certains territoires en friche.

Partie 2: Les priorités ministérielles et les résultats 2003-2004

Développement bioalimentaire et régional

AXE D'INTERVENTION : DIVERSIFICATION DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

ENJEU

L'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales constitue un secteur très important pour l'économie des régions maritimes du Québec, soit la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord. Cette industrie transforme annuellement 55 000 tonnes de produits marins, réalise un chiffre d'affaires d'environ 275 M\$ par année de produits transformés et emploie environ 8 500 personnes.

Les principaux défis de l'industrie des pêches et de l'aquaculture du Québec se résument comme suit :

- accroître la biomasse aquatique disponible en améliorant l'accès à la ressource et en favorisant l'augmentation des productions naturelles et d'élevage (aquaculture);
- stimuler la compétitivité des entreprises en accroissant la productivité, en soutenant l'innovation (développement et amélioration des produits à valeur ajoutée, biotechnologies) et en améliorant la commercialisation des produits aquatiques;
- contribuer à créer un environnement favorable au développement du secteur en renforçant l'organisation du milieu des pêches et de l'aquaculture et en accroissant la contribution des partenaires.

A) CAPTURE

Résumé: Le Ministère a contribué pour un montant global de 2 485 000 \$ au développement et à la consolidation du secteur de la capture (provision de garanties de prêts pour construire et réparer des bateaux de pêche, subventions pour moderniser des bateaux ou pour aider les pêcheurs qui ont subi des impacts négatifs à la suite du moratoire sur la pêche à la morue et de la fermeture de certaines zones de pêche au crabe des neiges).

CONTEXTE

L'exercice 2003-2004 a été marqué par le moratoire sur la pêche à la morue et la fermeture de certaines zones de pêche au crabe des neiges, qui ont affecté l'industrie des pêches du Québec tout comme celle des autres provinces atlantiques.

Bien que cette diminution de quotas ait été globalement atténuée par l'augmentation des contingents d'autres espèces lucratives telles que le homard, la crevette nordique et le crabe des neiges du sud du golfe, elle a eu des impacts majeurs sur les pêcheurs, aides-pêcheurs et travailleurs d'usines œuvrant dans ces pêcheries.

Ainsi, le Ministère a mis en place un programme conjoncturel pour soutenir les entreprises de pêche en difficulté et a poursuivi le soutien technique et financier pour diversifier les activités de pêche.

RÉSULTATS

Le Ministère a offert des garanties de prêts de 16 400 000 \$ à une soixantaine de pêcheurs pour leur permettre de construire ou rénover leurs bateaux afin de les rendre plus sécuritaires, plus polyvalents et plus efficaces, et dans certains cas faciliter le transfert intergénérationnel d'entreprises. Ces garanties ont entraîné pour le Ministère une dépense sous forme de provisions pour mauvaises créances de 818 900 \$, auxquels s'ajoutent des subventions totalisant 764 000 \$.

Des aides financières d'environ 512 000 \$ ont été versées à 63 entreprises de pêche dans le cadre du Programme conjoncturel d'appui financier aux entreprises de pêche pour atténuer les impacts du moratoire et maintenir la flotte de pêche en bon état.

De plus, un montant de 390 000 \$ a servi à l'achat d'équipement et de matériel de pêche. Ces interventions ont permis la réalisation de projets d'exploitation de nouvelles espèces pour ainsi contribuer aux approvisionnements des usines.

Le Ministère a également défendu avec ardeur les intérêts des pêcheurs québécois lors des rencontres portant sur le partage de la ressource auprès du ministère des Pêches et des Océans. La nouvelle stratégie de collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans a porté ses fruits. Des gains importants ont été obtenus pour les pêcheurs québécois de hareng, de crevette du Nord et de loup marin.

B) TRANSFORMATION, COMMERCIALISATION ET BIOTECHNOLOGIES

Résumé: Le Ministère a introduit un volet commercialisation dans le Programme d'appui à l'innovation et au développement pour soutenir les projets de mise en marché.

CONTEXTE

Les défis de l'industrie de la transformation des produits marins ont évolué en fonction du contexte de rareté de la ressource jumelée à une concurrence de plus en plus vive sur les marchés mondiaux.

Ainsi, en 2003, le Ministère a entrepris une tournée dans les régions maritimes et a consulté les entreprises de transformation pour s'assurer que ses outils d'intervention répondaient bien aux besoins de cette industrie.

L'amélioration des activités de commercialisation a été définie comme un défi majeur pour les prochaines années par les industriels qui ont demandé un soutien financier adéquat au Ministère afin de développer de nouveaux marchés en fonction de leurs avantages comparatifs.

L'industrie doit trouver d'autres sources d'approvisionnement, innover, augmenter la quantité de produits à valeur ajoutée, trouver de nouveaux marchés afin de poursuivre son développement et de contribuer au développement du secteur et des régions.

RÉSULTATS

Le secteur de la transformation a connu une année dynamique. En 2003-2004, 17 nouveaux projets de diversification de la production dans le secteur des produits à valeur ajoutée ont été réalisés, entraînant des investissements de 6 500 000 \$, auxquels le Ministère a contribué pour 1 250 000 \$.

En commercialisation, 7 nouveaux projets de mise en marché de nouveaux produits ont été réalisés en 2003-2004, entraînant des investissements de 1 850 000 \$ dont une contribution du Ministère de 143 700 \$. De plus, le Ministère a fourni un montant de 57 000 \$ afin de favoriser l'organisation et la participation des entreprises québécoises au *Boston Seafood Show*.

Le Ministère a contribué pour une somme de 354 700 \$ à la poursuite de 3 projets en biotechnologies marines, qui ont débuté en 2002.

C) AQUACULTURE

Résumé: Compte tenu des difficultés environnementales des entreprises piscicoles et des défis de l'industrie maricole, le Ministère a facilité la concertation des différents intervenants afin de déterminer les meilleurs outils pour atteindre les objectifs de développement dans le respect de l'environnement. Ainsi, une loi sur l'aquaculture a été adoptée en 2003 et une stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce a été élaborée, incluant un programme appelé «Aquableu» pour aider les entreprises à se conformer aux exigences environnementales.

CONTEXTE

Dans les dernières années, les préoccupations environnementales, relatives aux rejets en phosphore émanant des piscicultures, se sont faites plus pressantes. De son côté, le développement maricole des vingt dernières années a également fait ressortir le besoin d'une mise à jour du cadre juridique de l'aquaculture au Québec. À maintes reprises, les aquaculteurs ont manifesté leur intérêt pour l'adoption d'un nouveau cadre réglementaire permettant

un développement harmonieux et durable de l'activité aquacole.

RÉSULTATS

La Loi sur l'aquaculture commerciale a été sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec le 17 décembre 2003. Un des points importants de la nouvelle loi est la délivrance de permis valides pour dix ans. Une stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce a été élaborée avec le programme Aquableu pour aider financièrement les entreprises piscicoles à se conformer aux normes environnementales. La mise en œuvre de cette stratégie s'effectuera à compter de l'exercice budgétaire 2004-2005.

De plus, le Ministère a poursuivi le soutien financier et technique pour la réalisation de projets de développement.

Il a, en outre, conclu à la pertinence d'accorder un crédit d'impôt de 40 % sur la masse salariale des entreprises maricoles, crédit estimé à 2,9 M\$. Cette mesure a d'ailleurs été inscrite dans le dernier budget, qui couvrira l'exercice 2004-2005.

Le Ministère a procédé à des investissements majeurs d'environ 5 200 000 \$ pour consolider ses infrastructures de recherche afin de permettre à une cinquantaine de chercheurs de mener, dans les régions maritimes, des projets novateurs de recherche et développement pour le bénéfice de l'industrie.

D) CONCERTATION – RÉSEAU PÊCHES ET AQUACULTURE QUÉBEC

Résumé: Les membres du Réseau ont adopté une nouvelle structure ainsi qu'un nouveau mode de fonctionnement. La concertation s'est renforcée davantage entre les pêcheurs, les transformateurs, les aquaculteurs et les distributeurs.

CONTEXTE

Pour atteindre les objectifs définis dans le Plan directeur du Réseau pêches et aquaculture Québec (RPAQ), les différents intervenants de l'industrie ont besoin de se concerter pour améliorer leurs relations d'affaires et pour parler d'une voix unie lors des rencontres sur le partage de la ressource entre le gouvernement fédéral et les provinces ainsi que pour travailler ensemble à faire face à la concurrence de plus en plus vive sur les marchés.

RÉSULTATS

Le Ministère a investi un montant total de 498 000 \$ dans le fonctionnement du Réseau et la réalisation de 10 projets de développement en concertation avec les secteurs de la capture, de la transformation, de la distribution et de l'aquaculture et avec la participation de partenaires institutionnels. Le nouveau conseil d'administration du Réseau a

Partie 2: Les priorités ministérielles et les résultats 2003-2004

Développement bioalimentaire et régional

convenu de la mise en place de 3 tables sectorielles : une en pêche, une en mariculture et une en aquaculture en eau douce.

E) APERÇU DES PROGRAMMES 2003-2004

Résumé: En 2003-2004, le Ministère a consacré une somme de 9 605 600 \$ pour le soutien à la réalisation de nombreux projets visant le développement et la consolidation de l'industrie des pêches et de l'aquaculture québécoise. De plus, il a accordé des garanties de prêts aux entreprises de pêche pour un montant global de 16 400 000 \$. Une autre somme de 1 437 000 \$, provenant du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR), a été injectée dans l'industrie par le Ministère.

CONTEXTE

Afin d'atteindre les objectifs sectoriels et pour appuyer les entreprises de pêche, de transformation et d'aquaculture

dans la réalisation de leurs projets de développement, le Ministère a versé des aides financières dans le cadre des six programmes normés suivants :

- Programme de financement de la pêche commerciale (garanties de prêts);
- Programme d'appui à l'innovation et au développement;
- Programme d'appui financier à la concertation;
- Programme de financement des associations nationales;
- Programme d'appui financier à la flotte de pêche côtière (bateaux de moins de 12,17 mètres);
- Programme conjoncturel d'appui financier aux entreprises de pêche.

RÉSULTATS

Les détails du montant de 9 605 600 \$ investi par le Ministère dans l'industrie des pêches et de l'aquaculture se trouvent dans le tableau ci-dessous :

BUDGET DE TRANSFERT 2003-2004	NOMBRE DE PROJETS	DÉPENSES (000 \$)
A) PROGRAMMES 2003-2004¹		
Appui financier à la flotte de pêche côtière (bateaux < 12,17 mètres)	318	281,1
Programme conjoncturel d'appui financier aux entreprises de pêche	63	512,0
Appui à l'innovation et au développement	77	3 781,3
Appui financier à la concertation	20	459,3
Financement des associations nationales	7	565,9
Financement de la pêche commerciale	67	818,9
Sous-total	—	6 418,5
Autres mesures conjoncturelles	—	60,6
Soutien financier à la R-D	—	3 690,3
DGPAC	—	2 508,0
MDERR	—	1 182,3
B) ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS²		
Aide financière aux bateaux > 12,17 mètres	3	109,0
Modernisation de la flotte de pêche au poisson de fond	—	764,2
DGPAC	13	509,5
MDERR	—	254,7
Budget de transfert DGPAC + MDERR	—	11 042,6
Moins MDERR		1 437,0
Budget de transfert DGPAC	—	9 605,6

1) Montants engagés pour les programmes en vigueur au cours de l'exercice financier 2003-2004.

2) Montants engagés pour les programmes périmés.

2. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET COHABITATION HARMONIEUSE

Objectif 2003-2004 : Épauler les producteurs agricoles afin qu'ils relèvent les défis du respect de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire

AXE D'INTERVENTION : AGROENVIRONNEMENT

ENJEU

Depuis quelques années, on assiste, au Québec, à une prise de conscience accrue de la population concernant les questions environnementales relatives à l'agriculture. Certains sujets ont fait l'objet d'une attention publique particulière, notamment la pollution de l'eau et la qualité de vie en zone rurale (odeurs, poussière, bruit). Ces préoccupations ont notamment émergé des discussions entourant les travaux de la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec.

La protection de l'eau, de l'air et du sol, de même que la cohabitation en zone rurale, posent aujourd'hui des défis importants qui interpellent directement les entreprises agricoles. Conscient des préoccupations grandissantes des citoyens face au respect de l'environnement, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a déterminé en 2003-2004 un certain nombre d'actions-clés pour appuyer de façon pertinente le secteur agricole dans la poursuite et l'accélération de sa démarche environnementale. Les actions réalisées et les mesures en cours d'élaboration durant l'année incluent une démarche d'accompagnement des entreprises agricoles, l'écoconditionnalité, divers appuis financiers et l'acquisition de connaissances en agroenvironnement. Ces différentes mesures constituent un soutien concret du Ministère au développement durable du secteur, notamment en matière d'information et de services-conseils en agroenvironnement, d'acquisition des infrastructures et des équipements par les exploitations agricoles, ainsi que d'élaboration des pratiques agroenvironnementales et de cohabitation.

A) SUITES DONNÉES AU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC

Résumé : Le cadre de développement durable de la production porcine proposé par le gouvernement favorisera l'émergence de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et en harmonie avec les attentes de la société, de même que la pérennité économique des entreprises porcines.

CONTEXTE

En juin 2002, le secteur porcin se voyait imposer un temps d'arrêt qui devait initialement prendre fin le 15 décembre 2003 dans les municipalités sans surplus de fumier, et le 15 juin 2004 dans les municipalités avec surplus. Au même moment, le gouvernement annonçait la création de la Commission sur le développement durable de la production porcine, qui a entamé ses travaux en octobre 2002 par une série de séances thématiques suivies d'une tournée régionale d'information. Par la suite, la Commission a tenu une tournée régionale de consultations où les citoyens ainsi que les organisations concernées ont pris la parole et procédé au dépôt de mémoires. Cette tournée s'est terminée le 17 avril 2003. Après avoir accueilli 9 100 personnes et reçu 382 mémoires, la Commission a terminé son mandat le 15 septembre 2003 et remis son rapport au ministre de l'Environnement, qui l'a rendu public le 30 octobre 2003.

RÉSULTATS

Tout au long de la tournée de consultations, le personnel du MAPAQ a collaboré activement en tant que conférencier, personne-ressource ou porte-parole.

Le 19 novembre 2003, le gouvernement repoussait au 15 décembre 2004 la date de levée du temps d'arrêt imposé au secteur porcin sur l'ensemble du territoire québécois. Ce report visait à disposer du temps nécessaire pour mettre en place les mesures que le MAPAQ, de concert avec les différents ministères concernés par le développement durable de la production porcine, aura déterminées comme étant indispensables à la levée du moratoire.

Un comité interministériel, dont fait partie le MAPAQ, a entamé des travaux visant à définir les orientations gouvernementales en matière de développement durable de la production porcine et à élaborer un plan d'action relativement à leur mise en œuvre. Le MAPAQ a participé activement aux différents travaux de ce comité afin de s'assurer du respect de la priorité des activités agricoles en zone agricole et de la prise en compte de la situation économique des producteurs de porcs.

Parmi les mesures à mettre en place, on trouve l'implantation d'un processus plus transparent d'autorisation et d'implantation des établissements porcins, une implication accrue des municipalités locales et régionales en matière d'aménagement du territoire, l'introduction de l'écoconditionnalité et la prise en compte de l'information contenue

Partie 2: Les priorités ministérielles et les résultats 2003-2004

Respect de l'environnement et cohabitation harmonieuse

dans les bilans de phosphore afin que le développement de la production porcine n'excède pas la capacité du milieu récepteur. Certaines questions relatives à la santé publique ont également été abordées, notamment l'utilisation de farines animales et d'antibiotiques dans l'alimentation des porcs.

B) RÉSULTATS DES BANCs D'ESSAI ET DÉMARCHe D'ACCOMPAGNEMENT AGROENVIRONNEMENTAL

Résumé: Avec la démarche d'accompagnement ferme par ferme, les entreprises agricoles recevront un appui de taille du MAPAQ pour les aider à faire face aux changements récents dans le domaine de la réglementation environnementale. La démarche a été testée avec succès dans quatre bancs d'essai. Elle s'harmonise avec les exigences du Cadre stratégique agricole.

CONTEXTE

Au cours des dernières années, certains outils réglementaires ou politiques à caractère environnemental touchant le monde agricole ont été introduits par le gouvernement du Québec. Mentionnons à ce titre le Règlement sur les exploitations agricoles, le Règlement sur le captage des eaux souterraines ou encore le Code de gestion des pesticides. L'introduction de nouvelles exigences à l'égard de l'activité agricole représente un défi certain pour les exploitants agricoles, qui devront notamment modifier des pratiques établies. Il importe donc que le gouvernement appuie les producteurs agricoles face à ce défi de transition vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Cette orientation a guidé les interventions du Ministère au cours de l'année 2003-2004.

D'autre part, le gouvernement fédéral a choisi, lui aussi, par l'intermédiaire du Cadre stratégique agricole canadien, d'appuyer le secteur agricole dans son cheminement vers de meilleures pratiques environnementales. Le Québec s'est donc associé à cette volonté nouvelle exprimée par le gouvernement fédéral et les deux gouvernements ont convenu de travailler ensemble auprès des producteurs agricoles. C'est ainsi que, depuis l'année 2003-2004, le gouvernement fédéral contribue en partie au financement de certaines mesures agroenvironnementales incluses dans le programme Prime-Vert.

RÉSULTATS

Afin d'aider les producteurs agricoles à mieux planifier leurs actions en vue de conformer leurs entreprises aux nouvelles dispositions réglementaires et à implanter de bonnes pratiques agroenvironnementales, le MAPAQ a élaboré une démarche individualisée d'accompagnement qui se traduira, pour le producteur, par la réalisation du Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA).

La démarche a été testée dans le cadre de quatre bancs d'essai, réalisés dans autant de municipalités situées dans les régions de la Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec, de la Montérégie, secteur Est, et de Lanaudière. Soixante-trois pour cent des entreprises agricoles participantes respectaient déjà les exigences de 2010 du Règlement sur les exploitations agricoles en matière de gestion du phosphore. Pour les autres entreprises, l'opération a permis de confirmer la pertinence de l'accompagnement agroenvironnemental ferme par ferme du Ministère. Souvent, des solutions adaptées et peu coûteuses se sont révélées efficaces pour rendre les entreprises conformes à la réglementation.

En outre, le Cadre stratégique agricole canadien a permis la conclusion d'une entente avec le gouvernement fédéral concernant l'harmonisation de la démarche d'accompagnement agroenvironnemental québécoise avec les exigences fédérales. Cela a été rendu possible grâce à des assouplissements obtenus de la part du gouvernement fédéral qui ont permis d'ajuster les interventions à la réalité de l'agriculture du Québec.

C) ÉCOCONDITIONNALITÉ

Résumé: L'écoconditionnalité permet de lier l'aide aux entreprises agricoles à l'atteinte d'objectifs environnementaux et au respect de dispositions de la législation et de la réglementation environnementales. Les partenaires du secteur agricole s'entendent sur le fait que la mise en œuvre de l'écoconditionnalité est aujourd'hui un élément à privilégier afin de favoriser le développement durable du secteur agricole.

CONTEXTE

L'écoconditionnalité est un instrument qui vise à assurer une cohérence des actions gouvernementales en matière économique et environnementale, une saine gestion des fonds publics et un suivi rigoureux du respect des dispositions de la législation environnementale. Il s'agit d'un levier intéressant et innovateur pour favoriser le développement durable de l'agriculture.

L'idée de mettre en œuvre l'écoconditionnalité dans le secteur agricole québécois suscite un intérêt depuis quelques années au sein des intervenants du milieu et de la population en général. En 2001, le MAPAQ et la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ) signaient une convention prévoyant la réalisation d'un plan de mise en œuvre de l'écoconditionnalité dans le secteur porcin. La même année, lors du Rendez-vous de mi-parcours du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, les membres du groupe de travail « Un environnement à valoriser » visaient l'implantation, d'ici 2005, de l'écoconditionnalité comme condition d'accès à l'aide offerte par La Financière agricole du Québec. Également, en 2003, à la suite des consultations publiques menées à travers le Québec, la Commission sur le

développement durable de la production porcine recommandait l'application rapide des mesures d'écoconditionnalité visant le respect des lois et règlements en matière d'environnement afin de s'assurer que seules les entreprises agricoles conformes soient admises à recevoir de l'aide gouvernementale.

RÉSULTATS

Au cours des trois dernières années, un groupe de travail composé de représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de La Financière agricole du Québec, du ministère de l'Environnement, de l'Union québécoise pour la conservation de la nature et de l'Union des producteurs agricoles s'est réuni à plusieurs reprises pour établir des principes d'application de l'écoconditionnalité et discuter des conditions d'introduction de ce concept dans les programmes de soutien financier. Ces partenaires se sont entendus pour que la mise en œuvre de l'écoconditionnalité se fasse selon une approche incitative, cohérente et progressive, et qu'elle repose sur un certain nombre de principes tels que l'équité, la transparence, la responsabilité des personnes et des acteurs ainsi que l'accompagnement technique et financier des entreprises agricoles. Un document synthèse a été transmis au groupe de travail « Un environnement à valoriser ».

La Financière agricole du Québec s'est engagée à introduire, dans ses programmes de financement, d'assurances et de protection des revenus agricoles, des exigences quant au respect de dispositions du Règlement sur les exploitations agricoles (REA). Elle a élaboré un plan d'action à l'égard du développement durable et de l'écoconditionnalité. Ce plan sera mis en œuvre au cours des prochaines années.

D) PRIME-VERT

Résumé: En 2003-2004, le Ministère a poursuivi ses efforts auprès des producteurs agricoles en vue d'améliorer l'état de l'environnement agricole et ceux-ci y ont pleinement répondu. Ainsi, ils ont accru leur participation aux clubs-conseils en agroenvironnement et ont plus que doublé leurs investissements en vue de réduire les risques de pollution diffuse.

CONTEXTE

Le programme Prime-Vert vise à aider les exploitations agricoles à réaliser leurs objectifs environnementaux et à améliorer la cohabitation en milieu agricole. À la suite de l'adoption par le gouvernement du Québec en 2002 du Règlement sur les exploitations agricoles (REA), le Ministère a apporté certaines modifications au programme Prime-Vert dans le but de l'actualiser face aux nouvelles dispositions réglementaires.

Toutefois, en 2002-2003, il est apparu que les exigences accrues de la population face à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la cohabitation en milieu agricole obligerait à revoir en profondeur les modes d'intervention du programme. C'est ainsi que le MAPAQ a démarré en 2003-2004 un processus global de révision de ses façons d'intervenir, visant notamment à mieux harmoniser les objectifs sociaux en matière de protection de l'environnement avec les plus récentes pratiques du secteur agricole. Cette révision se concrétisera par la mise en place, dès 2004-2005, d'un programme Prime-Vert renouvelé.

Parallèlement, le gouvernement du Québec poursuivait ses discussions avec les instances fédérales en vue de la signature de l'accord collatéral du Cadre stratégique agricole (CSA). Les efforts considérables en matière d'agroenvironnement réalisés au Québec ont été reconnus par le gouvernement fédéral et se concrétiseront par un soutien financier complémentaire de ce dernier, notamment dans le cadre du programme Prime-Vert. Ainsi, deux programmes fédéraux en agroenvironnement ont été harmonisés avec les façons de faire du Québec et ont profité aux producteurs dès l'année 2003-2004. Ce sont le Programme de planification de ferme agroenvironnemental (PFA), qui est assimilé au Québec au Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA), et le Programme national de gérance agroenvironnemental – Pratiques de gestion bénéfiques (PGB), dont l'administration et les interventions financières s'intègrent aux volets Équipements d'épandage des fumiers et Réduction de la pollution diffuse, du programme Prime-Vert.

RÉSULTATS

La stratégie agroenvironnementale du Ministère s'appuie principalement sur les interventions du programme Prime-Vert. Parmi les réalisations rendues possibles par le programme, certaines s'avèrent particulièrement déterminantes :

- Plus de 23 M\$ en investissements gouvernementaux ont été consentis en 2003-2004 pour poursuivre la lutte contre la pollution ponctuelle, en appuyant la réalisation de 400 ouvrages de stockage des déjections animales.
- Du côté de la réduction de la pollution diffuse, le budget consenti a plus que doublé pour atteindre près de 3 M\$, touchant ainsi 873 entreprises agricoles.
- Quant aux services-conseils, la progression du nombre de producteurs qui ont choisi de devenir membres d'un club-conseil en agroenvironnement ne se dément pas puisque, encore cette année, plus de 1 000 nouvelles exploitations ont fait ce choix.

Partie 2: Les priorités ministérielles et les résultats 2003-2004

Respect de l'environnement et cohabitation harmonieuse

En fait, les interventions du programme Prime-Vert au cours de l'année 2003-2004 ont permis d'appuyer concrètement les orientations du gouvernement vers une accentuation de l'accompagnement des producteurs dans leur démarche environnementale.

E) DÉVELOPPEMENT ET SUIVI DES CONNAISSANCES DANS LE DOMAINE DE L'AGROENVIRONNEMENT

Résumé: En 2003-2004, le MAPAQ a commencé la mise à jour du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec, en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles, Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement.

CONTEXTE

Le développement des connaissances dans le domaine de l'agroenvironnement vise à mieux orienter le développement durable du secteur et la prise de décision des intervenants. La mise à jour du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec est sans aucun doute une réalisation marquante à ce chapitre.

RÉSULTATS

Mise à jour du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec

Les objectifs de la mise à jour du portrait sont de mesurer les progrès réalisés en agroenvironnement depuis 1998. Les renseignements sont recueillis lors de l'enregistrement des exploitations agricoles, notamment au moyen d'un sondage réalisé auprès d'un échantillon représentatif de 7 097 producteurs choisis au hasard. Le taux de réponse visé de la part des producteurs agricoles est de 80 %. Les renseignements recueillis seront conservés en toute sécurité au MAPAQ dans le futur système d'information et de gestion agroenvironnementales (SIGNAL), qui permettra, à partir de 2004-2005, la mise à jour en continu des informations agroenvironnementales.

Au 31 mars 2004, le suivi de l'opération sondage démontre, dans une proportion de 54 % de l'échantillon rejoint, un taux de réponse de 86 %. Les résultats de la mise à jour du portrait sont attendus à l'automne 2004.

Cahiers d'autoévaluation en lutte intégrée

Par ailleurs, les cahiers d'autoévaluation en lutte intégrée sont des outils de sensibilisation et d'éducation qui permettent d'évaluer la progression et d'améliorer la performance des entreprises agricoles en matière de gestion intégrée des ennemis et des pesticides. En appui à la Stratégie phytosanitaire, ils visent, par une démarche écologiquement responsable, à rationaliser, réduire et remplacer les pesticides agricoles dans les cultures légumières, fruitières, céréalières et ornementales. Ainsi, ils souscrivent à l'engagement gouvernemental de la politique de l'eau, à savoir « réduire d'ici 2010 la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides en milieu agricole ».

Vingt cahiers d'autoévaluation ont été réalisés. Ils portent chacun sur une culture en particulier. Les cahiers d'autoévaluation ont été publiés en 2 100 exemplaires. On peut également les consulter sur le site Internet du Ministère, à la rubrique « Stratégie phytosanitaire ».

Gestion des engrais de ferme et qualité de l'eau souterraine

Sur le thème de l'eau, le Ministère a également produit en 2003 un guide de référence à l'intention des producteurs et des autres intervenants concernés, pour favoriser une meilleure gestion des engrais de ferme et une réduction de l'impact des activités agricoles sur la qualité de l'eau souterraine.

Le guide *Gestion des engrais de ferme et qualité microbienne de l'eau souterraine* a fait l'objet d'une large diffusion auprès de la clientèle avec une distribution de près de 10 000 copies.

3. SÉCURITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ ANIMALE

Objectif 2003-2004: Contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire.

ENJEU

Comme c'est le cas pour la protection de l'environnement, la population en général montre, depuis quelques années, une sensibilité accrue quant à la qualité et à l'innocuité des aliments qu'elle consomme. Les nouvelles technologies alimentaires suscitent beaucoup d'inquiétude et les consommateurs s'attendent à une plus grande transparence de la part des entreprises et souhaitent que l'État veille à un contrôle serré de leur utilisation.

La question des nouvelles technologies prend aussi beaucoup d'importance économique lorsqu'on la place dans le contexte de l'ouverture des marchés. En plus de cet aspect, le succès du commerce avec les autres pays dépend de plus en plus du contrôle strict de la qualité des aliments et de la santé animale.

En garantissant la sécurité intégrale de l'approvisionnement en aliments au Québec, de façon à augmenter la confiance des consommateurs, le gouvernement du Québec contribue, du même coup, à maintenir et à accroître la place des produits bioalimentaires québécois sur les différents marchés intérieurs et d'exportation.

A) MESURES DE SURVEILLANCE À LA SUITE DE L'ESB

Résumé: La crise de l'ESB a forcé les gouvernements fédéral et provincial à adopter diverses mesures visant à réduire au minimum les risques qu'un tel événement se reproduise. Ainsi, certaines parties des carcasses de bovins ne peuvent plus servir à l'alimentation humaine. De plus, les deux paliers de gouvernement considèrent la possibilité d'augmenter le nombre de tests de dépistage effectués sur des cerveaux de bovins abattus en portant une attention particulière aux sujets « à haut risque ».

CONTEXTE

L'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) fait partie d'un groupe de maladies dégénératives fatales impliquant le système nerveux. La mise en évidence, il y a quelques années, d'un lien entre l'ESB et une variante de la maladie de Creutzfeld-Jakob affectant les humains a fait naître des préoccupations majeures de santé publique à l'égard de toutes les encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) (maladies à prions).

Le 20 mai 2003, un cas d'ESB a été diagnostiqué en Alberta. Depuis ce temps, le secteur canadien de l'élevage bovin et, par conséquent, celui du Québec font face à des interdictions sur les marchés d'exportation d'animaux vivants et de viande bovine. La découverte, le 25 décembre dernier aux États-Unis, d'une seconde vache d'origine canadienne positive à l'ESB vient confirmer qu'il ne s'agissait pas d'un « cas unique ».

Devant le nouveau statut zoosanitaire du Canada concernant l'ESB et à la suite du dépôt des recommandations des experts, il est devenu nécessaire d'implanter des mesures de contrôle du risque, d'intensifier les mesures de surveillance de l'ESB dans une approche canadienne et de revoir la politique sur l'utilisation des farines animales. Ces mesures de surveillance sont non seulement nécessaires pour protéger la santé publique, mais également pour reconquérir le marché et garder la confiance des consommateurs face à la viande bovine.

RÉSULTATS

Retrait des matériaux à risque spécifié (MRS)

La première mesure qui a été mise en place vise à protéger la santé publique par le retrait de l'alimentation humaine des parties de l'animal qui sont susceptibles d'être infectieuses, c'est-à-dire les matériaux à risque spécifié (MRS) comprenant entre autres les tissus suivants: l'iléon distal, le crâne, la cervelle, la moelle épinière.

Le gouvernement du Canada a modifié le Règlement sur les aliments et drogues et le Règlement sur la santé des animaux afin de rendre obligatoire le retrait des MRS de l'alimentation humaine lors de l'abattage des bovins de plus de 30 mois et de la découpe subséquente des carcasses et d'interdire la vente de produits qui contiendraient ces MRS. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est responsable de l'application des nouvelles règles dans les abattoirs et les ateliers de découpe sous contrôle fédéral. Le MAPAQ est responsable de leur application dans les autres établissements alimentaires du Québec (plus de 3 000) dont il assume la surveillance.

Surveillance active de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

Depuis 1996, le Ministère contribue à la surveillance de l'ESB au Canada par le biais de ses laboratoires. Ainsi, en 2003, les laboratoires du MAPAQ ont effectué l'analyse de 213 cerveaux de bovins; les résultats des tests se sont avérés négatifs.

Partie 2: Les priorités ministérielles et les résultats 2003-2004

Sécurité des aliments et santé animale

À la suite du cas d'ESB au Canada, et afin de répondre aux recommandations des experts, l'ACIA a revu son plan canadien de surveillance. Le MAPAQ prévoit collaborer au plan de surveillance canadien et accroître, conjointement avec les autres provinces, sa surveillance de l'ESB pour l'année 2004. De concert avec l'ACIA – section Québec, l'Institut national de santé animale envisage la réalisation de 3 000 tests et possiblement le double en 2005 parmi la population de bovins « à haut risque » (bovins avec signes neurologiques, « vache à terre », moribonds ou mourant à la ferme et âgés de plus de 30 mois). Il convient de mettre à contribution toutes les ressources existantes et de collaborer à l'atteinte des objectifs de surveillance requis pour l'ESB afin de rouvrir nos marchés d'exportation de bovins vivants le plus rapidement possible.

Cependant, cette surveillance requiert, pour son application, l'utilisation d'épreuves diagnostiques rapides. Le Laboratoire d'expertise en pathologie animale du Québec (LEPAQ) fait partie du Réseau national des laboratoires de diagnostics vétérinaires des EST. Il travaille présentement à mettre en place un laboratoire de tests rapides, ce qui permettra de contribuer efficacement à la surveillance de l'ensemble des EST.

Farine animale

L'apparition d'un cas d'ESB dans le cheptel animal a provoqué également une réflexion afin de prévenir l'introduction de maladies de ce type causées par des prions dans la chaîne alimentaire animale. Des options sont présentement envisagées et discutées à l'échelle fédérale-provinciale et devraient conduire à de nouvelles politiques dans ce domaine.

B) INTERVENTION FINANCIÈRE À LA SUITE DE L'ESB

Résumé: En 2003-2004, le gouvernement du Québec a soutenu l'industrie, par la mise en place et le suivi, en collaboration avec La Financière agricole du Québec (FADQ), de quatre programmes spéciaux qui s'ajoutent aux aides des programmes réguliers en sécurité du revenu pour la production bovine. À terme, l'aide accordée à l'industrie bovine québécoise par ces programmes spéciaux totalisera près de 165 M\$, dont 46,2 M\$ en provenance du gouvernement du Québec.

CONTEXTE

La découverte d'un premier cas de maladie de la vache folle, en mai 2003, a entraîné l'interdiction à l'échelle mondiale des exportations canadiennes de toutes les catégories de bœuf. Le Canada étant reconnu comme pays exportateur net de viande bovine, la hausse de l'offre sur le marché intérieur a causé une chute dramatique des prix à la suite de cette découverte.

En août 2003, les États-Unis, suivis d'autres pays, ont levé partiellement l'interdiction d'importation pour le bœuf désossé provenant d'animaux âgés de moins de 30 mois. Le Canada et les provinces ont poursuivi les échanges avec les partenaires provinciaux et nationaux afin de permettre l'ouverture des frontières. En décembre 2003, au moment où l'industrie canadienne commençait à entrevoir une possibilité d'ouverture de la frontière américaine pour l'exportation des animaux vivants de moins de 30 mois, les États-Unis ont détecté un premier cas d'ESB. Il a été confirmé que l'animal était né au Canada.

RÉSULTATS

Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB (ESB 1)

La phase 1 du Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB a été mise en place conjointement par le gouvernement du Canada (60 %) et les provinces (40 %). L'annonce a eu lieu le 18 juin 2003, pour le Québec. Ce programme est constitué du volet Abattage destiné aux entreprises agricoles et du volet Incitatifs liés aux stocks et aux prix destiné aux usines de conditionnement.

Au Québec, la première phase d'aide a permis au secteur bovin de recevoir 57,4 M\$ d'aide directe. Cette aide a été répartie entre les deux volets du programme, soit un montant de 53 M\$ pour le volet d'aide à l'abattage et 3,6 M\$ pour le volet d'aide aux transformateurs, et un montant de 0,8 M\$ pour couvrir les frais d'administration du programme. La quasi-totalité des montants d'aide offerts a été versée aux producteurs et entreprises de transformation pendant l'année 2003-2004.

Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB (ESB 2)

Le premier programme mis en place par les gouvernements a pris fin le 31 août 2003, soit avec la levée partielle de l'embargo sur la viande de bœuf provenant d'animaux de moins de 30 mois. Toutefois, les prix des bouillons, des bovins d'abattage et des animaux de réforme ont continué de subir des baisses importantes. Plusieurs provinces canadiennes, dont l'Ontario, ont donc maintenu une aide financière pour les bouillons d'abattage.

Pour compenser la baisse des prix sur le marché, le Québec a mis en place un programme de soutien doté d'une enveloppe budgétaire de 10 M\$. Ce programme est destiné spécifiquement aux producteurs et productrices de bouillons, de bovins d'abattage et de bovins de semi-finition. Au 31 mars 2004, environ 85 % de l'enveloppe budgétaire de 10 M\$ a été versée.

Programme de soutien des producteurs pour les animaux de réforme à la suite de l'ESB (ESB 3)

Le 21 novembre 2003, le gouvernement canadien a annoncé son programme d'aide pour les animaux de réforme toujours sous embargo. Ce programme s'inscrit dans un prolongement du programme d'aide à l'industrie dans le sillage de l'ESB mis en place conjointement par les deux paliers de gouvernement. Malgré sa participation à la phase 1 du programme, le Québec a décidé d'instaurer son propre programme basé sur les mêmes paramètres que ceux du gouvernement fédéral mais comportant une bonification du taux pour les animaux de réforme de type laitier.

La phase 3 des interventions du Québec vise à compenser la baisse de prix des animaux de réforme qui sont toujours sous embargo. Un montant de 13,3 M\$ a été octroyé par le gouvernement du Québec dans le cadre de ce programme. Ce programme est complémentaire du programme fédéral qui devrait, selon les dernières évaluations, s'élever à plus de 19,2 M\$. Les versements ont été effectués à plus de 96 % durant l'année budgétaire 2003-2004.

Entente à l'égard d'un programme d'aide transitoire (ESB 4)

En raison des difficultés financières éprouvées par les producteurs agricoles depuis le début de la maladie de la vache folle, le gouvernement fédéral a annoncé, le 22 mars 2004, un programme d'aide transitoire à l'industrie qui prévoit le versement d'un paiement direct aux éleveurs de bovins estimé à 65 M\$.

C) TRAÇABILITÉ

Résumé: Le gouvernement du Québec a procédé à deux modifications réglementaires relatives au programme de traçabilité. La première donne le signal de la mise en branle du programme pour tous les animaux d'espèce ovine. La deuxième permettra dorénavant la fixation et la perception, par un organisme à but non lucratif mandaté par le Ministère pour gérer le système d'identification des animaux, de droits qui permettront d'assurer le financement du fonctionnement des programmes de traçabilité.

CONTEXTE

Les récentes crises en santé observées dans le monde, tant dans le domaine de la santé animale que de la sécurité alimentaire, ont mis en évidence l'importance de se doter d'outils permettant d'améliorer l'efficacité de nos interventions. Le gouvernement québécois et ses partenaires de l'agroalimentaire ont convenu de mettre au point et d'implanter des systèmes de traçabilité crédibles servant de leviers à la sécurité alimentaire.

La création d'un partenariat gouvernement-industrie assure le succès de la mise en place et du fonctionnement d'un tel système. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a donc confié à Agri-Traçabilité Québec (ATQ) la gestion de son système d'identification et de traçabilité des animaux. Le conseil d'administration d'ATQ se compose de deux représentants du MAPAQ, de quatre représentants de l'Union des producteurs agricoles et d'un représentant de La Financière agricole du Québec.

RÉSULTATS

Le gouvernement du Québec a publié le 17 mars 2004, dans la *Gazette officielle du Québec*, le Règlement modifiant le Règlement sur l'identification des animaux d'espèce bovine qui a été mis en vigueur à cette même date. Ce règlement va permettre l'implantation d'un système de traçabilité chez les ovins, l'implantation chez les bovins ayant démarré en mars 2002. Quelque 1 200 producteurs procéderont à l'identification de leurs moutons, et leurs déplacements seront enregistrés auprès d'ATQ.

La Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., c. P-42) a aussi été modifiée le 18 décembre 2003 afin de permettre à ATQ, qui est un organisme à but non lucratif, de déterminer des droits exigibles pour assurer son fonctionnement en tant que gestionnaire de la base de données sur la traçabilité.

D) RÉGLEMENTATION

Résumé: Les citoyens du Québec expriment de plus en plus leurs craintes quant à la qualité et à l'innocuité des aliments qu'ils consomment. Pour s'assurer que le secteur agricole et agroalimentaire répond toujours mieux aux exigences croissantes des citoyens, le gouvernement veille à adapter constamment le cadre légal et réglementaire.

CONTEXTE

Même si les consommatrices et consommateurs québécois ont confiance dans les aliments qu'ils consomment, les récentes crises qu'ont vécues l'Europe, les États-Unis et le Canada démontrent qu'il est possible d'ébranler cette confiance. Il est donc important de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire au Québec.

Cet objectif exige, en collaboration avec les autres paliers de gouvernement, que la réglementation sur la qualité des aliments soit actualisée pour tenir compte des nouvelles technologies et des nouveaux types d'aliments. Cet exercice doit se faire dans un contexte de responsabilisation accrue des consommateurs qui souhaitent exercer des choix éclairés correspondant à leurs goûts, à leurs préoccupations et à leurs habitudes de vie.

Partie 2: Les priorités ministérielles et les résultats 2003-2004

Sécurité des aliments et santé animale

En juin et novembre 2000, l'Assemblée nationale adoptait la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) et la Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., c. P-42). Le principe directeur qui a conduit à la refonte des dispositions légales existantes à ce moment-là est la responsabilisation des opérateurs du secteur alimentaire à l'égard de la sécurité des aliments et de la santé des animaux qu'ils produisent.

À la suite de l'adoption de ces deux lois, le Ministère s'est engagé dans une vaste démarche de révision réglementaire afin d'adapter les règles aux nouvelles réalités du monde alimentaire et de mieux protéger la santé publique. Un comité de pilotage a été mis en place en février 2002 pour coordonner et soutenir cette démarche. Un plan d'action a été approuvé et un mécanisme de suivi de l'évolution des différents projets réglementaires a été instauré. Toutefois, l'apparition de problématiques particulières au cours de la dernière année (ESB, varroase, grippe aviaire, etc.) a entraîné la réévaluation de certains dossiers, ce qui a eu pour effet de retarder la réalisation des travaux dans certains secteurs pour donner la priorité à d'autres.

RÉSULTATS

Ainsi, comme le prévoyait le plan d'implantation de la traçabilité, la Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., c. P-42) a été modifiée en décembre 2003 afin d'inclure, notamment, certaines dispositions sur la gestion du système d'identification des animaux par le mandataire de la ministre. Le Règlement sur l'identification des animaux d'espèce bovine a également été modifié en mars 2004 (décret 161-200, G.O. II, 1481) de manière à y inclure les dispositions relatives à l'identification des animaux d'espèce ovine. Le Règlement sur la traçabilité des viandes d'espèce bovine de l'abattoir jusqu'au détail est, quant à lui, en cours d'élaboration afin de respecter l'objectif prévu de sa mise en application pour 2005. Ces sujets sont traités plus en détail à la section qui porte sur la traçabilité.

De plus, en raison de l'épisode de varroase qui sévit présentement au Québec, des efforts particuliers ont été consentis afin d'élaborer le Règlement sur l'enregistrement des propriétaires d'abeilles et le Règlement sur l'inscription des ruches. Ces projets de règlement devraient être présentés au printemps 2004 pour leur approbation par le Conseil des ministres.

Parallèlement, les travaux ont été amorcés afin d'élaborer les règlements suivants :

- le Règlement sur les aliments (volet Permis);
- le Règlement sur l'eau de préparation et la glace alimentaire;
- le Règlement sur la sécurité et le bien-être des animaux : désignation d'espèces ou de catégories d'animaux.

E) ACTIVITÉS D'INSPECTION

Résumé: Le système québécois d'inspection des aliments peut compter notamment sur 460 personnes réparties dans 46 points de service sur l'ensemble du Québec, sur sept laboratoires en santé animale et un en analyse et expertise alimentaires qui surveillent jour après jour la santé des animaux et la qualité des aliments consommés au Québec. L'inspection ne constitue qu'une des facettes de l'intervention du Ministère, qui comprend aussi des activités de formation et de communication ainsi que des programmes de surveillance et d'analyse qui permettent à celui-ci d'assurer son rôle de protection de la sécurité publique, notamment en abaissant le niveau de risque inhérent à la manipulation des aliments.

CONTEXTE

Garantir aux Québécois l'innocuité des aliments, c'est s'assurer qu'à tous les maillons de la chaîne, les conditions de production, de fabrication, de transformation, de vente et de distribution se font dans des conditions salubres. Il faut s'assurer de l'innocuité du produit final. Pour ce faire, il importe de favoriser au sein de l'industrie bioalimentaire l'adoption de cette culture nouvelle voulant que l'innocuité fasse désormais partie des préoccupations de chaque instant.

Afin de répondre à cet objectif, le Ministère adapte constamment ses façons de faire pour agir rapidement et efficacement. La mise en place de systèmes de traçabilité, la surveillance constante des agents potentiels de contamination qui tient compte des problématiques émergentes, y compris l'antibiorésistance, les mécanismes de surveillance et d'intervention au regard de l'état sanitaire du cheptel québécois sont au nombre des actions prises par le Ministère pour permettre une surveillance accrue de toute la chaîne bioalimentaire.

RÉSULTATS

La gestion du risque pour la santé passe non seulement par notre capacité à intervenir rapidement et efficacement, mais également par la responsabilisation de tous les maillons, y compris les consommateurs. Il est primordial que les mécanismes de contrôle favorisent la détection précoce des problèmes ainsi que la mise en place rapide d'actions correctrices.

En tout, ce sont 460 personnes réparties dans 46 points de service disséminés dans l'ensemble du Québec, appuyées par sept laboratoires en santé animale et un en analyse et expertise alimentaires, qui surveillent jour après jour la santé des animaux et la qualité des aliments consommés au Québec. Durant la dernière année, les activités d'inspection se sont réparties comme suit :

Nombre d'établissements visités par secteur

CLIENTÈLE (nombre d'établissements)	2003-2004	2002-2003	Écart
Production	11 417	10 778	639
Transformation	3 160	3 374	(214)
Distribution	3 038	3 051	(13)
Récupération	90	90	—
Détail (Ville de Montréal)	13 921	13 604	317
Détail (MAPAQ)	34 362	33 986	376
Santé animale	2 337	2 378	(41)
	68 325	67 261	1 064

Répartition des activités d'inspection incluant celles de la Ville de Montréal

TOTAL (CQIASA + Montréal ¹⁾)		2003-2004	2002-2003	Écart
Visites d'inspection		81 455	81 083	372
Inspections permanentes (heures)		25 494	29 576	(4 082)
Avis de non-conformité	Nombre de motifs d'avis	9 557	10 071	(514)
Demandes d'analyses	Échantillons	22 139	29 227	(7 088)
	Déterminations analytiques	78 206	106 108	(27 902)
Infractions	Constat + Rapport d'infraction	1 047	1 206	(159)
Condamnations		1 216	1 497	(281)
Amendes		857 526 \$	900 480 \$	(42 954) \$
Contrôles qualité du lait	Échantillons	98 075	100 408	(2 333)
	Déterminations analytiques	281 404	290 487	(9 083)
Plaintes traitées		5 249	5 355	(106)
Plaintes d'intoxication alimentaire		988	1 012	(24)

1) Les données pour la Ville de Montréal couvrent la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Partie 2: Les priorités ministérielles et les résultats 2003-2004

Sécurité des aliments et santé animale

La sécurité alimentaire est une responsabilité qui incombe à tous les intervenants de la chaîne bioalimentaire, y compris aux consommateurs. Notre principe directeur est que ce sont ceux qui manipulent les aliments qui sont responsables de leur innocuité. Pour les soutenir dans leur démarche d'apprentissage, le Ministère a élaboré divers outils, dont une ligne d'appel sans frais, des dépliants d'information et des sessions de formation et d'information.

Le Ministère consent également des efforts particuliers sur la nature des risques auxquels les consommateurs s'exposent, sur les bonnes pratiques, la vigilance lors de l'achat, ainsi que sur les méthodes de conservation, de préparation et de cuisson des aliments.

Durant la dernière année, les principales activités de communication se sont réparties comme suit:

Activités de communication

■ Communiqués	64
■ Conférences de presse	1
■ Expositions et événements	10
■ Documents distribués	291 101

Demandes de renseignements

■ Appels téléphoniques	6 314
■ Courriers électroniques	901
■ En rapport avec les permis	21 276
■ Avertissements vétérinaires	3
■ Bulletins et revues zoosanitaires	5

Activités de formation en innocuité et salubrité

■ Manipulateurs formés	4 479
■ Gestionnaires formés	694
■ Heures de formation	75 652

Tous ces efforts ont permis à 2 027 entreprises visitées entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004 de diminuer leur charge de risque de façon significative et de passer d'un niveau de charge de risque élevé ou moyennement élevé à un niveau inférieur.

À ces activités s'ajoutent trois catégories de programmes de surveillance qui permettent au Ministère d'assurer son rôle de protection de la santé publique:

- Programmes d'analyse des denrées alimentaires;
- Programme de surveillance de la résistance aux agents antimicrobiens;
- Programmes de surveillance et réseaux d'alerte en santé animale.

Programmes d'analyse des denrées alimentaires

En plus de voir à l'analyse d'au-delà de 7 000 échantillons à l'appui du travail des inspecteurs, le Ministère a coordonné la réalisation de plus de 50 projets de surveillance sur les 8 800 produits alimentaires recueillis à tous les niveaux de la chaîne alimentaire. Cette surveillance vise à s'assurer que les produits alimentaires ne comportent pas de risques pour la consommation ou, le cas échéant, à apporter les correctifs appropriés.

Programme de surveillance de la résistance aux agents antimicrobiens

Les objectifs du programme visent notamment à élaborer et améliorer le système de surveillance de l'antibiorésistance, à communiquer les résultats de ce programme et à créer et cultiver les liens de partenariat en santé animale et en santé publique.

Les activités d'antibiosurveillance passive se sont poursuivies et raffinées au fil des ans, tant par la qualité du travail technique accompli dans les laboratoires de l'INSA que par le traitement et l'analyse des données. Au cours des deux dernières années, un total de sept communications orales ont été réalisées auprès des médecins vétérinaires, des intervenants en santé publique et des producteurs afin de les sensibiliser au problème de l'antibiorésistance, de promouvoir l'emploi judicieux des antimicrobiens et aussi de leur transmettre les résultats de l'antibiosurveillance.

La participation aux travaux du sous-groupe sur l'antibiorésistance du Groupe Qualité a permis entre autres de réviser la liste des antimicrobiens utilisés dans les secteurs de productions animales ciblées, de définir un schéma illustrant la distribution des antimicrobiens au Québec et d'établir les critères de base d'un système de collecte en continu des données sur l'utilisation des antimicrobiens. Les travaux de ce sous-groupe doivent se poursuivre jusqu'en 2005.

Le partenariat avec Santé Canada dans le cadre des activités du Programme intégré canadien de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (PICRA) a permis de bonifier certaines actions du programme québécois d'antibiosurveillance et d'explorer des ententes futures sur la surveillance de l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux.

Programmes de surveillance et réseaux d'alerte en santé animale

En 2003-2004, trois programmes de surveillance visant à contrôler ou à prévenir l'apparition de maladies pouvant avoir un impact significatif sur la santé animale et la santé publique ont été réalisés: *Salmonella Enteritidis* dans les œufs de consommation, les encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) et *Salmonella spp.* chez le porc. Le Ministère a également réalisé un projet de surveillance de la varroase chez les abeilles.

Une grande part de la surveillance en santé animale est effectuée par le Réseau d'alerte et d'information zoonositaire (RAIZO), institué en 1992 par le Ministère et qui, par ses réseaux sentinelles, se définit comme un lieu de partage de l'information par les intervenants du secteur.

En 2003, tous les réseaux sentinelles ont été revus et consolidés avec chacun des membres du RAIZO afin de simplifier et de bonifier leur fonctionnement et ainsi d'augmenter l'efficacité du RAIZO. Il existe présentement sept réseaux d'alerte: apiculture, aquaculture, aviaire, bovin, équin, porc et petits ruminants. Chaque réseau est formé de deux vétérinaires du MAPAQ (un vétérinaire de l'INSA et un vet-RAIZO) ainsi que des sentinelles sur le terrain. Les réseaux ont été très actifs en 2003. Deux avertissements vétérinaires (encéphalite équine de l'Est et virus du Nil occidental), quatre bulletins zoonositaires (ESB, bilan apicole 2002, virus du Nil occidental et influenza aviaire), ainsi que la revue *RAIZO Bilan 2002* ont été publiés. De plus, le réseau équin a été sollicité afin de suivre une épizootie d'influenza équine, tandis que le réseau aviaire suivait l'épizootie d'influenza aviaire en Colombie-Britannique et intensifiait la vigilance sur le terrain. Un bilan des activités de surveillance survenues dans chacun des réseaux sentinelles a été produit.

À la suite de la crise de la varroase, il devenait essentiel de structurer les interventions en apiculture. Le septième réseau d'alerte fut donc créé le 10 mars 2004, sous le nom de Réseau en santé et régie de l'abeille. Il regroupe une dizaine de partenaires du secteur apicole. Étant donné qu'il n'y a pas de vétérinaires réservés exclusivement à ce secteur, les apiculteurs jouent le rôle de sentinelles.

Plaintes, toxi-infections alimentaires et zoonoses

Le Ministère accorde également une attention particulière à toutes les plaintes et à tous les cas de toxi-infections alimentaires ou de zoonoses qui lui sont rapportés.

Pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004, 958 épisodes se rapportant à 988 déclarations de toxi-infections alimentaires (comportant 30 dossiers d'allergie), impliquant 2 898 personnes malades, ont été signalés au MAPAQ. De plus, les directions régionales du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) et le service d'inspection de la Ville de Montréal sont intervenus de façon préventive dans 23 dossiers concernant, entre autres, des vérifications d'établissements aux prises avec des cas probables de gastro-entérite virale transmise de personne à personne et susceptible d'être transférée aux aliments.

Les zoonoses, qui sont des maladies pouvant être transmises aux humains par les animaux, requièrent une surveillance étroite compte tenu de leurs conséquences possibles sur la santé humaine. Notre volonté de prévenir les infections avant qu'elles ne se transmettent aux humains s'est concrétisée par la réalisation de 184 enquêtes portant sur la présence d'un agent potentiel de zoonose au cours de l'année 2003-2004. Ces enquêtes ont permis d'émettre des recommandations et de discuter avec les médecins vétérinaires praticiens aux prises avec les cas afin de s'assurer de la protection de la santé publique.

Enfin, il est important de mentionner que les consommatrices et les consommateurs québécois peuvent porter à l'attention du Ministère toute plainte relative aux aliments ou aux établissements alimentaires du Québec en composant le numéro sans frais 1 800 463-5023 ou en communiquant avec les bureaux des directions régionales du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA).

De plus, afin de répondre aux appels en dehors des heures normales d'ouverture, un système de réponse aux urgences est offert au public consommateur et aux exploitants d'établissements alimentaires. Un total de 328 appels a été enregistré au cours de la dernière année.

4. RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET COMMERCE

Objectif 2003-2004: Promouvoir les intérêts du Québec sur la scène canadienne et internationale.

ENJEU

Au cours de l'exercice 2003-2004, les enjeux associés à l'affirmation des intérêts du Québec sur la scène nationale et internationale ont été les suivants:

- la conclusion d'accords entre le fédéral et les provinces permettant la participation du Québec au Cadre stratégique agricole canadien. Ces accords permettront au Québec de consolider les entreprises agricoles en tirant parti de la nouvelle politique agricole, d'obtenir une juste part des transferts fédéraux, de protéger les institutions, en l'occurrence La Financière agricole du Québec, de demeurer maître d'œuvre des orientations de sa politique agricole et d'utiliser des fonds fédéraux pour appuyer ses priorités;
- la conclusion d'accords entre le fédéral et les provinces permettant de mettre en œuvre les programmes à la suite de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB);
- la réponse adéquate du Québec, en collaboration avec ses partenaires, aux exigences américaines sur le bioterrorisme ainsi qu'à la fermeture des frontières à la suite de l'ESB;
- la révision des ententes de commercialisation des produits agricoles sous gestion de l'offre;
- la promotion de la position du Québec en matière de négociations commerciales agricoles et de règlement des différends, notamment en ce qui concerne la protection de la gestion de l'offre dans le cadre des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la rencontre ministérielle de Cancun.

A) ACCORD-CADRE ET ACCORD DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATÉGIQUE AGRICOLE (CSA) AINSI QUE LES ACCORDS À LA SUITE DE L'ESB

Résumé: Le Québec a signé deux accords sur le Cadre stratégique agricole canadien qui pourraient représenter, selon la conjoncture des revenus agricoles, pour les cinq années couvertes par les ententes, des transferts fédéraux au Québec d'environ un milliard pour les programmes visés. Le CSA englobe cinq volets: la gestion des risques agricoles, la salubrité et la qualité des aliments, l'agroenvironnement, le renouvellement des entreprises ainsi que la science et l'innovation.

CONTEXTE

Au milieu des années 90, le gouvernement du Québec s'est engagé auprès du gouvernement fédéral à rendre ses programmes de gestion des risques compatibles avec les programmes fédéraux. Le Québec a donc révisé en profondeur sa politique en matière de soutien du revenu agricole, que l'on désigne par le terme de gestion des risques agricoles. Cette opération s'est déroulée en partenariat avec les producteurs agricoles et a donné naissance à La Financière agricole du Québec.

En juin 2001, les ministres de l'Agriculture du Canada ont convenu de revoir les ententes intergouvernementales en gestion des risques agricoles qui arrivaient à terme le 31 mars 2003. Le gouvernement fédéral et les provinces ont paraphé, à compter de juin 2002, un accord-cadre sur un cadre stratégique agricole (CSA) multilatéral, pour lequel les frais sont partagés à raison de 60 % par le gouvernement fédéral et de 40 % par les gouvernements provinciaux. Le CSA englobe cinq volets: la gestion des risques agricoles, la salubrité et la qualité des aliments, l'agroenvironnement, le renouvellement des entreprises ainsi que la science et l'innovation. La mise en œuvre du CSA se poursuivra sur une période de cinq ans, soit du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2008.

Le gouvernement fédéral consacre annuellement 1,1 G\$ à la gestion des risques et 120 M\$ aux autres volets. La part annuelle des dépenses fédérales dévolue au Québec serait respectivement d'environ 188,9 M\$ pour la gestion des risques et de 17,7 M\$ pour les autres volets.

Le contexte de 2003 a également été marqué par un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) survenu en Alberta en mai, ainsi qu'un cas survenu aux États-Unis en décembre. Cette situation a entraîné la fermeture des frontières de plusieurs pays, empêchant les expéditions des ruminants et des produits de ruminants. L'impact de l'ESB a nécessité une intervention des deux ordres de gouvernement.

RÉSULTATS

Le Québec a signé l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial portant sur le Cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle le 17 juillet 2003 et un accord de mise en œuvre du CSA le 31 octobre 2003. Ces accords permettront au Québec d'atteindre quatre objectifs qu'il s'est fixés au cours de cette négociation: obtenir une juste part des transferts fédéraux, protéger ses institutions, en l'occurrence La Financière agricole du Québec, demeurer maître d'œuvre des orientations de sa politique agricole et

utiliser des fonds fédéraux pour appuyer ses priorités. Au total, pour les cinq années couvertes par ces ententes, les programmes visés représentent environ un milliard de dollars en transferts fédéraux au Québec.

En ce qui concerne l'ESB, le Canada et le Québec ont conclu des accords permettant aux producteurs agricoles visés de bénéficier d'un soutien financier leur permettant de mieux faire face aux baisses de revenus. Aux termes des programmes mis en place par ces ententes, les producteurs agricoles du Québec auront ainsi reçu une somme de 118,4 M\$ en transferts fédéraux complétés par une contribution du gouvernement du Québec représentant 46,2 M\$.

Nouveaux programmes en gestion des risques et pour les autres volets

Le volet du CSA portant sur la gestion des risques est fondé sur une base commune de programmes auxquels participent toutes les provinces. Il s'agit du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSR), auquel s'ajoute le Programme d'assurance production, anciennement l'assurance récolte. La prestation de ces programmes est assumée par La Financière agricole du Québec de façon à assurer une meilleure cohésion et une meilleure complémentarité entre les programmes canadiens et ceux du Québec.

Un accord collatéral Canada-Québec pour le volet Environnement du CSA est intervenu en mars 2004. Cet accord confie au Québec la gestion des programmes canadiens suivants: Initiative d'élaboration et mise en œuvre de plans environnementaux en agriculture et Programme national de gérance agroenvironnementale – Pratiques de gestion bénéfiques. L'accord confirme l'harmonisation des programmes canadiens avec la stratégie agroenvironnementale du Québec en reconnaissant la démarche d'accompagnement du Québec déployée par la formule des clubs-conseils en agroenvironnement.

B) SUIVI DES NÉGOCIATIONS À L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

Résumé: Le Ministère assure une défense active de la position québécoise auprès du gouvernement fédéral. Le principal enjeu pour le Québec est de maintenir les mécanismes efficaces de gestion de l'offre et ses outils de développement de l'agriculture. À l'instar du Québec, le Canada a aussi adopté une position équilibrée qui permettrait de maintenir les systèmes de gestion de l'offre tout en recherchant un meilleur accès aux marchés étrangers.

CONTEXTE

Depuis novembre 2001, des négociations commerciales multilatérales sont en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cette ronde de négociations touche, entre autres, le secteur agricole et alimentaire. Les pays membres y abordent les questions de la réduction du soutien interne à l'agriculture, de l'augmentation de l'accès aux marchés, notamment par la réduction de la protection tarifaire aux frontières, et de l'élimination des subventions à l'exportation.

Une étape importante a été la tenue de la V^e Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun, en septembre 2003. Au cours de cette conférence, les pays devaient convenir, entre autres, d'un texte sur les modalités d'engagement en agriculture. Les pays membres de cette organisation n'ayant pu s'entendre, la rencontre fut un échec.

Les négociations au point mort après Cancun ont redémarré en mars 2004 et devaient déboucher sur le texte des modalités d'engagement en agriculture en juillet 2004. Lors du lancement de cette ronde de négociations en novembre 2001, l'échéance des pourparlers avait été fixée au 1^{er} janvier 2005; considérant l'état actuel des négociations, il est fort peu probable que cette échéance soit respectée.

RÉSULTATS

Le Ministère a assuré le suivi et l'analyse des négociations sur l'agriculture au cours de l'année. De concert avec le Comité consultatif de la Filière agroalimentaire du Québec, le Ministère est intervenu auprès du gouvernement fédéral afin de présenter et faire valoir les intérêts du Québec. De plus, lors de la rencontre des ministres tenue en juillet 2003, le Québec a rappelé au gouvernement fédéral l'importance de défendre avec vigueur la gestion de l'offre. Ainsi, à cette occasion, le ministre fédéral a réitéré l'engagement du Canada concernant le maintien de la gestion de l'offre.

En juillet 2003, lors de la signature par le Québec de l'accord sur le Cadre stratégique agricole et agroalimentaire, le Québec a obtenu du gouvernement fédéral qu'il s'engage à ce que l'accord de mise en œuvre du Cadre stratégique agricole, signé en octobre 2003, reconnaisse la gestion de l'offre et ses trois piliers, soit le contrôle des importations, une politique de prix couvrant les coûts de production et le contrôle de la production.

En juillet 2003, le Ministère a confirmé son appui à la coalition pour un modèle équitable, la gestion de l'offre. Cette coalition est une initiative des fédérations de producteurs représentant les secteurs sous gestion de l'offre (lait, œufs et volailles).

Partie 2: Les priorités ministérielles et les résultats 2003-2004

Relations fédérales-provinciales et commerce

En septembre 2003, lors de la V^e Conférence ministérielle de l'OMC, une représentation québécoise, dont la ministre Françoise Gauthier faisait partie, est intervenue auprès de ses homologues fédéraux afin de s'assurer que les intérêts du Québec soient pris en compte.

Afin de s'assurer que l'information sur les négociations et les autres questions commerciales circule, le Réseau d'information sur le commerce international, qui regroupe les intervenants des milieux agricoles et alimentaires, universitaires et les tables régionales, s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2003-2004.

C) RÉPONSE DU QUÉBEC AUX EXIGENCES AMÉRICAINES SUR LE BIOTERRORISME AINSI QU'À LA FERMETURE DES FRONTIÈRES À LA SUITE DE L'ESB

Résumé: Les nouvelles réglementations américaines en matière de bioterrorisme et en matière d'étiquetage relatif au pays d'origine des produits agricoles demanderont plusieurs adaptations de la part des entreprises québécoises exportatrices de produits alimentaires.

CONTEXTE

Au cours de l'année 2003-2004, le Ministère a diffusé des informations et a participé à des activités visant à sensibiliser l'industrie aux nouvelles obligations de l'Agence des aliments et drogues des États-Unis. Ces règlements, qui sont entrés en vigueur en décembre 2003, imposent aux entreprises qui exportent vers les États-Unis de s'enregistrer auprès du gouvernement américain et de faire parvenir un préavis avant le passage aux douanes américaines des produits agroalimentaires visés. Par ailleurs, l'application d'une loi concernant l'étiquetage du pays d'origine des denrées agricoles aurait pu avoir des effets perturbateurs sur le commerce, en particulier celui des animaux vivants.

À la suite du cas d'ESB survenu au Canada en mai 2003, les frontières américaines et celles d'un nombre considérable de pays ont été fermées à l'importation canadienne de ruminants ou de viande de ruminants.

RÉSULTATS

L'année 2004 permettra de dire si les entreprises du Québec ont réussi à s'adapter sans trop de difficulté aux nouvelles exigences américaines. En effet, jusqu'en mai 2004, les entreprises bénéficiaient d'un assouplissement des nouvelles règles concernant le bioterrorisme, dans le cadre d'une mise en œuvre progressive des nouvelles exigences américaines.

L'application de la loi américaine sur l'étiquetage du pays d'origine des denrées agricoles a été reportée (sauf pour le poisson) de septembre 2004 à septembre 2006.

En ce qui a trait à la fermeture des frontières aux importations canadiennes de ruminants ou de viande de ruminants, le Québec est intervenu activement dans le processus canadien visant à obtenir une réouverture des frontières. Une réouverture partielle des frontières a été obtenue par le Canada, le 8 août 2003, à l'égard de la viande de veau d'au plus 36 semaines et de la viande bovine désossée issue de bêtes âgées d'au plus 30 mois lors de l'abattage.

Le Québec a mis un accent particulier sur la réouverture pour les animaux de reproduction et de génétique supérieure.

5. FORMATION, MAIN-D'ŒUVRE ET INNOVATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Objectif 2003-2004: Susciter l'innovation par la formation de ressources humaines compétentes ainsi que le développement et la diffusion du savoir.

AXE D'INTERVENTION : FORMATION ET MAIN-D'ŒUVRE

ENJEU

L'économie mondiale est en mutation et elle est résolument orientée vers l'évolution du savoir. Aujourd'hui, nul ne peut contester le rôle essentiel du savoir, de la recherche et du développement pour la prise de décision, l'avancement technologique et l'amélioration de la production. La formation est en effet devenue pour de nombreux pays une question stratégique pour maintenir la compétitivité des entreprises.

La disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée s'avère aussi un élément essentiel au positionnement de l'industrie bioalimentaire québécoise sur l'échiquier international. Comme la croissance démographique québécoise subit, depuis une décennie, un ralentissement lié à un taux de natalité insuffisant pour assurer seul son maintien, le Québec ne peut plus compter sur une main-d'œuvre abondante pour concurrencer certains pays plus peuplés qui sont en émergence. Il doit donc se tourner résolument vers le développement technologique pour maintenir sa croissance économique et nécessairement investir dans ses ressources humaines.

A) RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'ITA

Résumé: La réorganisation administrative de l'ITA, jumelée à un plan d'affaires pour la période 2003-2005, lui a permis de consolider ses actions, notamment au chapitre de la formation initiale et continue, du soutien au recrutement de la main-d'œuvre agricole et du développement international.

CONTEXTE

Afin que les entreprises puissent compter sur des ressources humaines compétentes en nombre suffisant, le Ministère met à contribution ses instituts de technologie agroalimentaire de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe et sa Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire. De plus, il préconise, comme mode d'intervention, le partenariat avec les organismes gouvernementaux ou du milieu qui se préoccupent du développement des ressources humaines.

Néanmoins, afin de consolider ses actions en la matière, le Ministère a procédé au printemps 2003 à l'intégration de ces trois unités administratives vouées à la formation et au développement de la main-d'œuvre pour créer l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), auquel il a associé le campus Macdonald de l'Université McGill. Par la même occasion, il a confié au nouvel institut le mandat ministériel de voir au développement des ressources humaines du bioalimentaire.

RÉSULTATS

La réorganisation administrative des instituts de technologie agroalimentaire et de la Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire aura permis le regroupement de l'expertise pédagogique dans le domaine agroalimentaire et favorise une meilleure synergie quant aux interventions du MAPAQ en matière de développement des compétences de la main-d'œuvre. Elle aura aussi permis d'amorcer l'harmonisation des pratiques de gestion de ces lieux d'enseignement et de cette unité administrative et de se doter d'une vision commune en matière de développement des ressources humaines. Cette vision s'est d'ailleurs consolidée dans le plan d'affaires 2003-2005. Les trois grands défis qui ont été retenus: *Agir et s'adapter rapidement, Développer l'expertise et Affirmer son leadership* orientent désormais les pratiques des personnes qui travaillent au développement des compétences de la main-d'œuvre du bioalimentaire.

Formation initiale

À ce jour, diverses actions du plan d'affaires ont été réalisées, notamment celles qui concourent à l'amélioration des activités de formation initiale telles que l'adoption d'un plan de communication, la mise en place et la promotion auprès des commissions scolaires d'un modèle de formation visant l'intégration dans des programmes de formation technique d'élèves en provenance de programmes de formation professionnelle, la mise en œuvre d'un projet de reconnaissance des acquis d'expérience à l'intention de la relève agricole, l'élaboration de plans de réussite dans les campus de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe.

Partie 2: Les priorités ministérielles et les résultats 2003-2004

Formation, main-d'œuvre et innovation scientifique et technologique

Ces actions participent à l'objectif de maintenir un nombre de diplômés suffisant pour répondre aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires malgré le contexte de la diminution des effectifs étudiants liée à la baisse démographique que connaît le Québec. À cet égard, la performance de l'ITA est exemplaire puisque le taux de placement de ses finissants est de près de 100 % depuis quelques années.

Diplômés embauchés

OBJECTIF: Augmenter en moyenne de 5 % par année le nombre de diplômés de l'ITA susceptibles d'être embauchés par les entreprises agricoles, de services et de transformation.

INDICATEUR	ANNÉE	CIBLE 5% PAR AN	RÉSULTATS ¹	
			NOMBRE DE DIPLOMÉS	TAUX D'AUG- MENTATION
Nombre de diplômés susceptibles d'être embauchés par les entreprises agroalimentaires	1999	206	277	3,7 %
	2000	216	301	8,6 %
	2001	227	278	-7,6 %
	2002	238	303	9,0 %
	2003	250	n.d.	

Les cibles et les données ont été réajustées pour tenir compte du campus Macdonald.

1) Données sujettes à des réajustements.

L'Institut de technologie agroalimentaire accueille à lui seul, depuis dix ans, près de 70 % des inscriptions dans les programmes de formation technique initiale spécifique du domaine agroalimentaire. Bon an mal an, c'est plus de 1000 personnes qu'on y forme ou plus de 12 000 depuis dix ans. En 2003-2004, 1 074 personnes étaient inscrites dans les programmes collégiaux dispensés dans les trois campus. Pour le programme le plus répandu, *Gestion et exploitation d'entreprise agricole*, qui est dispensé dans huit autres cégeps, le taux des inscriptions dépasse les 50 % annuellement.

Évolution des inscriptions à l'ITA

ANNÉE	LA POCATIÈRE	SAINT-HYACINTHE	CAMPUS MACDONALD	TOTAL
1998	478	748	87	1 313
1999	486	780	95	1 361
2000	431 ¹	750	98	1 279 ¹
2001	388 ¹	718 ¹	96	1 202 ¹
2002	382 ¹	685 ¹	96	1 163 ¹
2003	348	651	75	1 074

1) Données réajustées.

Source: ministère de l'Éducation

De plus, le MAPAQ, par le biais de son institut, poursuit sa collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et Emploi-Québec en vue d'assurer l'adéquation des programmes de formation initiale et d'apprentissage avec les besoins des entreprises. Il en est de même de sa participation aux activités de promotion des carrières et de développement professionnel des comités sectoriels de main-d'œuvre de la production agricole, de la transformation alimentaire et du commerce de l'alimentation.

Formation continue

En matière de formation continue, le nombre d'heures qui a été dispensé à l'ITA a diminué au cours de la dernière année après s'être maintenu sensiblement au cours des deux dernières années. Quant au nombre de personnes inscrites, il a fait l'objet d'une diminution proportionnellement plus importante que la diminution du nombre d'heures de formation. Cette situation nous amène à faire le constat que la clientèle, moins importante, en 2003-2004 semble privilégier une formation de plus longue durée.

Ainsi, du matériel didactique a été mis au point sous forme de CD-ROM et sera éventuellement mis en ligne afin de soutenir la formation du personnel des entreprises de transformation alimentaire dans le cadre des activités du Réseau métropolitain pour la formation en bioalimentaire (RMR). Ce réseau, qui regroupe des intervenants du milieu du travail et de onze établissements de formation de la grande région métropolitaine, vise la présentation d'une offre de formation concertée pour répondre aux besoins des entreprises bioalimentaires de ce milieu.

Appui au secteur de la transformation alimentaire

En 2003-2004, le Ministère a aussi poursuivi son appui au secteur de la transformation alimentaire en matière d'accessibilité aux ressources humaines, d'amélioration des compétences et de rétention de main-d'œuvre en concertation avec plusieurs partenaires gouvernementaux et sectoriels. Parmi les actions déployées, une session sur la démarche qualité a, entre autres, été élaborée pour rejoindre les gestionnaires des entreprises de transformation

Formation continue

INDICATEURS	RÉSULTATS		
	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre d'heures et de personnes inscrites dans une activité de formation continue à l'ITA	9 181 heures 4 084 personnes	9 021 heures 4 413 personnes	7 989 heures* 3 513 personnes*
Nombre d'heures et de personnes inscrites dans une activité de formation continue par l'intermédiaire du Plan de soutien en formation agricole (PSFA)	11 492 heures 8 512 personnes	8 147 heures 7 220 personnes	ND

* Estimation pour l'année.

Aussi, le MAPAQ soutient financièrement, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et Emploi-Québec, le Plan de soutien en formation agricole (PSFA). Dans le cadre d'une entente triennale (2001-2004), chacun des partenaires verse annuellement 125 000 \$ pour financer l'embauche de répondants qui travaillent à faire en sorte que les organismes de formation apportent des réponses adaptées aux besoins de perfectionnement des agriculteurs et de la main-d'œuvre agricole dans toutes les régions du Québec. De plus, une évaluation du programme a été amorcée en 2003-2004 par le MEQ en collaboration avec le MAPAQ et Emploi-Québec afin d'en apprécier la pertinence et de mesurer l'atteinte des objectifs. Un rapport d'évaluation est attendu pour novembre 2004.

Enfin, pour rejoindre la clientèle sur l'ensemble du territoire québécois, de nouveaux moyens d'enseignement ont fait l'objet d'une exploration par l'ITA et de nouveaux partenariats ont été établis avec d'autres institutions d'enseigne-

alimentaire dans le cadre de la Stratégie québécoise pour améliorer la compétitivité des entreprises du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR) et une autre est en cours d'élaboration sur l'analyse des risques et la maîtrise des points critiques (HACCP).

Soutien au recrutement de la main-d'œuvre

Au cours de la dernière année, des actions particulières ont été réalisées en collaboration avec différents partenaires en vue d'atténuer la problématique de recrutement de la main-d'œuvre saisonnière dans les entreprises de transformation et de mise en conserve de fruits et de légumes (conserveries). Ainsi, un plan d'action mettant à contribution le réseau d'Emploi-Québec et une activité d'aide à la mobilité interrégionale ont, entre autres, été déployés par Emploi-Québec. De plus, ces entreprises peuvent dorénavant avoir recours à de la main-d'œuvre étrangère temporaire pour combler leurs besoins de main-d'œuvre saisonnière.

Partie 2: Les priorités ministérielles et les résultats 2003-2004

Formation, main-d'œuvre et innovation scientifique et technologique

Enfin, les entreprises horticoles ont continué à bénéficier du Programme de déplacement des travailleuses et des travailleurs agricoles mis en place par le MAPAQ pour soutenir leurs besoins de main-d'œuvre saisonnière lorsqu'elles doivent recourir à du personnel ne résidant pas à la ferme ou qui ne demeure pas à proximité de l'entreprise. À l'été 2003, la contribution du MAPAQ à ce programme s'est élevée à 510 000 \$.

Infrastructures et développement technologique

Au chapitre des infrastructures et du développement technologique, des investissements de 11 M\$ ont été faits depuis l'automne 2002 dans le cadre du Plan d'accélération des investissements publics (PAIP), pour la rénovation des bâtiments et la modernisation des équipements. De même, pour assurer un meilleur arrimage aux besoins des entreprises en matière de développement technologique, les activités du Centre d'innovation technologique agroalimentaire (Cintech) ont été consolidées au campus de Saint-Hyacinthe.

Au cours de la prochaine année, un montant de 5 M\$ sera alloué à la réalisation de projets majeurs de réaménagement et de construction dont l'implantation d'un incubateur d'entreprises de transformation alimentaire à La Pocatière, l'achat d'équipement à l'usine alimentaire de Saint-Hyacinthe ainsi que la construction et la réfection des installations serricoles de ces mêmes campus.

En matière d'innovation technologique, des projets pour plus d'un million de dollars ont été réalisés, notamment en agroenvironnement, en géomatique et en agroforesterie et deux projets d'envergure, dans le domaine porcin et dans le domaine serricole, dans le cadre des activités de la Fondation canadienne pour l'innovation.

Développement international

À l'échelle internationale, la participation de l'ITA à des activités de coopération a été consolidée par la réalisation de sept projets dans autant de pays de différentes régions du globe (Europe, Asie, Afrique, Amérique du Sud, Amérique centrale, Antilles). Ces projets visent soit l'exportation du savoir et de l'expertise, soit le développement de l'employabilité des étudiants québécois et étrangers par la réalisation de stages dans les différents pays d'accueil.

Les projets d'exportation du savoir ont été réalisés avec l'aide financière de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et les stages, grâce à l'appui de différentes organisations œuvrant dans les échanges interculturels telles que l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), l'Office Québec-Amérique pour la jeunesse (OQAJ) et l'Agence Québec-Wallonie-Bruxelles.

De plus, plusieurs délégations ont été accueillies afin d'échanger des informations ou d'établir des partenariats, confirmant ainsi l'expertise et la renommée de l'Institut en dehors des frontières québécoises. Ces délégations provenaient notamment de France, du Burkina Faso, du Sénégal, de l'île de la Réunion et de la Chine.

B) ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE JEUNESSE

Résumé: Le Ministère a entrepris des travaux visant le développement d'une politique jeunesse. Quant à La Financière agricole du Québec, elle a poursuivi ses efforts de soutien à la relève agricole en autorisant 8,5 M\$ pour l'aide à l'établissement en agriculture. Elle a majoré la subvention à l'établissement de même que les mesures de protection contre la hausse des taux d'intérêt, à compter de l'exercice financier 2004-2005.

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, différents intervenants, dont la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) et l'Union des producteurs agricoles (UPA), réclament la mise sur pied d'une politique d'établissement des jeunes en agriculture.

Afin de répondre à ces préoccupations, le Ministère s'est engagé, à l'automne 2003, à élaborer une politique jeunesse pour l'ensemble du secteur bioalimentaire, dont un volet important portera sur l'établissement des jeunes en agriculture et le transfert de ferme.

RÉSULTATS

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Ministère a mis en place une équipe de travail spécialement attitrée à l'élaboration de la politique jeunesse, en partenariat avec l'ensemble des intervenants et ministères concernés.

Le Ministère a poursuivi ses actions de soutien de la relève par le biais de son Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire, à hauteur de 600 000 \$, avec les Centres régionaux d'établissement en agriculture (CREA) et les projets d'intégration de la relève. De même, 8,5 M\$ ont été autorisés en subventions à l'établissement, par l'entremise du Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation, administré par La Financière agricole.

Par ailleurs, le Ministère a accru ses mesures d'aide à la relève agricole. La Financière agricole a haussé la subvention à l'établissement à 40 000 \$ pour les titulaires de diplômes d'études collégiales en agriculture ou de baccalauréats en sciences agricoles. De plus, des travaux ont été réalisés pour offrir, à compter d'avril 2004, un nouveau programme de

subventions au démarrage et à l'encadrement. Finalement, les mesures de protection contre la hausse des taux d'intérêt ont été bonifiées. Ainsi, La Financière agricole rembourse dorénavant les intérêts excédant 5 à 7 %, selon le niveau de formation, sur un prêt maximum dont le montant a été majoré à 500 000 \$.

C) SOUTIEN AUX AGRICULTRICES

Résumé: Dans le but de mieux répondre aux besoins des agricultrices, le Ministère a mis sur pied une équipe de travail mandatée pour introduire des mesures concrètes visant à soutenir les agricultrices pendant la maternité et la période postnatale.

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, les agricultrices demandent que soit instaurée une mesure spéciale d'aide visant à leur permettre d'avoir accès à un soutien financier en cas de maternité.

Afin de pallier cette lacune, le Ministère a entrepris, en collaboration avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, des travaux sur une mesure qui viserait à assurer une aide pendant la maternité et la période postnatale.

L'aide devrait permettre aux agricultrices de cesser leurs activités, d'obtenir un retrait préventif, lorsque nécessaire, et de faire face aux dépenses résultant de leur remplacement temporaire dans les travaux de l'exploitation.

RÉSULTATS

L'échéancier prévoit l'élaboration d'une mesure d'aide et de ses paramètres, en collaboration avec la Fédération des agricultrices du Québec, de même que des discussions concernant le contenu et le financement de cette mesure avec les différents intervenants gouvernementaux au cours de la prochaine année financière.

AXE D'INTERVENTION : INNOVATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

ENJEU

L'innovation constitue la pierre angulaire du développement socioéconomique. C'est par l'innovation que les connaissances sont transformées en produits, procédés et services et commercialisées par les entreprises innovantes. Par son appartenance aux sciences du vivant, l'industrie

agroalimentaire est en mesure de capter les bénéfices de nouvelles technologies émergentes pour répondre aux besoins de protection de la santé publique, de prévention des maladies associées à l'alimentation et de prospérité économique.

L'innovation ne dépend pas tellement de la manière dont les universités, les instituts de recherche, les centres d'expertise et les entreprises fonctionnent, mais plutôt de la manière dont ils fonctionnent ensemble. Le Ministère apporte son soutien à l'innovation technologique en investissant dans les activités de recherche, de transfert technologique et de diffusion des connaissances. Le maillage entre les partenaires publics et privés est un bon indice de la pénétration des connaissances et des technologies dans les entreprises, et l'effet levier des investissements du MAPAQ sur celui de ses partenaires en constitue un excellent indicateur.

CORPORATIONS DE RECHERCHE, CENTRES D'EXPERTISE ET PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER À L'INNOVATION

Résumé: En 2003-2004, le Ministère a accordé une somme de 23,1 M\$ dans diverses formules de partenariat touchant les domaines de la recherche, de la diffusion d'expertise et du soutien à l'innovation. Ces partenariats ont généré une activité économique totale de 76,6 M\$ pour un effet levier de 2,3.

A) CORPORATIONS DE RECHERCHE

CONTEXTE

Pour accroître les retombées des activités de recherche dans un contexte de resserrement des finances publiques, le Ministère a conclu des ententes avec les corporations de recherche ainsi qu'avec une corporation d'accueil de recherche. Ces corporations autonomes œuvrent dans les secteurs de l'acériculture, des grains, de l'environnement, de la pomme de terre et des petits fruits nordiques.

Pour chacune des corporations, le Ministère s'est associé à des partenaires qui contribuent au financement et participent à la gestion. La synergie créée par ces partenariats permet de mieux répondre aux besoins particuliers de recherche de nos clientèles. De plus, ces partenariats favorisent le développement et le transfert de nouvelles technologies; ils représentent aussi un moyen à privilégier afin d'améliorer la compétitivité et la rentabilité des entreprises agricoles.

Partie 2: Les priorités ministérielles et les résultats 2003-2004

Formation, main-d'œuvre et innovation scientifique et technologique

RÉSULTATS

INDICATEUR	2003-2004	2002-2003
Effet de levier exercé par l'investissement du MAPAQ sur celui des partenaires ¹	0,47	0,56

- 1) Centre de recherche sur les grains inc. (CEROM)
Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD)
Centre de recherche Les Buissons inc.
Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole inc. (ACER)
Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)

En 2003-2004, le Ministère a versé une aide financière de plus de 10,3 M\$. Le chiffre d'affaires des corporations de recherche s'élève à près de 15,2 M\$. Chaque dollar attribué dans le cadre des ententes avec ces corporations de recherche a généré des investissements des partenaires publics et privés de 0,47 dollar comparativement à 0,56 pour 2002-2003.

B) CENTRES D'EXPERTISE

CONTEXTE

L'implication du MAPAQ dans des centres d'expertise en interface directe avec les clientèles constitue une démarche résolument orientée vers l'innovation. Par le biais de ces structures, le Ministère soutient l'introduction de nouvelles technologies de pointe ainsi que la diffusion du savoir afin d'améliorer la rentabilité des entreprises agricoles dans des secteurs aussi variés que les productions porcine, ovine, horticole et laitière.

RÉSULTATS

INDICATEUR	2003-2004	2002-2003
Effet de levier exercé par l'investissement du MAPAQ sur celui des partenaires ²	4,41	4,04

- 2) Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ)
Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ)
Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)
Centre d'expertise en production laitière inc. (PATLQ)
Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

Pour chacun des centres d'expertise, le Ministère s'est associé à des partenaires qui contribuent au financement et participent à la gestion. La synergie créée par ces partenaires permet de nombreuses activités de transfert technologique et de diffusion des connaissances au bénéfice de nos clientèles.

En 2003-2004, pour un chiffre d'affaires de plus de 24,5 M\$, la contribution du MAPAQ s'est élevée à 4,5 M\$. L'effet de levier des investissements consentis par le Ministère est donc très important. Chaque dollar attribué dans le cadre des ententes avec ces centres d'expertise a généré des investissements des partenaires publics et privés de 4,4 dollars comparativement à 4,0 pour 2002-2003. La croissance de l'effet de levier entre 2002-2003 et 2003-2004 témoigne de la capacité du Ministère d'attirer de nouveaux investisseurs dans les activités prometteuses des secteurs.

C) PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER À L'INNOVATION

CONTEXTE

Des programmes ministériels de soutien financier à l'innovation technologique ont servi à financer des projets de recherche universitaire ainsi que des programmes structurants pour l'industrie dans des secteurs divers, notamment en horticulture et en agriculture biologique.

De plus, au fil des ans, le Ministère a conclu des partenariats fructueux avec d'autres ministères interpellés par la recherche, et particulièrement avec le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR) et le Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies (FQRNT). Le Ministère a participé, de concert avec le FQRNT, à trois actions concertées portant sur la production laitière, les aliments fonctionnels et les nutraceutiques ainsi que l'environnement rural. Par la mise en place des programmes de l'innovation technologique en recherche, en transfert technologique et en adaptation, le Ministère consent à partager avec le secteur privé et les autres intervenants publics les risques associés à ces activités.

RÉSULTATS

INDICATEUR	2003-2004	2002-2003
Effet de levier exercé par l'investissement du MAPAQ sur celui des partenaires ^{3,4}	3,47	2,53

- 3) Action concertée Novalait
Action concertée Aliments fonctionnels et nutraceutiques
Action concertée Environnement rural (2003-2004)
Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées
Programme d'appui financier aux expositions agricoles
Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique
Programme de soutien à l'innovation horticole (2003-2004)
Programme de recherche appliquée en horticulture (2002-2003)
Programme de recherche en agriculture, pêches et alimentation (2002-2003)
Programme de recherche technologique en bioalimentaire (2003-2004)
Programme de recherche et d'adaptation technologique sur le traitement des fumiers (2003-2004)
- 4) Étant donné la nature différente des programmes concernés, les effets de levier ont été établis en tenant compte des chiffres d'affaires des requérants dans le cas du Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées et du Programme d'appui financier aux expositions agricoles et, dans les autres cas, de l'investissement des partenaires.

En 2003-2004, pour des projets acceptés d'une valeur totale de 36,9 M\$, le Ministère a accordé une aide totalisant plus de 8,2 M\$ pour l'ensemble des programmes ministériels et les actions concertées. Chaque dollar investi par le MAPAQ a entraîné des contributions publiques et privées de 3,5 dollars par rapport à 2,5 en 2002-2003. Ces investissements constituent un apport précieux pour l'industrie agroalimentaire québécoise et le Ministère entend poursuivre résolument dans la voie du partenariat.

D) ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS (OGM)

Résumé: Considérant que les OGM représentent une problématique complexe pour le secteur bioalimentaire, le Ministère étudie les différents aspects de cette question. Il effectue une veille sur les nouveaux développements en matière d'organismes génétiquement modifiés (OGM), prépare de l'information accessible pour les consommateurs et analyse les différentes possibilités au regard de l'établissement d'une norme d'étiquetage des OGM différente de la norme canadienne actuelle.

CONTEXTE

La problématique de l'introduction et de l'utilisation des OGM dans la chaîne alimentaire n'est pas simple, en raison notamment de l'aspect nouveau de ces produits issus de la biotechnologie moderne.

Les gouvernements et les industries sont interpellés par les inquiétudes des citoyens face à la présence éventuelle de ceux-ci ou de leurs produits dérivés dans l'alimentation humaine. Selon certains sondages, les citoyens veulent être plus informés et demandent l'étiquetage obligatoire de ces aliments.

En janvier 2002, le Conseil de la science et de la technologie du Québec (CST) recommandait que le gouvernement du Québec adopte une démarche de gestion transparente et démocratique du dossier des OGM, notamment en diffusant auprès du public une information fiable et validée sur les OGM alimentaires et couvrant les aspects scientifiques, économiques, politiques et culturels des OGM.

En vertu de la loi et des règlements sur les produits alimentaires, le Québec pourrait légiférer en matière d'étiquetage des OGM. Cependant, le Québec ne peut agir seul et doit prendre en compte les attentes des consommateurs, de l'industrie et de ses partenaires commerciaux. Le Québec doit agir dans le respect des accords commerciaux, notamment l'Accord sur le commerce intérieur et les règles de l'OMC. Il doit également s'assurer que les entreprises québécoises ne soient pas soumises à des exigences qui les rendraient moins compétitives sur les marchés.

Le débat ne porte donc pas seulement sur l'élaboration d'un système d'étiquetage, mais plutôt sur la façon d'élaborer un système qui donne un vrai choix aux consommateurs sans nuire au commerce national et international des produits agroalimentaires québécois.

RÉSULTATS

Dans la lignée des recommandations du CST sur l'information au public, on a formé un groupe de travail interministériel regroupant :

- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);
- le ministère de l'Environnement (MENV);
- le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche – mission Recherche, Science et Technologie (MDERR-MRST);
- le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- l'Office de la protection du consommateur (OPC);
- la Commission de l'éthique de la science et de la technologie (CEST).

Ce groupe de travail, coordonné par le MAPAQ, poursuit actuellement ses travaux visant à établir une source d'information gouvernementale afin d'informer de manière objective le consommateur sur différents aspects spécifiques de la biotechnologie, dont la transgénèse et les OGM, notamment sur leurs effets potentiels sur l'environnement et la santé. Le groupe de travail poursuit l'objectif de mettre en ligne un site Internet au cours de l'automne 2004.

Sur le sujet de l'étiquetage des OGM, le MAPAQ participe depuis 1999 aux travaux d'un comité dirigé par l'Office des normes générales du Canada et qui a reçu le mandat d'élaborer une norme consensuelle sur l'étiquetage volontaire et la publicité visant les aliments issus ou non du génie génétique. Bien qu'elle ne réponde pas aux exigences du Ministère, cette norme a été adoptée et est entrée en vigueur en avril 2004.

Partie 2: Les priorités ministérielles et les résultats 2003-2004

Formation, main-d'œuvre et innovation scientifique et technologique

L'exercice visant à en arriver à un consensus était ambitieux puisque les représentants défendaient des intérêts divergents. Le MAPAQ n'approuve pas la norme proposée, qui lui semble complexe à utiliser et à interpréter. Les désaccords portent principalement sur :

- Le seuil. La norme propose un seuil de 5 % pour indiquer qu'un aliment n'est pas issu du génie génétique. Le Ministère considère ce seuil comme trop élevé.
- La terminologie. La norme utilise le terme « produit du génie génétique », alors que le Ministère maintient le besoin d'utiliser « génétiquement modifié », qui est connu à l'échelle internationale. L'acronyme en français et en anglais reprend les mêmes lettres GM, ce qui n'est pas le cas pour le « génie génétique ».
- La complexité à l'égard des libellés pour les produits contenant plus d'un ingrédient.

Le Ministère continue de défendre son point de vue afin d'en arriver à une norme qui réponde bien aux besoins des consommateurs québécois et qui permette de conserver les marchés des pays ayant légiféré sur l'étiquetage des OGM. L'Union européenne a légiféré en ce domaine avec un seuil de 0,9 % tout comme d'autres pays dont l'Australie, la Corée et le Japon, où le seuil varie entre 1 % et 5 %.

Le Ministère entend faire valoir à l'intérieur des rencontres fédérales-provinciales son point de vue sur la question. À cet égard, il souhaite que les discussions se poursuivent afin de faire évoluer la position canadienne en cette matière.

Durant l'année, le Ministère a approfondi ses connaissances sur les différentes méthodes d'analyse des OGM, a suivi quelques études associées à leur dépistage dans les aliments et a travaillé à mieux connaître la production de plantes transgéniques. Ces connaissances ont permis de sélectionner deux méthodologies qui mériteraient d'être développées.

Dans la lignée de l'acquisition de connaissances, le Ministère effectue une veille sur les OGM de façon continue et produit un bulletin mensuel d'information factuelle. Cette veille se veut un outil d'information pour la Filière agroalimentaire du Québec.

Le MAPAQ participe également à différents comités interministériels sur les OGM, en particulier à celui sur le Protocole de Cartagena. En 2003-2004, les travaux du Groupe de travail interministériel sur la biosécurité (GTIB) se sont poursuivis selon le mandat qui consiste à présenter au gouvernement un bilan des implications d'une mise en œuvre du Protocole de Cartagena au Québec. Le ministère de l'Environnement (MENV) coordonne et préside les travaux du comité composé d'une douzaine de ministères et d'organismes, dont le MAPAQ.

Partie 3

LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS



Partie 3: La déclaration de services aux citoyens

Sur le thème « Bien vous servir nous tient à cœur », la déclaration de services aux citoyens du Ministère cible cinq grandes priorités :

- **Accessibilité**
Nous voulons être faciles d'accès.
- **Courtoisie**
Nous voulons que les citoyens soient à l'aise avec nos services.
- **Empressement**
Nous savons que le temps compte énormément.
- **Équité**
Nous entendons traiter les citoyens avec justice.
- **Qualité**
En bout de ligne, c'est le résultat qui compte.

Ces priorités communes à l'égard des services à la clientèle prennent forme dans les divers services qu'offre le Ministère à une clientèle fort diversifiée. L'évaluation de la satisfaction de cette clientèle est mesurée selon les grands volets correspondant aux principaux services de première ligne offerts, à savoir :

- le service-conseil en région et le traitement des demandes de remboursement de taxes foncières ;
- l'inspection des aliments et la santé animale ;
- la pêche et l'aquaculture commerciales ;
- le soutien au développement des entreprises agroalimentaires.

Dans le but de connaître le niveau de satisfaction de la clientèle*, un sondage a été réalisé par une firme externe auprès de personnes ayant transigé avec le Ministère au cours de la dernière année. Les résultats de cette enquête téléphonique, menée auprès d'un échantillon de 1 488 répondants, révèlent que 95 % des clients interrogés se sont dits satisfaits des services reçus. Sur les éléments qui sont mentionnés précisément dans la déclaration de services, les niveaux de satisfaction sont bons :

- accessibilité des services :
94 % de satisfaits, dont 21 % de très satisfaits ;
- courtoisie du personnel :
96 % de satisfaits, dont 48 % de très satisfaits ;
- empressement du personnel à répondre :
95 % de satisfaits, dont 32 % de très satisfaits ;
- équité :
93 % de satisfaits, dont 37 % de très satisfaits.

Ces résultats sont, à plusieurs égards, semblables à ceux obtenus l'année précédente. Toutefois, cette année, la situation est plus uniforme d'une composante à l'autre. De façon globale, la facilité à joindre le personnel par téléphone est l'élément qui demeure le plus irritant pour la clientèle avec 9 % d'insatisfaits.

* Ce sondage ne comprend pas la clientèle de l'Institut de technologie agroalimentaire et de ses campus de Saint-Hyacinthe et de La Pocatière, cet institut étant soumis à d'autres règles d'évaluation. L'institut doit notamment se conformer à la Politique d'évaluation des apprentissages et à la Politique d'évaluation des programmes, qui sont sous la responsabilité de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Aspects du service reçu au cours de la dernière année	Niveau de satisfaction par volet de la déclaration de services aux citoyens (pourcentage de la clientèle se déclarant satisfaite ou très satisfaite)				
	Inspection des aliments et santé animale	Service-conseil en région ¹	Pêche et aquaculture commerciales	Soutien au développement des entreprises de l'agroalimentaire	Ensemble du Ministère (excluant les ITA)
Accessibilité					
Information disponible sur l'accès aux services	93	93	97	98	93
Facilité d'accès aux services en général	96	90	95	98	94
Facilité à joindre le personnel par téléphone	94	87	96	94	91
Courtoisie					
Client traité avec respect	95	96	97	100	96
Empressement					
Capacité du personnel à répondre dans les meilleurs délais	97	87	94	97	95
Équité					
Client traité de façon juste et équitable	93	92	91	98	93
Qualité					
Nom du responsable clairement identifié	NA	93	85	95	93
Clarté de l'information fournie (écrite et verbale)	96	87	93	97	94
Clarté des explications fournies par les inspecteurs sur le contenu des documents remis	96	NA	NA	NA	NA
Information fournie pour expliquer la décision	NA	83	NA	NA	NA
Capacité du personnel à guider le client	NA	91 ²	NA	NA	NA
Respect de la confidentialité	98	ND	97	99	98
Services reçus ayant répondu aux besoins	NA	86	87	86	86
Satisfaction à l'égard du service en général	97	90	94	95	95
Aspects spécifiques du service liés à l'inspection des aliments					
Services d'inspection ayant contribué à protéger la santé des consommateurs	91	NA	NA	NA	NA
Confiance envers la démarche d'inspection et la compétence du personnel	96	NA	NA	NA	NA

1) La population ciblée pour cette partie du sondage inclut la clientèle des centres de services régionaux et celle du Programme de remboursement des taxes foncières.

2) Taux évalué seulement pour la clientèle des centres de services agricoles en région.

Annexes

1. Suivi des objectifs de croissance	54
2. Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004	60
3. Exigences législatives et gouvernementales.....	100
4. Lois administrées.....	103
5. Pour nous joindre	104

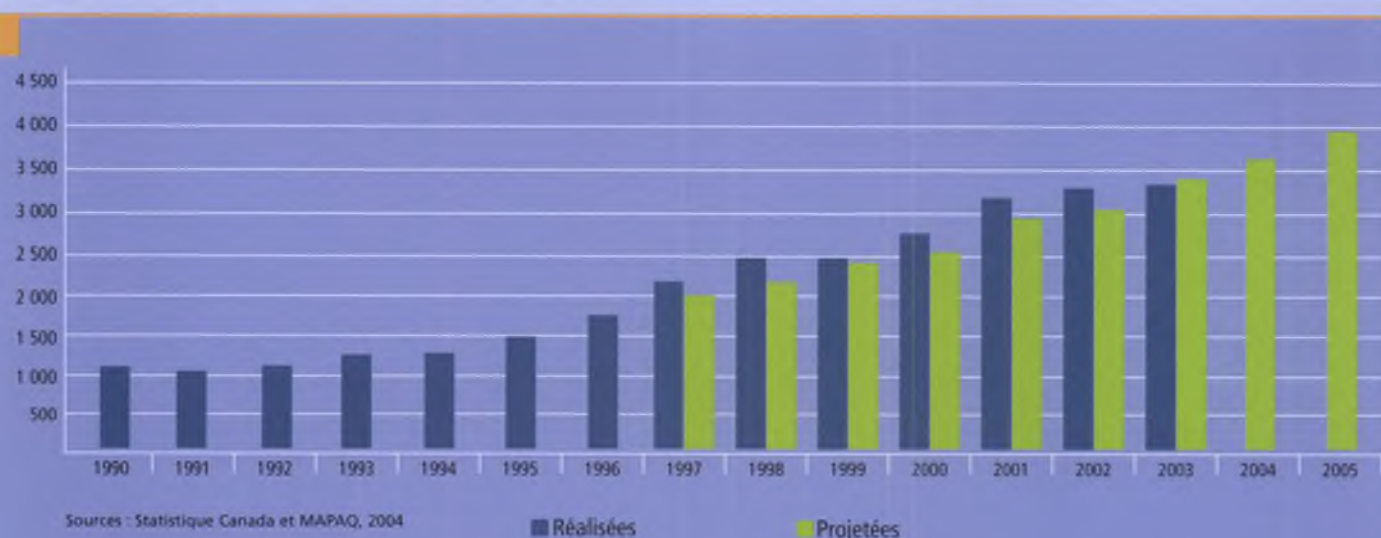
Annexe 1 : Suivi des objectifs de croissance

Pour assurer le suivi du développement du secteur agricole et agroalimentaire, les partenaires de l'agroalimentaire ont défini conjointement plusieurs objectifs de croissance pour l'industrie agroalimentaire (agriculture et transformation) en général et, plus spécifiquement, pour le secteur de la transformation. L'année 1997 constitue la base de référence pour les objectifs généraux de l'industrie agroalimentaire, qui s'est donné jusqu'en 2005 pour les atteindre (l'objectif de la part de marché couvre plutôt la période 1998-2002). Pour le seul secteur de la transformation, l'an 2000 est la référence et l'année 2005 demeure la date d'atteinte des objectifs.

Les quatre premiers objectifs confirment la contribution de l'industrie de la transformation alimentaire à l'atteinte des objectifs globaux fixés en 1998. Pour leur part, les deux derniers introduisent deux nouvelles dimensions : la dimension de la valorisation des produits et la dimension voulant que l'objectif relatif au « gain de part de marché » s'inscrive dans un contexte plus large que le simple marché québécois, en l'occurrence le marché canadien.

Exportations agricoles et agroalimentaires du Québec, de 1990 à 2005

OBJECTIF : Doubler, d'ici 2005, les exportations agroalimentaires pour atteindre 4 G\$.



Un certain essoufflement en 2003

- En 2003, la valeur des exportations des produits agroalimentaires québécois, à l'exclusion des produits de la pêche, a atteint 3,37 G\$, soit 84 % de l'objectif visé d'ici 2005. Ces exportations ont enregistré une maigre croissance de 1,5 %.
- Les exportations des produits transformés ont enregistré une croissance de 2,4 %, par rapport à l'année 2002, pour atteindre 3,02 G\$ ou 86,6 % de la cible de 3,5 G\$ fixée pour 2005.

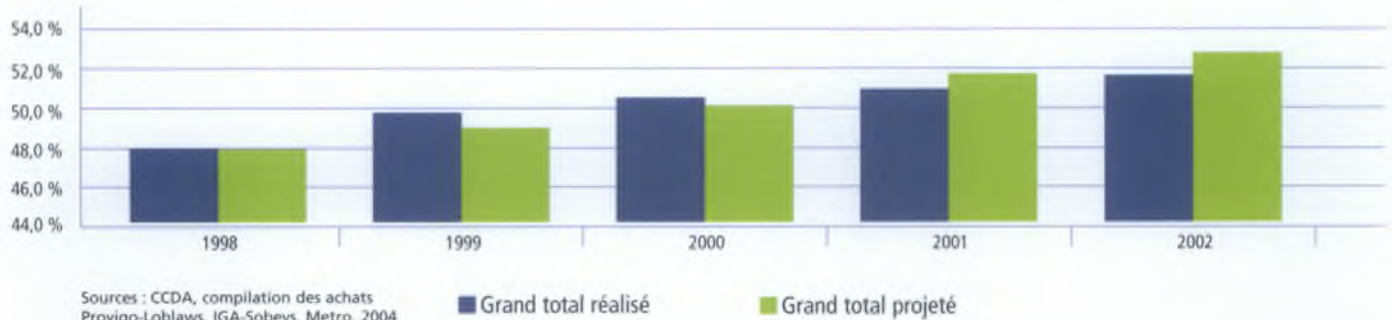
- Pour la première fois depuis 1998, les niveaux atteints pour les deux objectifs ont été inférieurs à ceux attendus. D'ailleurs, la baisse du niveau de croissance des exportations semble être une tendance observée depuis les deux dernières années. Pour l'année 2002, cette baisse s'expliquait essentiellement par la baisse des prix de la viande de porc, la principale exportation du Québec. Pour la dernière année,

il s'agit d'une combinaison de facteurs défavorables comme la crise de la vache folle et la forte appréciation du dollar canadien.

- En 2002 aussi, les expéditions de l'Ontario à l'étranger ont stagné (0 %), tandis que celles du Canada ont chuté de 6 % essentiellement à cause de la crise de la vache folle et des restrictions à l'importation imposées notamment par les États-Unis.

Part des produits québécois sur le marché intérieur québécois

OBJECTIF : Accroître de 10 %, sur 4 ans, la part des produits québécois sur le marché intérieur.



Un effort certain mais insuffisant

- Depuis 1998, la part des produits québécois sur le marché intérieur, telle que mesurée par le taux global d'approvisionnement au Québec des trois grands distributeurs (Metro, Provigo-Loblaws, IGA-Sobeys), a régulièrement augmenté pour passer de 48 % en 1998 à 51,5 % en 2002, la dernière année de cet objectif. Il s'agit d'une hausse de 7,3 %. Si on n'a pas pu atteindre l'objectif de

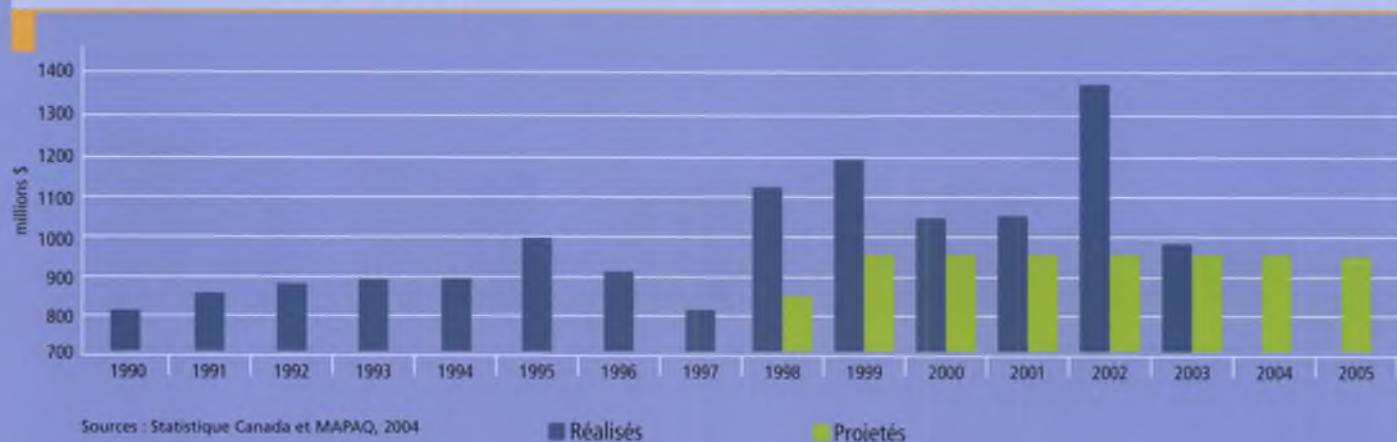
croissance qui était de 10 %, les produits suivis ont vu la part de marché des produits québécois croître de 6,2 % pour les produits périssables (de 55,5 à 59 %) et de 20,8 % pour les produits secs d'entrepôt (de 19,7 à 23,8 %). Pour les produits en livraison directe, tels que les pains et les gâteaux, on estime que, tout au long de cette période, 90 % provenaient du Québec.

- La part des fruits et légumes et celle des viandes provenant du Québec ont augmenté respectivement de 24 % et 10 % entre 1998 et 2002. Par contre, la part des produits laitiers est restée relativement stable au cours de cette période.

Annexe 1 : Suivi des objectifs de croissance

Investissements à la ferme et en transformation agroalimentaire, Québec, de 1990 à 2005

OBJECTIF : Réaliser, d'ici 2005, des investissements à la ferme et à la transformation de 7,5 G\$.

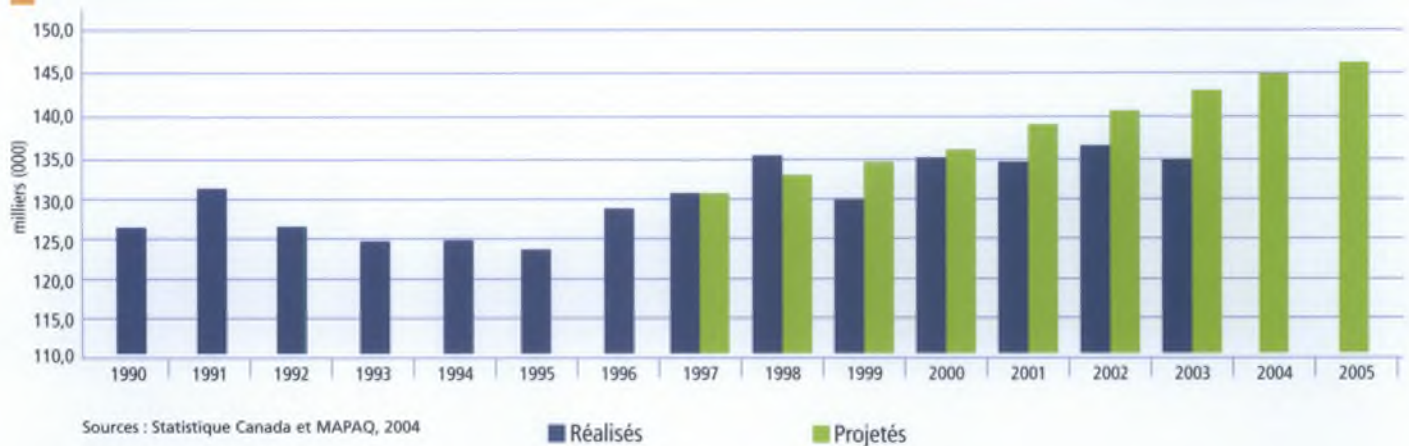


Une belle performance

- Les investissements à la ferme et en transformation ont totalisé quelque 981 M\$ en 2003, soit un résultat légèrement supérieur aux 950 M\$ projetés.
- Depuis 1998, les investissements totalisent 6,7 G\$, soit 90 % de l'objectif fixé pour 2005. Le secteur de la production a été responsable de près de 3,9 G\$ (58 %), tandis que le secteur de la transformation a investi 2,8 G\$ (42 %).
- Le montant des investissements en transformation des aliments et boissons, évalué à 377 M\$, est inférieur à l'objectif des 450 M\$ projetés et tranche nettement avec le résultat exceptionnel de 634 M\$ en 2002. Le secteur de la transformation a investi 1,44 G\$ entre 2001 et 2003 inclusivement, soit 64 % de l'objectif fixé pour 2005.

Emplois en agriculture et en transformation agroalimentaire, Québec, de 1990 à 2005

OBJECTIF : Augmenter de 15 000, d'ici 2005, le nombre d'emplois en agriculture et en transformation.



Une cible de plus en plus difficile à atteindre

■ Les secteurs de la production et de la transformation agroalimentaire québécois comptaient 135 200 emplois en 2003. Ce chiffre est nettement inférieur aux 143 000 projetés pour la même année. L'objectif de créer 15 000 emplois en production et en transformation, entre 1998 et 2005, ne peut être atteint puisqu'il existe une tendance inéluctable à la baisse des emplois en production depuis plusieurs années. Cette tendance à

la baisse des emplois en production peut d'ailleurs s'expliquer quand on sait que les entreprises se mécanisent de plus en plus, deviennent plus grosses et que la productivité augmente.

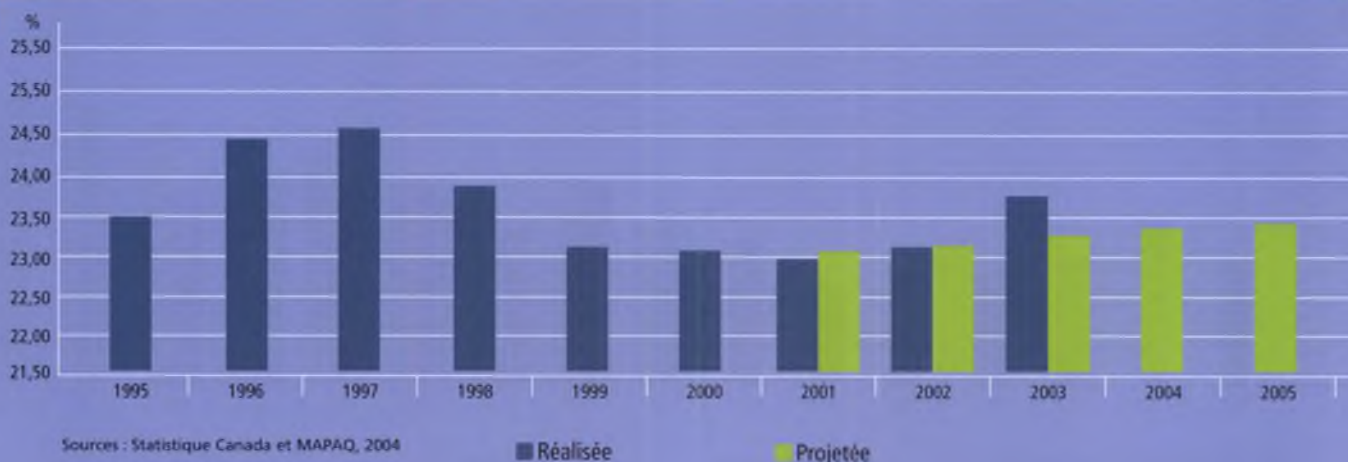
■ Du côté de la transformation des aliments et boissons, l'objectif était de créer 10 000 nouveaux emplois de 2001 à 2005. Le nombre d'emplois tire de l'arrière par rapport à l'objectif fixé spécifiquement pour

ce secteur puisque 3 152 nouveaux emplois ont été créés entre 2001 et 2003, alors que l'on en attendait 6 000. Trois secteurs d'activités de transformation se sont particulièrement distingués dans la création d'emplois. Il s'agit de l'industrie de la transformation des produits à base de farine (1 600), de l'industrie des viandes (1 200) et du secteur des autres aliments dont le thé, le café et les aliments à grignoter (500).

Annexe 1 : Suivi des objectifs de croissance

Part des livraisons du Québec au Canada (%)

OBJECTIF : Accroître la part des livraisons du Québec dans le total canadien de 0,5 point d'ici 2005.



La cible est dépassée

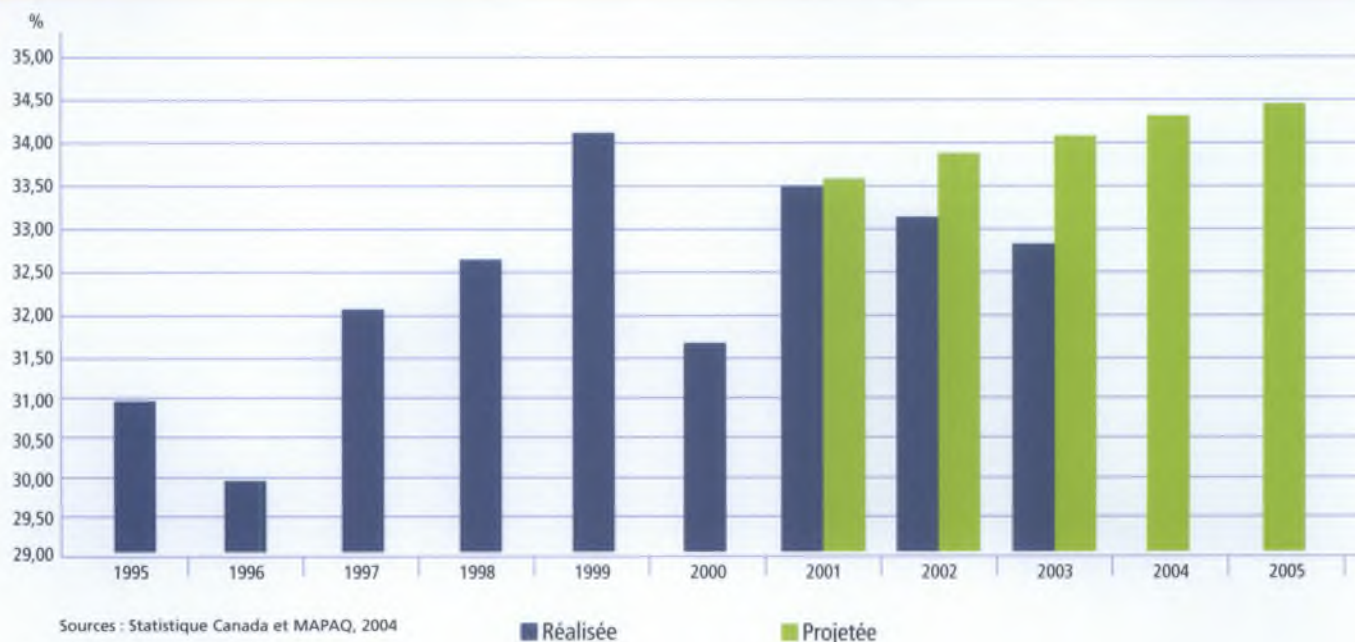
- La part des livraisons du Québec au Canada était évaluée à 23,70 % en 2003. Ce résultat dépasse nettement l'objectif de 23,49 % fixé pour

2005. Cette croissance, plutôt spectaculaire, est le résultat d'une croissance relativement forte (4,1 %) des livraisons québécoises combinée à

une faible croissance (1,9 %) de celles du Canada.

Transformation des aliments au Québec : valeur ajoutée/livraisons

OBJECTIF : Redresser le ratio « valeur ajoutée/livraisons » pour atteindre la moyenne des 10 dernières années (1990-2000), soit 34,52 %.

**Un rattrapage à faire**

- Le ratio « valeur ajoutée/livraisons » était de 32,85 % en 2003. Il s'agit d'un retard par rapport au résultat attendu qui était de 34,09 %. Ce retard s'explique aisément par le

résultat atteint dans l'objectif précédent. Les livraisons ont augmenté beaucoup plus vite que la valeur ajoutée. C'est un résultat qui n'est pas mauvais en soi, sauf qu'il interpelle

les industriels pour qu'ils mettent de plus en plus d'efforts sur la création de la valeur ajoutée sans pour autant oublier ou négliger l'accroissement de l'activité.

Annexe 2 : Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004

ORIENTATION 1

Améliorer la performance de l'industrie bioalimentaire sur les marchés

Marchés hors Québec

OBJECTIFS : Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de développement des marchés pour sept territoires ciblés (États-Unis, Japon, Union européenne, Chine, Mexique, Brésil et Corée/Taïwan). Permettre, pour chacune des trois prochaines années, à 150 entreprises québécoises d'explorer de nouveaux marchés d'exportation et à 100 d'entre elles d'y réaliser des ventes.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Stratégies de développement des marchés élaborées et mises en œuvre	7	8	7	7
Nombre d'entreprises ayant exploré de nouveaux marchés à l'exportation	150	100	141	120
Nombre d'entreprises ayant effectué des ventes dans de nouveaux marchés étrangers	100	72	101	87

Le Ministère a élaboré et mis en œuvre des stratégies de développement des marchés pour sept territoires avec le Club export agro-alimentaire du Québec en 2003-2004. Les résultats pour l'exploration de nouveaux marchés et les ventes dans ces marchés englobent ceux obtenus dans le cadre des activités du Ministère et du programme Québec Export 2005, qui est administré en partenariat avec le Club export agro-alimentaire du Québec.

Marchés intérieurs

OBJECTIFS : Amener, d'ici 2003, 75 % des supermarchés à utiliser le logo « Aliments du Québec » en magasin et intéresser quelque 150 entreprises de production et de transformation à participer au programme conjoint d'activités promotionnelles. Accompagner 40 petites entreprises et microentreprises dans l'amélioration de leur fonction marketing.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Proportion des supermarchés utilisant le logo « Aliments du Québec » en magasin	75,0 %	36,8 %	39,6 %	41,8 %
Nombre d'entreprises de production et de transformation ayant adhéré au programme conjoint d'activités promotionnelles	150	705	647	1 266
Nombre d'entreprises ayant bénéficié du volet marketing du programme Encadrement PME	40	55	18	56

La proportion des supermarchés utilisant le logo « Aliments du Québec » a encore augmenté en 2003-2004 pour atteindre 41,8 %. L'indicateur demeure toutefois inférieur à la cible. Contrairement au premier indicateur, le nombre d'entreprises qui ont participé au programme conjoint d'activités a, encore une fois, largement dépassé la cible. Le nombre d'entreprises ayant bénéficié du volet marketing du Programme Encadrement PME a, lui aussi, excédé la cible en raison de la popularité du programme.

Transformation alimentaire

OBJECTIFS : Élaborer et mettre en œuvre une politique de transformation alimentaire qui guidera le rôle du MAPAQ auprès des transformateurs et des partenaires gouvernementaux, et développer de nouveaux outils de soutien aux entreprises.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Mise en place de la nouvelle Direction de la politique de la transformation alimentaire	Été 2001	Réalisée ¹		
Diffusion de la Politique québécoise de la transformation alimentaire et du plan d'action	Printemps 2002	En voie de réalisation	Réalisée	

1) Direction du développement de la transformation alimentaire et des marchés (DDTAM)

La Politique québécoise de la transformation alimentaire a été rendue publique en juin 2002. La mise en œuvre de son plan d'action s'est poursuivie en 2003-2004, soit par la poursuite d'actions commencées en 2002-2003, soit par l'amorce de nouvelles activités. L'année aura

notamment été marquée par l'appui au projet d'incubateur (usine-école) à l'ITA de La Pocatière et le lancement de la session de sensibilisation à la gestion de la qualité et la démarche HACCP dans les entreprises de transformation alimentaire. Intitulée « La qualité dans l'industrie

alimentaire... une démarche de gros bon sens! », la session a été réalisée en collaboration avec le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR) dans le cadre de la Stratégie québécoise pour améliorer la compétitivité des entreprises.

Mise en marché collective

OBJECTIF : Évaluer l'efficacité des interventions des offices dans la mise en marché et faciliter l'adaptation des formules de mise en marché collective aux contextes plus ouverts et concurrentiels des marchés.

INDICATEURS	CIBLES 2002-2003	RÉSULTATS
		1998-2003
Nombre de plans conjoints évalués ¹	36	33
Possédant un plan stratégique ²	20	10
Possédant des indicateurs de résultats ²	20	13

1) Indicateur ajouté (2001-2002).

2) Indicateurs modifiés (2002-2003).

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a complété en 2002-2003 son plan quinquennal d'évaluation des interventions des offices dans la mise en marché. Les objectifs propres à ces indicateurs ont donc été compilés pour la dernière fois en 2002-2003. Le lecteur est invité à consulter le rapport annuel 2003-2004 de la RMAAQ pour en apprendre davantage sur ses activités.

Rappelons que la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de

la pêche établit des règles permettant d'organiser de façon ordonnée la production et la mise en marché des produits agricoles et alimentaires.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), responsable de l'application de la Loi, effectue le suivi des plans conjoints et s'assure que ces instruments servent non seulement les intérêts des producteurs agricoles et forestiers ainsi que des pêcheurs, mais aussi ceux de la collectivité.

On dénombre actuellement 36 plans conjoints couvrant la majorité des productions agricoles, des produits de la pêche et du bois du Québec. Les plans conjoints sont administrés par les productrices et les producteurs, qui, regroupés au sein d'offices, ont le pouvoir de négocier avec les acteurs les conditions de mise en marché de leurs produits.

Annexe 2 : Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004 Orientation 1

Coordination verticale

OBJECTIF : Renforcer la coordination entre les maillons de la production, de la transformation et de la distribution en amenant les tables filières et les tables de concertation régionales à actualiser leurs plans stratégiques sur la base d'objectifs de croissance.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de plans stratégiques actualisés par les tables filières sectorielles au cours de l'année ¹	6	7 ²	6	5

1) Indicateur modifié (2001-2002 et 2003-2004).

2) Ce résultat a été modifié parce que deux des plans stratégiques comptabilisés en 2001-2002 ont plutôt été actualisés en 2002-2003.

En 2003-2004, notons qu'il y a 22 secteurs couverts par les tables filières sectorielles. En 2003-2004, cinq tables filières sectorielles ont actualisé leur plan stratégique : agroalimentaire, biologique, productions maraîchères, secteur des œufs de consommation et veaux lourds.

Risques d'entreprises agricoles

OBJECTIF : Mettre sur pied La Financière agricole du Québec.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Mise en œuvre de La Financière agricole du Québec et des programmes de protection du revenu ¹	Printemps 2001	Réalisée

1) Indicateur modifié (2002-2003).

La gestion des risques d'entreprises et le processus de modernisation des outils financiers se trouvent sous la responsabilité de La Financière agricole du Québec (FADQ), créée en avril 2001. Les lecteurs qui désirent obtenir des renseignements additionnels sont priés de consulter le rapport annuel de La Financière agricole.

Conformément aux objectifs établis en 2002-2003, la FADQ a procédé à la mise en

œuvre du Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA), qui est un programme individualisé de gestion des risques agricoles.

En 2003, le gouvernement fédéral a par ailleurs produit un nouvel énoncé de politique agricole sous la forme du Cadre stratégique agricole (CSA), auquel le Québec a adhéré en juillet 2003. Ce cadre stratégique prévoit notamment la mise en

œuvre d'un nouveau programme de protection du revenu agricole, le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), lequel s'applique à l'année 2003.

Le Québec a signé, en octobre 2003, l'entente relative à la mise en œuvre du CSA. Dans ce contexte, la FADQ a procédé, au cours de l'année 2003-2004, à la mise en œuvre de ce nouveau programme.

Développement des ressources humaines

OBJECTIF : S'assurer de l'adéquation entre l'offre de formation régulière et les besoins de main-d'œuvre dans le secteur bioalimentaire.

INDICATEUR	État de réalisation des travaux d'adéquation entre les besoins de main-d'œuvre et l'offre de formation initiale
RÉSULTATS 2003-2004	Mise à jour des programmes conduisant aux diplômes d'études professionnelles (DEP) suivants : Cuisine d'établissement, Pâtisserie, Vente des produits de la pêche, Mécanique marine, Mécanique agricole Mise à jour des programmes conduisant aux diplômes d'études collégiales (DEC) suivants : Technique de gestion des services alimentaires et restauration, Transformation des produits de la mer, Technique de procédés chimiques, Technique de génie chimique, Technologie de génie industriel, Technique de production manufacturière, Technologie de maintenance industrielle, Technique de diététique Développement des régimes d'apprentissage suivants : Boulangerie, Poissonnerie, Production porcine

1) Les résultats pour les périodes 2001-2002 et 2002-2003 sont présentés dans le rapport annuel de gestion de 2002-2003.

Offre de formation

Les organismes gouvernementaux concernés (ministère de l'Éducation et Emploi-Québec), en concertation avec les comités sectoriels de main-d'œuvre du secteur

(production agricole, transformation alimentaire, commerce de l'alimentation et pêches maritimes), ont réalisé de nombreux travaux d'adéquation¹ des programmes de formation et d'apprentissage

depuis 2001. Compte tenu de l'ampleur de certains travaux, la révision de certains programmes peut s'étaler sur quelques années.

Diplomation sur une période de cinq ans ou moins à l'ITA par rapport à l'année d'inscription

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT	DIPLOMATION EN 1998 P/R INSCRIPTIONS DE 1993	DIPLOMATION EN 1999 P/R INSCRIPTIONS DE 1994	DIPLOMATION EN 2000 P/R INSCRIPTIONS DE 1995	DIPLOMATION EN 2001 P/R INSCRIPTIONS DE 1996	DIPLOMATION EN 2002 P/R INSCRIPTIONS DE 1997
Campus de La Pocatière	37,0 %	41,5 %	41,0 % ¹	48,5 % ¹	44,3 %
Campus de Saint-Hyacinthe	67,4 %	67,4 %	59,5 %	72,7 %	74,2 %
Campus Macdonald	57,7 %	44,4 %	52,2 %	40,9 % ¹	76,2 %

1) Données réajustées.

Source : Ministère de l'Éducation, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs

Globalement, on observe une croissance de la diplomation sur une période de cinq ans ou moins, dans les campus de La

Pocatière et de Saint-Hyacinthe. Le campus Macdonald, pour sa part, affiche en 2002 un résultat qui constitue un bond remar-

quable par rapport à l'année précédente. Cette situation survient après un glissement de sa diplomation entre 1998 et 2001.

¹ Analyse de situation de travail ou de métier, élaboration de projet de formation ou de profil de compétences, définition d'objectifs (et de standards) ou de normes professionnelles, analyse d'incidences financières, harmonisation ou élaboration d'outils d'apprentissage, implantation.

Annexe 2 : Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004 Orientation 1

Formation continue

Taux d'investissement (% de la masse salariale) des entreprises de transformation et de distribution dans la formation de leur main-d'œuvre

OBJECTIF : Encourager les entreprises à investir dans la formation continue de leurs ressources humaines.

INDICATEURS	RÉSULTATS				
	1997	1998	1999	2000	2001
Pourcentage des dépenses annuelles dans les entreprises de transformation (aliments, boissons et tabac)	1,41 %	1,84 %	1,40 %	1,52 %	1,59 %
Pourcentage des dépenses annuelles dans les entreprises de distribution (commerce de gros, commerce de détail, restauration)	1,19 %	1,22 %	1,22 %	1,58 %	1,25 %

Source : Emploi-Québec

En 2001, l'investissement en formation des entreprises de transformation a atteint un certain plafond bien que leur contribution se situe au même niveau que la moyenne des entreprises québécoises (1,5 %), tous secteurs confondus. Par contre, l'investissement des entreprises de distribution a diminué pour revenir au niveau antérieur. Cette diminution est notamment attribuable au sous-domaine du commerce de gros des produits agricoles, où la contribution n'est que de 0,8 %, ce qui est sous le seuil du 1 % obligatoire pour les entreprises assujetties à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

Relève agricole

OBJECTIF : Augmenter la scolarité de la relève agricole en incitant les candidats à obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent. Objectif sous la responsabilité de La Financière agricole du Québec.

INDICATEURS	RÉSULTATS				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Évolution du nombre de bénéficiaires de la subvention accordée par le Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation	337	432	301	333	315
Évolution du niveau de formation de la relève (pourcentage de personnes qui ont reçu une subvention et qui sont titulaires d'un DEC en agriculture ou de l'équivalent)	45 %	45 %	50 %	47 %	47 %

Au total, 315 personnes ont obtenu une subvention pour leur établissement durant l'exercice 2003-2004. Au cours de cet exercice, le montant des subventions s'est élevé à 8,5 M\$, alors que les prêts autorisés pour les établissements ont totalisé 69,7 M\$.

Le comité mis sur pied par la FADQ en 2002-2003 pour procéder à un examen du programme a poursuivi ses analyses en 2003-2004. Les travaux de ce comité, formé de membres de la Fédération de la

relève agricole du Québec (FRAQ), de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et de La Financière agricole, ont été couronnés par l'annonce par la ministre, le 19 mars 2004, d'un nouveau programme, en remplacement du programme existant – le Programme d'appui financier à la relève agricole – en vigueur depuis le 30 avril 2004.

Ce nouveau programme comporte deux nouveautés : une subvention de 10 000 \$ pour le démarrage d'une entreprise

agricole, ainsi qu'une subvention à l'encadrement de 1 500 \$ pour couvrir une partie des dépenses engagées pour des services-conseils. En outre, le volet Protection contre la hausse des taux d'intérêt a été bonifié. Enfin, conformément à une annonce en ce sens, en juin 2003, l'aide à l'établissement est dorénavant de 40 000 \$ dans le cas d'un titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'études collégiales en agriculture.

Effort en recherche-développement (R-D)

OBJECTIF : Améliorer l'effort et l'efficacité de la R-D en élaborant, en collaboration avec les partenaires concernés, une stratégie concertée (public et privé) liée au processus d'innovation.

INDICATEURS	CIBLES	PROVINCES	Résultats (pourcentage du PIB)	
			2000-2001 ¹	2001-2002 ²
Évolution de l'effort de R-D (public et privé) au Québec ³	Rejoindre le meilleur groupe parmi les provinces canadiennes sur le plan de l'intensité des investissements en R-D	Ouest Québec Ontario Maritimes	2,48 2,27 2,15 2,43	2,54 2,36 2,17 2,49
Stratégie définie en fonction de la PQSI ⁴ , des ententes régionales et du plan AGIR ⁵	Faire reconnaître l'importance de l'industrie bioalimentaire dans les interventions gouvernementales	Les divers plans d'action visant à favoriser le partenariat entre les organismes gouvernementaux provinciaux pour soutenir la science et l'innovation ont permis l'injection de sommes estimées à 23 M\$ en 2002-2003.		

1) Données révisées.

2) Données estimées.

3) Les efforts de R-D ont été évalués seulement pour le secteur agroalimentaire. L'analyse a été raffinée pour inclure le Québec, l'Ontario, les provinces de l'Ouest et les Maritimes. L'Ontario n'est plus la référence.

4) PQSI : Politique québécoise de la science et de l'innovation.

5) Indicateur modifié (2001-2002).

Sources : Statistique Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Conférence des doyens des facultés d'agriculture et de médecine vétérinaire du Canada

Abandon de ces indicateurs

Le Ministère a décidé de ne plus se focaliser sur les dépenses de R-D qui ne rendent pas compte des efforts d'innovation.

Accueil technologique en transformation

OBJECTIF : Améliorer la capacité d'accueil technologique dans les entreprises de transformation des aliments et boissons ainsi que des intrants à la ferme en favorisant, en collaboration avec les partenaires concernés, l'embauche de personnel technique et scientifique.

INDICATEURS ¹	CIBLES 2005		RÉSULTATS					
	RANG ²	%	2001		1996		1991	
			RANG ²	%	RANG ²	%	RANG ²	%
Personnel professionnel et technique en production (incluant les services) Formation visée : DEC ou diplôme universitaire	3 ^e	48,0	3 ^e	37,6	5 ^e	35,4	5 ^e	30,4
Personnel professionnel en transformation Formation visée : diplôme universitaire	1 ^{er}	60,0	2 ^e	48,3	1 ^{er}	53,6	1 ^{er}	53,2
Personnel technique en transformation Formation visée : DEC	1 ^{er}	85,0	1 ^{er}	76,7	1 ^{er}	76,2	3 ^e	62,0

1) Les indicateurs ont été précisés pour cet objectif afin de suivre le niveau de formation des professionnels et des techniciens dans les entreprises bioalimentaires.

2) Rang du Québec par rapport aux autres régions canadiennes : Colombie-Britannique, Prairies, Ontario, Maritimes.

Source : Statistique Canada, données du recensement

D'une part, bien que les résultats de 2001 confirment que la position des entreprises québécoises s'est améliorée de façon générale quant à l'embauche de personnel professionnel et technique en comparaison des autres régions canadiennes,

la proportion de leur effectif dans ces catégories n'a pas atteint le niveau ciblé. D'autre part, on observe aussi, chez le personnel professionnel en transformation des aliments et boissons, une diminution du niveau de formation faisant passer le

Québec au deuxième rang des régions canadiennes. De deux choses l'une, soit que les entreprises d'ici embauchent moins de personnel ayant la formation recherchée, soit qu'on investisse davantage dans les autres régions canadiennes.

Annexe 2 : Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004 Orientation 1

Transfert technologique en agriculture

OBJECTIF : Augmenter l'adoption des nouvelles technologies, qui représentent un moyen privilégié d'améliorer la compétitivité et la rentabilité des entreprises agricoles. (*Objectif modifié en 2001-2002.*)

Amélioration génétique animale

OBJECTIF : Poursuivre l'amélioration génétique des troupeaux de boucherie afin de maintenir le degré de compétitivité des secteurs.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004 ¹
Nombre total de taureaux ayant obtenu l'attestation de génétique supérieure ^{2, 3}	1 300	1 347 ⁴	1 475 ⁴	1 391
Pourcentage de vaches au Québec inscrites au PATBQ ⁵	22,0	26,7 ⁴	23,1 ⁴	21,9 ¹

1) Les résultats de 2003-2004 ont été obtenus en avril 2004 pour les taureaux ayant obtenu l'attestation de génétique supérieure et en janvier 2004 pour le pourcentage de vaches au Québec inscrites au Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ).

2) Les taureaux des stations d'évaluation de bovins de boucherie, les taureaux en saillie naturelle attestés par l'intermédiaire du PATBQ et les taureaux attestés à partir des résultats des associations de race ou de toute autre source hors Québec.

3) Données estimées.

4) Données révisées.

5) Indicateurs ajoutés (2001-2002).

Le PATBQ et les stations d'évaluation de bovins de boucherie ont assuré, au cours des trois dernières années, une disponibilité de taureaux génétiquement supérieurs pour le cheptel québécois. Cependant, on constate que, sur la même période, le pourcentage de vaches de boucherie inscrites au PATBQ n'est pas en croissance, en raison de la hausse de la tarification pour ce programme et de l'augmentation globale du cheptel au cours des dernières années. Dans le cadre de la refonte du PATBQ, le Ministère a poursuivi le développement et a rendu disponible une première version du programme dans l'environnement Web.

Protection des cultures

OBJECTIF : Améliorer les systèmes de production végétale dans un contexte de développement durable.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre total d'abonnements au RAP par Internet ¹	8 000	6 161	7 846	9 193
Nombre de personnes aux conférences et ateliers sur la phytoprotection, la lutte intégrée et l'utilisation des pesticides ¹	2 000	3 634 ²	2 617 ²	2 651 ²

1) Indicateurs ajoutés (2001-2002).

2) Données estimées.

Le nombre d'abonnements au Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) par Internet n'a cessé d'augmenter depuis 3 ans pour atteindre plus de 9 000 en 2003-2004. Le Ministère poursuit également l'élaboration d'une stratégie d'intervention et de diffusion de l'information sur la phytoprotection, la lutte intégrée et l'utilisation des pesticides.

La recherche

OBJECTIF : Favoriser le développement et le transfert de nouvelles technologies dans diverses productions animales et végétales, les nouvelles technologies représentant un moyen à privilégier afin d'améliorer la compétitivité et la rentabilité des entreprises agricoles.

INDICATEUR	RÉSULTATS	
NOMBRE DE PROJETS DE RECHERCHE ¹	2001-2002	2002-2003
IRDA (9 mois en 2001-2002)	133 ²	123 ²
CRSAD	15	16
CEROM	37	36
ACER	17	19
Centre de recherche Les Buissons inc.	16	18

1) Indicateur ajouté (2001-2002).

2) Douze de ces projets en 2002-2003 et quinze en 2001-2002 ont été réalisés en collaboration avec les autres centres de recherche.

Source : rapports annuels des corporations

INDICATEUR	RÉSULTATS	
NOMBRE D'ACTIVITÉS DE TRANSFERT ¹	2001-2002	2002-2003
IRDA (9 mois en 2001-2002)	344	307
CRSAD ²	7	5
CEROM	61	65
ACER ²	7	7
Centre de recherche Les Buissons inc.	20	16

1) Indicateur ajouté (2001-2002).

2) Pour le CRSAD et le Centre ACER, le nombre d'activités de transfert n'a pas été comptabilisé. Le résultat indique plutôt les différents types d'actions conduites (conférences, articles, etc.).

Source : rapports annuels des corporations

Abandon de ces indicateurs

Le Ministère a décidé de ne plus se focaliser sur les activités des corporations de recherche, étant donné que chaque

corporation effectue sa propre reddition de comptes. De plus, le Ministère souhaite mesurer l'efficacité de son soutien finan-

cier au moyen de l'effet de levier exercé par ses investissements sur ceux de ses partenaires.

Annexe 2 : Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004 Orientation 1

Investissements étrangers

OBJECTIFS : Repérer les secteurs bioalimentaires les plus prometteurs aux fins de prospection sélective d'investissements étrangers pour la transformation industrielle des aliments et des boissons. Contribuer à faire connaître le Québec comme terre d'accueil avantageuse pour les entreprises bioalimentaires transnationales.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de secteurs pour lesquels une analyse de prospection d'investissements a été effectuée ¹	1	0	1	1 ²
Nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'activités de prospection sélective et pour lesquelles le Ministère a fourni un apport	20	34	36	26 ³

1) Indicateur modifié (2002-2003).

2) En 2003-2004, à la demande du Comité de coordination des investissements étrangers coordonné par Investissement Québec, une contribution majeure dans la connaissance du tissu industriel québécois a été apportée dans le secteur de la confiserie (segment de la chocolaterie).

3) Il faut ajouter à ce décompte les occasions exploitées au cours desquelles le MAPAQ a fait connaître, ou contribué à le faire, le Québec comme terre d'accueil pour les transnationales étrangères. Ainsi, le Ministère a participé aux activités de promotion à l'échelle internationale tenues au SIAL-Montréal, en plus d'avoir joué un rôle actif lors de deux missions d'accueil de journalistes étrangers (États-Unis et Allemagne) intéressés à la biotechnologie au Canada.

En poursuivant ses actions de repérage de secteurs propices à l'investissement, le Ministère a permis d'orienter une prospection sélective d'Investissement Québec (IQ) auprès des industries de la chocolaterie européenne et de la confiserie américaine. L'étroite collaboration entre le Ministère et ses partenaires ayant des mandats de prospection ou d'accompagnement d'investisseurs étrangers, tels Investissement Québec (IQ), SGF-Soquia, le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR), le ministère des Relations internationales (MRI), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, (MAECI), a d'ailleurs contribué significativement au traitement concerté des dossiers.

Veille concurrentielle

OBJECTIF : Améliorer la connaissance des entreprises et des intervenants sur l'environnement concurrentiel de leur secteur et sur les axes porteurs de développement en incitant les secteurs à se doter d'une structure de veille et en produisant l'information pertinente au rythme de trois secteurs par année.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS ^{1,2}		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de secteurs de l'agroalimentaire dont le suivi de la position concurrentielle est assuré	13	7	7	8

1) Données recueillies auprès des secrétaires coordonnateurs ou des responsables du dossier.

2) Modification du résultat afin de présenter le résultat cumulatif des secteurs dont la veille concurrentielle est assurée.

En 2003-2004, un nouveau secteur de l'agroalimentaire a complété l'implantation d'une structure de veille, soit celui de la sericulture maraîchère. Outre cet ajout, les sept secteurs qui bénéficient d'un mécanisme de veille sont les suivants : les OGM, les politiques commerciales, les productions biologiques, l'horticulture ornementale, la pomme de terre, le secteur porcine ainsi que celui de la volaille et du dindon.

ORIENTATION 2

Contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire

Révision réglementaire

OBJECTIF : Se doter d'outils souples, modernes et adaptés à la gestion du risque pour la santé et aux règles sanitaires internationales¹.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nouvelles réglementations adoptées dans les secteurs de la qualité des aliments et de la protection de la santé animale (cinq règlements ²)	Avril 2004	En cours		
■ Règlement sur les produits laitiers		En cours	Règlement modifiant le Règlement sur la composition, l'emballage et l'étiquetage des produits laitiers (5 juin 2002)	Reporté
■ Règlement sur la restauration et la vente au détail d'aliments		En cours	En cours	Reporté
■ Règlement sur l'insémination artificielle des bovins		En cours	En cours	En cours d'élaboration
■ Règlement sur l'identification des animaux d'espèce bovine		Adopté au 31 mars 2002		
■ Règlement sur les viandes		En cours	En cours	En cours d'élaboration
Règlement sur l'abrogation de l'inspection permanente dans les ateliers de viandes non comestibles ³		En cours	En cours	En réévaluation à la suite du cas d'ESB
Règlement concernant l'enregistrement de certains propriétaires de chiens ³		En cours	En cours	En attente de la mise en vigueur d'une section de la Loi

1) Objectif modifié (2002-2003).

2) Indicateur modifié (2001-2002).

3) Indicateurs modifiés (2002-2003).

L'apparition de problématiques particulières au cours de la dernière année (ESB, varroase, grippe aviaire, etc.) a entraîné la réévaluation de certains dossiers et retardé la réalisation des travaux dans certains secteurs. En plus des résultats présentés dans le tableau ci-dessus, huit projets supplémentaires ont été jugés prioritaires durant la dernière

année. Une loi et un règlement ont été modifiés, alors que six projets de règlement sont en élaboration. Le détail de ces projets est présenté dans la section du rapport traitant de la modernisation de la réglementation.

De plus, le Règlement sur l'abrogation de l'inspection permanente dans les ateliers

de viandes non comestibles est en réévaluation à la suite du cas d'ESB.

Le Règlement concernant l'enregistrement de certains propriétaires de chiens prendra effet lorsque la section IV.1.1 de la Loi sur la protection sanitaire des animaux entrera en vigueur.

Annexe 2 : Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004 Orientation 2

Maîtrise des risques par les entreprises

OBJECTIF : Mettre en œuvre les orientations retenues lors du Rendez-vous de mi-parcours au regard du développement et de l'implantation des systèmes HACCP¹.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Respect des engagements du Rendez-vous de mi-parcours ²				
■ Mécanisme de suivi		Création du Groupe Qualité le 11 décembre 2001	Plans d'action déposés en juin 2002 (sous-groupes HACCP et Antibiorésistance) Plan d'action déposé en janvier 2003 (sous-groupe Traçabilité)	
■ Réalisation du plan d'action du sous-groupe HACCP	Avoir obtenu la reconnaissance gouvernementale de la validité technique des programmes de la volaille, des œufs et du porc.		La reconnaissance de la validité technique pour le programme du secteur de la volaille est obtenue et l'implantation est en cours. Quant au secteur des œufs, la reconnaissance de la validité technique est en cours ³ .	La reconnaissance de la validité technique est obtenue pour les programmes des secteurs de la production laitière et des œufs de consommation. La revue technique est complétée pour le porc, les meuneries et les œufs d'incubation.
	Soutenir financièrement les entreprises dans l'implantation des programmes HACCP.	Entente des partenaires sur le plan d'action	Programme d'aide financière développé	Pour le secteur de la production, l'aide financière est accordée par le biais de programmes canadiens : Cadre stratégique agricole (CSA).
	Élaborer des programmes en vue de la reconnaissance gouvernementale dans le secteur de la restauration et du détail.		Mode de fonctionnement et partage des tâches entre le secteur de la restauration et le secteur institutionnel établis	Pour le secteur de la transformation, le Bureau de normalisation du Québec a émis deux certificats reconnus par le MAPAQ. Le secteur des services alimentaires a rédigé un guide de bonnes pratiques.

1) Objectif modifié (2002-2003).

2) Indicateur modifié (2002-2003).

3) Résultat modifié.

Note : « Communication du risque » – domaine d'intervention abandonné (2002-2003).
Se référer au rapport annuel du CQIASA pour les résultats de ce domaine d'intervention.

Les résultats relatifs à la reconnaissance de la validité technique des programmes sont atteints. En effet, dans le secteur de la production, deux programmes ont

obtenu leur attestation de validation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), tandis que trois autres programmes sont en voie de se finaliser.

Par ailleurs, la rédaction d'un manuel de bonnes pratiques s'est concrétisée dans le secteur des services alimentaires.

Programme de surveillance de l'antibiorésistance

OBJECTIFS : Réaliser les activités de surveillance de l'antibiorésistance prévues annuellement et en communiquer les résultats¹.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Dépôt du programme de surveillance ²	Dépôt du plan d'action	Approbation du plan d'action 2001-2002 le 29 novembre 2001	Révision du plan d'action 2002-2004 pour approbation	Plan d'action 2002-2004 déposé le 17 juin 2003
Dépôt d'un bilan annuel ²	Bilan annuel réalisé	Bilan annuel réalisé	Plan d'action sur deux ans, les actions prévues en 2002-2003 étant réalisées	La majorité des actions prévues pour 2003-2004 ont été réalisées. Le bilan a été produit.

1) Objectif ajouté (2002-2003).

2) Indicateurs ajoutés (2002-2003).

Ces deux dernières années, sept communications orales ont été réalisées auprès des médecins vétérinaires, des intervenants en santé publique et des producteurs. La liste des antimicrobiens utilisés dans les secteurs de productions animales ciblées a été révisée. Un schéma illustrant

la distribution des antimicrobiens au Québec a été produit, et les critères de base d'un système de collecte en continu des données sur l'utilisation des antimicrobiens ont été établis. Le partenariat avec Santé Canada dans le cadre des activités du Programme intégré canadien de

surveillance de la résistance aux antimicrobiens (PICRA) a permis de bonifier certaines actions du programme québécois d'antibiorésistance et d'explorer des ententes futures sur la surveillance de l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux.

Responsabilisation des citoyens

OBJECTIF : Faire connaître aux citoyens les bonnes pratiques de manipulation des aliments et les sensibiliser aux risques de toxi-infections alimentaires et aux zoonoses¹.

INDICATEURS	RÉSULTATS		
	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Pourcentage de déclarations de toxi-infections alimentaires (TIA) survenues au domicile ²	50 %	50 %	44 %
Nombre de TIA au domicile ²	565	601	430
Provenance des aliments impliqués dans les TIA au domicile ²	Détaillants : 77 % Restaurants : 12 % Autres : 11 %	Détaillants : 78 % Restaurants : 16 % Autres : 6 %	Détaillants : 70 % Restaurants : 17 % Autres : 13 %

1) Objectif ajouté (2002-2003).

2) Indicateurs ajoutés (2002-2003).

Toxi-infections

En 2003-2004, on observe une diminution importante du nombre de toxi-infections alimentaires au domicile des consommateurs. En 2003-2004, elles ne représentent plus que 44 % des cas rapportés au Ministère. Différents facteurs extérieurs au MAPAQ peuvent avoir contribué à

l'atteinte de ces résultats. Une plus grande conscientisation des consommateurs quant aux bonnes pratiques de manipulation des aliments compte parmi ceux-ci, puisque l'on note une diminution importante du nombre de cas reliés à *E. Coli* 0157:H7 (maladie du hamburger). L'augmentation observée dans la caté-

gorie « Autres » est reliée notamment à des produits de l'autocueillette (champignons, petits fruits, etc.) ou de la chasse, à de l'eau de source sauvage ou à des produits provenant directement de la ferme (lait cru). Un bilan détaillé est disponible sur demande.

Annexe 2 : Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004 Orientation 2

Zoonoses

INDICATEUR	RÉSULTATS		
	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Évolution du nombre d'enquêtes de zoonoses réalisées par le CQIASA ¹	58	63	59

1) Indicateur ajouté (2002-2003).

Les interventions du CQIASA en matière de zoonoses comportent deux volets. Le premier volet concerne les enquêtes épidémiologiques lors des épisodes de zoonose, c'est-à-dire des cas impliquant une personne malade pour laquelle une source animale de contamination est établie et qui nous sont signalés par les directions de la santé publique des régions

régionales de la santé et des services sociaux. Le second volet concerne la surveillance des agents potentiels de zoonose lorsqu'un de ces agents est isolé en laboratoire à partir d'un animal, de son environnement ou de son produit à la ferme, mais qu'aucune personne en contact avec cet animal n'a souffert d'une maladie reliée à cet agent. Des enquêtes

épidémiologiques visant à préciser la source, l'ampleur et le mode de transmission de la maladie sont alors menées par les vet-RAIZO et des recommandations spécifiques sont émises à différents niveaux afin de prévenir les cas de zoonose potentiels. Un bilan détaillé est disponible sur demande.

Responsabilisation des entreprises

OBJECTIF : Améliorer la maîtrise des risques pour la santé par les établissements bioalimentaires¹.

INDICATEUR	RÉSULTATS		
	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Proportion d'établissements alimentaires impliqués dans les toxi-infections alimentaires déclarées ²	Restaurants : 43 Institutions : 3 Autres : 4	Restaurants : 46 Institutions : 2 Autres : 2	Restaurants : 49 Institutions : 2 Autres : 5
	Domicile : 50	Domicile : 50	Domicile : 44

1) Objectif ajouté (2002-2003).

2) Indicateur ajouté (2002-2003).

Si on exprime l'occurrence de toxi-infections alimentaires signalées au Ministère en pourcentage, il est normal d'observer une augmentation de celles-ci en provenance des établissements de restauration puisque le nombre rapporté en provenance du

domicile des consommateurs a diminué. Par contre, si on exprime ces résultats en fonction du nombre de cas rapportés, on note une diminution de ceux-ci tant chez les consommateurs, où ce nombre est passé de 601 en 2002-2003 à 430 en 2003-2004,

que pour les restaurateurs, où il est passé de 553 à 485 pour les mêmes périodes. Pour ces mêmes périodes, le nombre de cas déclarés est passé de 1 197 à 988 et le nombre de personnes malades a diminué de 4 033 à 2 898.

Implantation d'un mécanisme de traçabilité

OBJECTIF : Mettre en place, d'ici 2005, la traçabilité de la ferme jusqu'à la table pour la filière bovine¹.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Adoption d'un plan d'action sur la mise en œuvre de la traçabilité	2003 : identification des animaux d'espèce ovine 2004 : identification des animaux d'espèce porcine 2005 : traçabilité de la viande bovine (de la ferme à la table) Production horticole à venir		Plan adopté en juin 2002	Règlement modifiant le Règlement sur l'identification des animaux d'espèce bovine (17 mars 2004) Modification de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (18 décembre 2003)
Identification des bovins terminée ²	Identification massive des bovins	Mise en vigueur du Règlement sur l'identification des animaux d'espèce bovine	Réalisé	
Traçabilité de la viande bovine après l'abattage terminée ²	Plan d'action pour l'implantation de la traçabilité de la viande bovine après l'abattage Cible 2003-2004 : dégager les caractéristiques de base de la réglementation et en élaborer une version opérationnelle		Plan d'action déposé et approuvé par le Groupe Qualité en janvier 2003	Établissement des caractéristiques de base de la réglementation Dégagement des orientations de base qui serviront à l'élaboration de la version opérationnelle de la réglementation

1) Objectif modifié (2002-2003).

2) Indicateurs ajoutés (2002-2003).

Une étape supplémentaire a été ajoutée au plan d'action, déposé et approuvé par le Groupe Qualité en janvier 2003, afin de dégager avec des représentants de la filière bovine les caractéristiques de base que pourrait couvrir la réglementation en traçabilité de la filière bovine. Ces caractéristiques sont établies depuis juin 2003.

Le Ministère entend accélérer le développement de ce dossier pour atteindre l'objectif fixé de 2005. Par ailleurs, le MAPAQ participe aux comités qui traitent de traçabilité à l'échelle canadienne, soit le comité fédéral-provincial-territorial sur la sécurité alimentaire et le comité Can-Trace. Ce dernier a été créé en juillet 2003; il est formé et géré par des

représentants d'associations de l'industrie bioalimentaire. Il a pour objectif de définir et d'élaborer les exigences normatives minimales en matière de traçabilité dans toute la chaîne d'approvisionnement au Canada. Notre participation à ces comités à l'échelle canadienne favorise un arrimage des normes en matière de traçabilité.

Annexe 2 : Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004 Orientation 2

Veille sur l'état sanitaire du secteur bioalimentaire

OBJECTIF : Assurer une veille constante des agents potentiels de contamination en tenant compte des problématiques émergentes¹.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Création d'une structure de veille reconnue et opérationnelle ²	Développement et implantation des mécanismes afin de rendre opérationnelle la structure de veille	Détermination du besoin de créer un groupe de pilotage où chaque direction est représentée	Réalisé : 1 ^{re} rencontre 17 mars 2003 – Définition du mandat et du rôle des membres du comité	1. Dépôt d'un plan d'action au comité de gestion du CQIASA (juin) 2. Formation et implantation de la structure de veille (de juin à sept.) 3. Production de documents connexes (oct.) 4. Réalisation d'un projet pilote (de sept. à déc.) 5. Publication de 2 bulletins de veille (oct. et déc.)
Nombre de programmes de surveillance	Réalisation des quatre programmes et sommaires déposés	Jus de fruits frais et non pasteurisés, produits de boulangerie, moulées et prémélanges, fruits et légumes	Analyses complétées Sommaire déposé : 1 À venir : 3	Analyses en finalisation Sommaires déposés : 4 (dont 2 préliminaires)

1) Objectif modifié (2002-2003).

2) Indicateur modifié (2002-2003).

La structure de veille est maintenant opérationnelle. Elle regroupe plus d'une quinzaine de veilleurs-experts qui ont permis la saisie d'environ 75 fiches d'information et la publication d'une vingtaine d'entre elles dans deux bulletins de veille en octobre et décembre 2003. De plus, le Ministère a réalisé les quatre programmes de surveillance suivants :

- Dépistage de résidus de pesticides dans les fruits et légumes congelés.

- Recherche de résidus de médicaments dans les lapins dans les abattoirs.
- Recherche de calicivirus et de *Salmonella* dans les fruits ou produits à base de petits fruits non cuits.
- Vérification de la qualité des produits fumés dans les établissements de détail préparés de manière artisanale.

Les résultats analytiques ont permis d'évaluer la situation québécoise et, au besoin, de mettre en place les interventions appropriées (exemple : rappels de produits) afin de corriger les problèmes décelés.

Développement de l'épidémiosurveillance au Québec

OBJECTIF : Consolider les mécanismes de surveillance et d'intervention au regard de l'état sanitaire du cheptel québécois¹.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Mise en place de l'Institut national de santé animale ²	Avril 2003		Réalisé	
Six réseaux d'alerte sanitaire en place ²	Consolider les réseaux sentinelles par secteur de production Création d'un 7 ^e réseau d'alerte Bilan des activités des réseaux	Sensibilisation des intervenants ciblés	6	Réalisé Réalisé Réalisé

1) Objectif ajouté (2002-2003).

2) Indicateurs modifiés (2002-2003).

Réseaux d'alerte sanitaire

En 2003, tous les réseaux sentinelles ont été revus et consolidés avec chacun des membres du RAIZO afin de simplifier et de bonifier leur fonctionnement et ainsi d'en augmenter l'efficacité. À la suite de

la crise de la varroase, il devenait essentiel de structurer les interventions en apiculture. Il existe maintenant un septième réseau d'alerte qui couvre ce secteur. Les sept réseaux en place sont : apiculture, aquaculture, aviaire, bovin, équin, porcin

et petits ruminants. Les vet-RAIZO, de concert avec les vétérinaires au central, ont produit, au début de l'année 2004, un bilan des activités de surveillance survenues dans leur réseau sentinelle respectif en 2003.

Programme de surveillance de la Salmonella Enteritidis dans les œufs de consommation

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Programme de surveillance de la <i>Salmonella Enteritidis</i> dans les œufs de consommation ¹	Effectuer la surveillance de la bactérie <i>Salmonella Enteritidis</i> tout au long de la chaîne de production des œufs de consommation, du poussin à l'assiette du consommateur	Réalisé	Réalisé	Réalisé

1) Indicateur ajouté (2002-2003).

En 2003, 1 407 visites ont été effectuées dans les 106 entreprises de poules pondeuses et de poulettes d'élevage participant au programme. Ces visites ont permis

de détecter deux cas positifs ayant révélé la présence de la bactérie SE. Des mesures ont été prises pour s'assurer qu'aucun œuf potentiellement contaminé n'arrive sur le

marché de consommation et les élevages infectés ont été éliminés.

Annexe 2 : Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004 Orientation 2

Programme de surveillance des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) réalisé¹

INDICATEUR	Programme de surveillance des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) réalisé ¹
CIBLES	1. Accroître les prélèvements et les analyses d'encéphales de cerfs de Virginie dans la faune conjointement avec Faune et Parcs Québec. 2. Poursuivre sa collaboration au plan de surveillance canadien pour l'ESB en réalisant des analyses pour les bovins de plus de 24 mois dans les laboratoires de pathologie animale du CQIASA. 3. Préparer un programme de surveillance active de la tremblante du mouton dans les laboratoires.
RÉSULTATS 2001-2002	1. Achat de l'équipement pour la réalisation des épreuves diagnostiques. 2. Mise en place d'un protocole d'introduction au Québec de cervidés en provenance d'une autre province ou d'un autre pays. 3. Dépôt et acceptation du plan de surveillance active des EST. 4. Règlement sur la certification sanitaire des animaux importés par arrêté ministériel (L.R.Q., c. P-42).
RÉSULTATS 2002-2003	1. Mise en service (formation du personnel, contrôle de qualité) de l'équipement pour la réalisation des épreuves diagnostiques requises. 2. Réalisation d'un programme de certification volontaire de la maladie débilitante chronique des cervidés (MDC) d'élevage. 3. Satisfaction aux normes de l'Office international des épizooties pour le Canada en matière de surveillance de l'encéphalopathie spongiforme bovine. 4. L'étude de prévalence de la tremblante au Québec n'a pu être réalisée.
RÉSULTAT 2003-2004	Tous les résultats ciblés pour l'année 2003-2004 ont été atteints à l'exception des analyses d'encéphales des cerfs de Virginie. Celles-ci seront effectuées au cours de l'exercice 2004-2005.

1) Indicateur ajouté (2002-2003).

Programme de surveillance des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST)

Depuis plusieurs années, le MAPAQ conduit des plans de surveillance des EST. Durant la dernière année, le MAPAQ a augmenté le nombre de prélèvements chez les cervidés afin d'assurer une meilleure surveillance de la maladie débilitante des cervidés. Compte tenu des événements survenus cette année, le

Ministère a participé avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments à la surveillance de l'ESB (maladie de la vache folle) et des maladies connexes. Ainsi, 213 analyses ont été effectuées sur des cerveaux de bovins et les résultats se sont avérés négatifs. De plus, le MAPAQ travaille actuellement à la mise au point

d'un test rapide, afin de détecter la maladie et de limiter à 48 heures le temps de quarantaine des carcasses des animaux testés. Pour la tremblante du mouton, un programme de surveillance active a été mis en place.

Programme de surveillance des salmonelles dans le porc

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Plan de surveillance et contrôle des salmonelles chez le porc ¹	Volet 1 : Gestion des lots de porcs présentant des signes cliniques	Surveillance continue	Surveillance continue	Volet 1 : réalisé (en continu)
	Volet 2 : Surveillance sérologique en abattoir et suivi des élevages fortement contaminés		Récolte des échantillons sanguins du projet pilote de la phase 1	Volet 2 : la récolte des échantillons sanguins du projet pilote de la phase 2 a été réalisée

1) Indicateur ajouté (2002-2003).

L'objectif de ce plan de surveillance est de détecter les élevages contaminés à la salmonelle et de favoriser la mise en place de mesures afin de gérer les lots de porcs provenant de ces élevages et de diminuer l'infection de ceux-ci. Pour répondre à ces objectifs, le plan de surveillance se divise en deux volets. Le volet 1 est en fonction depuis septembre 2000 et implique la

gestion des lots de porcs provenant d'élevages présentant des signes cliniques de salmonellose et le contrôle de ces infections à la ferme. Le volet 2 consiste en la détection des lots de porcs provenant d'élevages fortement contaminés mais sans signe clinique et le contrôle de ces infections à la ferme.

L'année 2003 a permis aux partenaires d'effectuer la consolidation et le démarrage officiel du plan de surveillance en avril 2004. De plus, on a approché les vétérinaires praticiens afin de les sensibiliser au plan de surveillance et de solliciter leur participation.

Annexe 2 : Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004

ORIENTATION 3

Favoriser le développement harmonieux et la promotion des activités et des entreprises agricoles sur le territoire

Protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ)

OBJECTIF : Assurer la pérennité de la zone agricole, base territoriale pour la pratique de l'agriculture et le développement des activités et des entreprises agricoles :

- en appliquant la loi judicieusement, tenant compte du contexte, dans le cadre d'un processus simple, transparent et équitable;
- en suscitant l'implication des instances municipales et agricoles dans l'atteinte de cet objectif.

Cet objectif est sous la responsabilité de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Nous invitons les lecteurs désireux d'en apprendre davantage sur le sujet à consulter le rapport annuel de la CPTAQ.

Constituée en 1978, la Commission est un organisme décisionnel et autonome qui a pour mission de garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles. À ce titre, elle assure la protection du territoire agricole et contribue à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu.

Vaste de plus de 63 500 km², répartie dans 948 municipalités situées dans les 17 régions

administratives, la zone agricole est la pierre d'assise des objectifs de croissance du secteur agroalimentaire et elle constitue un atout majeur pour le développement économique du Québec.

Dans ce territoire, la Commission décide des demandes d'autorisation qui lui sont soumises en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (LATANR) et elle en surveille l'application. Elle exerce sa compétence en tenant compte de l'intérêt général de protéger le territoire et les activités agricoles, considérant le contexte des particularités régionales.

Elle propose ici ses résultats à l'égard de trois indices de performance qu'elle juge importants dans le contexte actuel compte tenu de ses compétences et de ses responsabilités.

Cohérence – Assurer la cohérence de ses actions est un défi constamment renouvelé pour la Commission considérant notamment l'évolution rapide de son environnement, la diversité des milieux assujettis (agglomérations urbaines, régions rurales, régions ressources), la variété des interventions qu'elle régit et l'importance du corpus décisionnel accumulé depuis 25 ans.

Évolution du nombre de décisions rendues au cours des cinq derniers exercices

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Décisions rendues en vertu de la LPTAA	3 151	2 948	2 976	3 001	2 939
Décisions rendues en vertu de la LATANR	34	53	68	47	48
TOTAL	3 185	3 001	3 044	3 048	2 987

La stabilité remarquable du nombre de décisions rendues annuellement sur des demandes d'autorisation, depuis les modifications à la loi de 1997 (projet de loi 23), suggère que ces changements législatifs et les actions entreprises par la suite donnent des résultats. La Commission a une vision d'ensemble de la protection du territoire et des activités agricoles qui l'a conduite à annoncer des orientations

suscitant l'implication grandissante des instances municipales et agricoles dans l'atteinte de cet objectif, selon leur rôle respectif.

Cette cohérence, observée dans l'ensemble des décisions, résulte d'actions menées en continu : réflexion sur les alignements relativement à certaines interventions, efforts pour demeurer proche des préoc-

cupations du milieu, soutien professionnel constant aux membres, reddition de comptes mieux adaptée aux enjeux prévalant. De plus, au cours des quatre dernières années, la Commission a mis au point un système faisant appel à la cartographie numérique, où toutes les interventions depuis l'entrée en vigueur de la loi, en 1978, sont répertoriées, permettant ainsi leur mise en perspective.

Crédibilité – Avec les années, la Commission a acquis une bonne crédibilité auprès des intervenants du milieu municipal et agricole. Cette reconnaissance résulte d'un ensemble d'éléments dont une application de la loi soucieuse du contexte et l'utilisation d'une approche simple, souple, garantissant transparence et équité dans le traitement des demandes. Ainsi, la presque totalité des 3 000 décisions rendues annuellement s'avèrent finales, soit parce qu'elles ne sont pas contestées ou qu'elles sont maintenues par le Tribunal administratif du Québec (TAQ) ou les cours de justice, et bien peu d'entre elles sont contestées par le monde municipal ou agricole.

Les demandes d'autorisation sont diversifiées. Par exemple, elles peuvent concerner l'agrandissement de périmètres d'urbanisation, l'implantation de puits de captage d'eaux souterraines à des fins municipales, la construction d'axes autoroutiers, l'implantation d'usages industriels. Lorsqu'elle rend une décision, la Commission doit souvent concilier les objectifs de protection avec les autres besoins de développement des collectivités et toujours se préoccuper du maintien d'un

contexte favorable à l'exercice et au développement des activités et des entreprises agricoles.

Délai – Parmi les objectifs énoncés dans sa déclaration de services aux citoyens, la Commission s'est engagée à rendre une décision à l'intérieur d'un délai de trois mois. Le respect de cet engagement constitue un élément fondamental de la satisfaction de la clientèle.

Depuis la réforme de la justice administrative, entrée en vigueur le 1^{er} avril 1998, la Commission fait connaître aux demandeurs et aux personnes intéressées l'orientation qu'elle entend prendre au sujet d'une demande d'autorisation, avant de rendre sa décision, et leur accorde un délai statuaire de 30 jours pour leur permettre de réagir s'il y a lieu. Lorsque l'orientation est défavorable, le demandeur se donne souvent tout le temps nécessaire pour faire valoir ses représentations. D'autres délais peuvent s'ajouter, notamment lorsque la loi fait obligation à la Commission de demander certains avis.

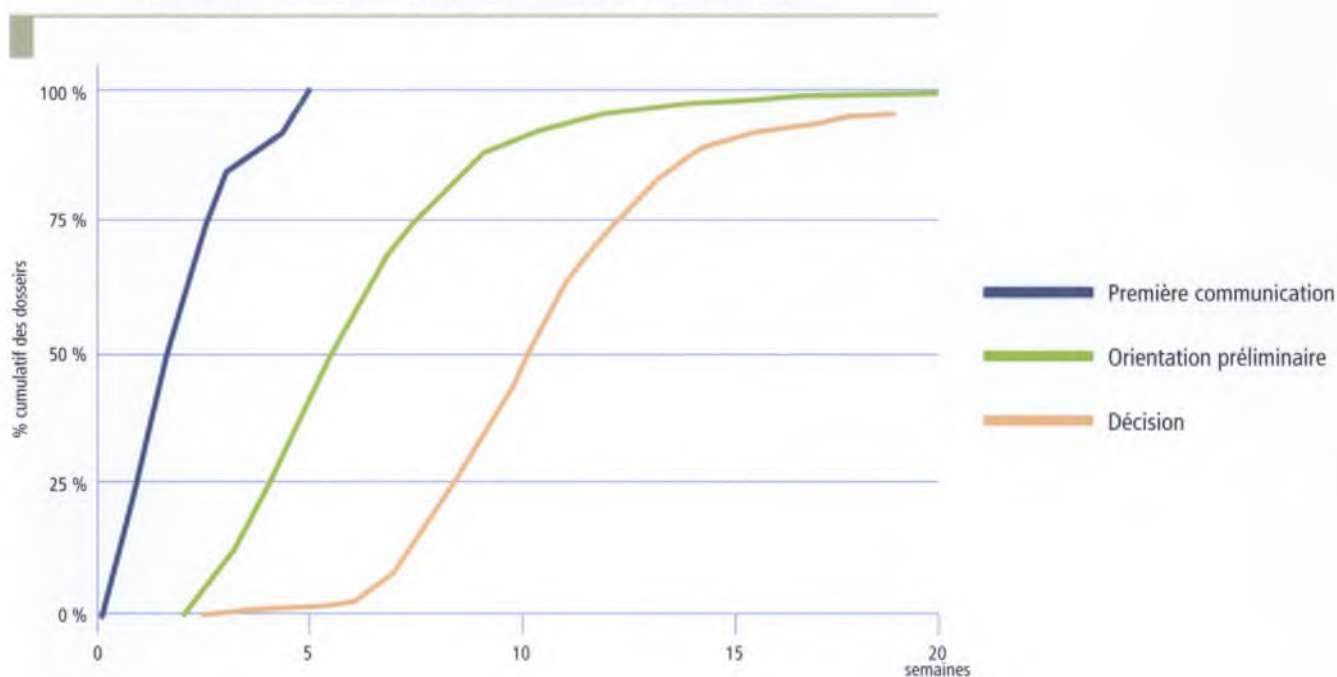
Ainsi, pour connaître le temps réellement imparti à la Commission dans le traitement des demandes, il faut soustraire des

délais observés la période de 30 jours prévue par la loi pour permettre aux personnes concernées de produire leurs observations. Dans 30 % des demandes, une rencontre publique doit être tenue, ajoutant du temps à ce délai.

On ne peut donc juger des délais en calculant une simple moyenne parce que la nature particulière de chaque demande appelle une étude fort différente d'un dossier à l'autre, ainsi qu'un processus plus ou moins long.

Trois étapes-clés du traitement des demandes sont présentées au graphique 1. Pour 71 % des dossiers à caractère individuel ne nécessitant pas la tenue d'une rencontre publique, la décision finale est rendue à l'intérieur d'un délai de 3 mois. Quoiqu'une portion des 29 % restants soit attribuable aux demandeurs et aux personnes intéressées, la Commission travaille fort pour améliorer encore cette performance vers l'atteinte de l'objectif énoncé dans sa déclaration de services aux citoyens.

Délais de traitement des demandes à caractère individuel qui ne requièrent pas de rencontre publique



Annexe 2 : Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004 Orientation 3

Mise en œuvre d'un plan d'action concerté en agroenvironnement

OBJECTIF : Que, d'ici 2001, les membres du groupe de travail « Un environnement à valoriser » aient convenu de la nécessité de bonifier leur plan d'action, approuvé en mars 1999 lors du Rendez-vous des décideurs, et d'accélérer le virage agroenvironnemental des entreprises agricoles.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2003-2004
Dépôt d'un plan d'action bonifié et agréé par les membres du groupe de travail « Un environnement à valoriser »	Stratégie d'accélération du virage agroenvironnemental	Publication du bilan de l'an 4 du plan d'action <i>Un environnement à valoriser</i>

Pour accélérer le virage agroenvironnemental, le Ministère a notamment travaillé, en consultation avec ses partenaires, à l'implantation d'une démarche d'accompagnement ferme par ferme, à l'adaptation du programme Prime-Vert et

à une réflexion sur l'écoconditionnalité. Il sera possible d'envisager une révision du plan d'action *Un environnement à valoriser* au terme de la réflexion concernant la cohabitation harmonieuse sur le territoire, inscrite dans les travaux du

comité interministériel sur le développement durable de la production porcine et après la mise à jour du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec.

Information et sensibilisation

OBJECTIF : Qu'annuellement, chaque direction régionale revise sa stratégie face aux problématiques prioritaires en précisant :

- des résultats à atteindre en matière d'information et de sensibilisation auprès de clientèles ciblées;
- des interventions pour corriger ces problématiques, en accordant une attention particulière aux objectifs de résultats contenus dans le plan d'action *Un environnement à valoriser*.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de régions ayant révisé leur stratégie de sensibilisation et d'intervention au regard des problématiques ciblées	14 ¹	14 directions régionales	14 directions régionales	14 directions régionales

1) La Direction générale des affaires régionales compte 13 directions régionales, dont l'une comporte 2 secteurs comptabilisés individuellement pour un total de 14.

En 2003-2004, toutes les directions régionales ont révisé, comme il est prévu annuellement, leurs stratégies d'information et de sensibilisation en matière d'agroenvironnement. Ces stratégies incluent des interventions avec les partenaires régionaux ainsi que de nombreuses activités de vulgarisation entreprises à

l'instigation des équipes régionales du Ministère qui ont pour but de soutenir les entreprises dans leur virage agroenvironnemental. Parmi ces activités, on dénombre notamment 161 journées agricoles et démonstrations à la ferme, 324 conférences, colloques et stands d'information, 268 communications écrites et 110 activités

diverses qui ont permis de rejoindre quelque 17 600 entreprises agricoles. De plus, le Ministère a réalisé de nombreuses actions qui ont permis de faire connaître les efforts du monde agricole, et ce, tant à la population qu'aux divers intervenants du milieu.

Services-conseils offerts par des partenaires subventionnés : clubs-conseils en agroenvironnement

INDICATEUR	RÉSULTATS			
	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Membres de clubs-conseils en agroenvironnement	4 018	4 949	5 910	6 978

Les clubs-conseils en agroenvironnement regroupent des entreprises agricoles membres qui se donnent comme buts de développer une vision globale de leur entreprise dans une perspective de développement durable, d'accélérer l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement et de favoriser les

échanges et le transfert des connaissances. La progression constante de l'effectif témoigne cette année encore de l'intérêt grandissant des producteurs et des productrices agricoles pour cette formule de services-conseils de groupe. À titre indicatif, au 31 mars 2003¹, les exploitations membres des clubs-conseils

en agroenvironnement représentaient 19 % des exploitations agricoles du Québec. À la même date, les superficies en cultures des exploitations membres représentaient plus de 31 % des superficies totales cultivées au Québec.

¹ Dernières données publiées : bilan des activités des clubs-conseils en agroenvironnement, du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2003.

Services-conseils offerts par des partenaires subventionnés : organismes de gestion des fumiers

INDICATEURS	RÉSULTATS			
Évolution de la clientèle ayant reçu des services durant l'année en cours	2000-2001 ¹	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Coopérative de gestion des engrais organiques (COGENOR)	95	148	169	197
Association de gestion des engrais organiques (AGEO)	200	303	316	270
Coopérative de fertilisation organique (FERTIOR)	498	573	631	515
TOTAL	793	1 024	1 116	982

¹ Données révisées pour le rapport annuel 2001-2002.

Au Québec, trois organismes de gestion des fumiers (OGF) offrent des services permettant aux 982 entreprises agricoles clientes dans les régions à forte concen-

tration d'élevage de favoriser la valorisation agronomique, économique et environnementale des fumiers, et ce, à l'intérieur des trois bassins versants en

surplus, soit Yamaska (AGEO), Chaudière-Appalaches (FERTIOR) et L'Assomption (COGENOR).

Annexe 2 : Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004 Orientation 3

Implantation de pratiques respectueuses de l'environnement dans la gestion des fumiers

OBJECTIF : Qu'à l'échéance prévue, 100 % des entreprises concernées aient été soutenues techniquement ou financièrement pour les inciter à adopter les pratiques agricoles suivantes : d'ici 2010¹, l'entreposage étanche et suffisant des fumiers dans les entreprises ciblées selon les conditions du programme Prime-Vert.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS ³	
		2002-2003 ⁵	2003-2004
Proportion des entreprises dont l'entreposage des fumiers est conforme à la réglementation	13 048 entreprises ciblées par la réglementation (100 % ²)	75 % 9 746 entreprises	78 % 10 146 entreprises
Nombre d'unités animales correspondantes ¹		1 549 000 87 %	1 591 000 90 %

1) Données estimées.

2) Clientèle établie en 2003 selon le Règlement sur les exploitations agricoles.

3) Les résultats n'incluent pas les exploitations agricoles non visées par la réglementation et possédant un ouvrage de stockage étanche. Le nombre d'entreprises peut inclure des exploitations agricoles ayant plus d'un projet réalisé ou à venir.

4) Objectif modifié.

5) Les données 2002-2003 ici présentées ont été actualisées en fonction du REA.

Au cours de la dernière année, le Ministère a poursuivi ses efforts en agroenvironnement pour la résolution de la problématique de pollution ponctuelle en fournissant un soutien technique et

financier aux producteurs agricoles. Ainsi, on estime à 90 % le total des unités animales pour lesquelles les déjections sont stockées conformément à la réglementation. Quelque 400 projets concer-

nant les ouvrages de stockage étanche et les méthodes alternatives ont été réalisés cette année.

Implantation de pratiques respectueuses de l'environnement : utilisation d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)

OBJECTIF : Qu'à l'échéance prévue, 100 % des entreprises concernées aient été soutenues techniquement ou financièrement pour les inciter à adopter les pratiques agricoles suivantes : d'ici 2003, la réalisation d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) par l'ensemble des entreprises visées par la réglementation et selon le calendrier prévu.

INDICATEURS ¹	CIBLE	RÉSULTATS			
		2000-2001 ⁴	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de PAEF (incluant les mises à jour) réalisés par les différentes catégories d'intervenants ²					
Clubs-conseils en agroenvironnement		1 521	3 532	4 318	ND
Organismes de gestion des fumiers		595	691	714	932
Coopérative fédérée de Québec		450	700	1 210	ND
AQINAC		450	1 250	1 325	ND
Consultants privés		350	825	950	ND
TOTAL	20 137³	3 366	6 998	8 517	

1) L'indicateur « Superficies couvertes par les PAEF réalisés » – abandonné (2001-2002).

2) L'indicateur a été changé afin de simplifier le libellé.

3) Donnée tirée des informations de la fiche d'enregistrement des exploitations agricoles en décembre 2003. La cible pourra différer en 2004 selon les nouvelles informations obtenues dans la mise à jour des fiches d'enregistrement.

4) Données révisées.

Selon le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) et les données de la fiche d'enregistrement, le nombre d'exploitations agricoles devant produire un plan agroenvironnemental de fertilisation

(PAEF) se chiffre à un peu plus de 20 000. La cible a été déterminée en fonction de cette information. Le rythme de réalisation des PAEF connaît une progression d'année en année. Notons également

qu'il est possible que certains PAEF de la saison de culture 2004 soient réalisés au printemps 2004 et qu'ils ne puissent, conséquemment, figurer au présent rapport annuel.

Implantation de pratiques respectueuses de l'environnement : utilisation rationnelle des pesticides et lutte intégrée

OBJECTIFS : Qu'à l'échéance prévue, 100 % des entreprises concernées aient été soutenues techniquement ou financièrement pour les inciter à adopter les pratiques agricoles suivantes : d'ici 2003, pour les cultures de céréales, maïs et soya, de pommes et de pommes de terre, utilisation de la lutte intégrée sur 70 % des superficies pour le contrôle des ennemis des cultures et réduction de 50 % de l'utilisation des pesticides.

INDICATEURS	CIBLES ²	RÉSULTATS ³			
		2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Proportion des superficies, dans les cultures de céréales, maïs et soya, de pommes et de pommes de terre, sur lesquelles est utilisée la lutte intégrée parmi les membres des clubs-conseils en agroenvironnement ¹	70 %	22 %	39 %	42 %	ND
Évolution de la quantité d'herbicides utilisée (basée sur un indice de pression en kilogrammes d'ingrédient actif/ha) dans les cultures de céréales, maïs et soya, de pommes de terre et de pommes	Réduction de 50 % par rapport à 1997	ND	ND	ND	ND
Réduction de 30,8 % en 1999 (résultats de 2000 disponibles à l'automne 2004)					

1) Indicateur modifié (2001-2002).

2) Cibles maintenues en 2003-2004, même si le Programme agroenvironnemental de soutien à la Stratégie phytosanitaire a pris fin le 31 mars 2003.

3) L'analyse permettant le suivi des indicateurs, tant pour l'utilisation rationnelle des pesticides que pour la lutte intégrée, n'est pas disponible en 2003-2004. En ce qui concerne plus particulièrement les quantités d'herbicides utilisés, il n'y a pas de nouvelles données disponibles. Ces données sont issues des informations qui servent à faire établir par le MENV les bilans des ventes de pesticides. Le bilan pour l'année 2000 sera publié d'ici l'automne 2004.

Les résultats de 2003 ne pourront atteindre les niveaux prévus d'après les cibles établies. Les indicateurs de suivis et les données disponibles pour le moment montrent tout de même des résultats positifs. On estime que la tendance à

l'utilisation plus rationnelle des pesticides se poursuit, et ce, au regard des nombreuses activités en matière de réduction des herbicides et de l'emploi de la lutte intégrée réalisées de 2000 à 2003. Cette progression pourra être mesurée dès la

publication, par le MENV, des prochains bilans des ventes de pesticides et à la suite du dépôt du bilan des activités des clubs-conseils en agroenvironnement 1997-2004.

Annexe 2 : Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004 Orientation 3

Implantation de pratiques de conservation des sols et protection des cours d'eau

OBJECTIFS : Qu'à l'échéance prévue, 100 % des entreprises concernées aient été soutenues techniquement ou financièrement pour les inciter à adopter les pratiques agricoles suivantes :

- d'ici 2003, l'utilisation de pratiques de conservation des sols et de protection des cours d'eau sur 25 % des superficies en cultures annuelles¹;
- d'ici 2005, dans 100 % des entreprises agricoles, la protection des bandes riveraines et le contrôle de l'accès des animaux aux cours d'eau^{2, 6}.

INDICATEURS ¹	CIBLES	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004 ⁷
Proportion des superficies gérées selon des pratiques de conservation des sols ⁴	25 % des superficies en 2003	36 %	38 %	ND
Proportion des bandes riveraines protégées ⁵	100 % des bandes riveraines protégées	43 %	53 %	ND

1) Objectif modifié (2001-2002).

2) Objectif ajouté (2001-2002).

3) L'indicateur « Nombre d'entreprises concernées » = abandonné (2001-2002).

4) Bilan des activités des clubs-conseils en agroenvironnement 1997-2003. Il s'agit de superficies gérées selon des pratiques de conservation des sols, ainsi que le définit le plan d'action *Un environnement à valoriser*.

5) Indicateur et cible modifiés (2003-2004) en fonction des données disponibles.

Source : Bilan des activités des clubs-conseils en agroenvironnement 1997-2003. Les calculs sont basés sur la longueur de bandes riveraines protégées par rapport aux bandes totales.

6) Pour le présent rapport annuel du Ministère, il n'a pas été possible de déterminer la proportion des entreprises agricoles qui contrôlent l'accès des animaux aux cours d'eau, le suivi n'étant possible ni avec la fiche d'enregistrement ni par l'entremise des clubs-conseils.

7) 2003-2004 : Seules les données des clubs-conseils en agroenvironnement permettent un suivi annuel des indicateurs. Au moment de répondre à cette demande, le rapport annuel des clubs-conseils n'était pas disponible pour l'année 2003-2004.

L'objectif relatif aux cultures annuelles gérées selon des pratiques de conservation a été dépassé en 2001-2002. En 2002-2003, il est encourageant de constater une progression pour les superficies gérées selon ces pratiques.

On constate une préoccupation grandissante des producteurs à l'égard de la protection des bandes riveraines. Ainsi, selon les données disponibles auprès des producteurs membres de 38 clubs-conseils en agroenvironnement, les bandes

riveraines seraient protégées à un niveau atteignant 53 % en 2002-2003, comparativement à 43 % pour l'année précédente.

Valorisation des efforts des agriculteurs

OBJECTIFS : Que, d'ici 2002, aient été établies les bonnes pratiques agroenvironnementales à valoriser auprès des agriculteurs.

- Contribuer, d'ici 2005, à définir un concept de certification des agriculteurs qui adoptent les bonnes pratiques agroenvironnementales ciblées. Implanter graduellement ce concept.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Bonnes pratiques agroenvironnementales ciblées	Description, validation et diffusion des bonnes pratiques à promouvoir	Cible atteinte Production et diffusion d'un ouvrage intitulé <i>Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole</i>	Cible atteinte Poursuite de la diffusion d'un ouvrage intitulé <i>Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole</i>	Cible atteinte Poursuite de la diffusion d'un ouvrage intitulé <i>Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole</i>
Nombre de projets pilotes de certification des entreprises agricoles	Stratégie d'implantation d'un système de certification environnementale en milieu agricole d'ici 2005	Cible atteinte Signature de l'Entente spécifique sur l'implantation d'un système de gestion environnementale en milieu agricole (projet AGRISO)	Cible atteinte	Cible atteinte
	D'ici 2005, 76 fermes en processus de certification	2 fermes ISO 14001 Total : 2 fermes	2 fermes ISO 14001 6 fermes en processus de certification Total : 8 fermes	8 fermes ISO 14001 18 fermes en processus de certification Total : 26 fermes

L'année 2003-2004 aura permis de terminer, comme prévu, la phase 1 du projet AGRISO avec la certification ISO 14001 des huit entreprises agricoles participantes. La deuxième phase du projet a été lancée avec la sélection de 18 autres participants

parmi la centaine de fermes recrutées. L'implantation des systèmes de gestion environnementale dans ces 18 entreprises a permis de valider la norme AGRISO, niveau 1, et d'obtenir l'approbation du Bureau de normalisation du Québec.

La certification des 18 fermes est prévue pour l'automne 2004. De plus, la phase 3 du projet AGRISO prévoit la certification de 50 fermes supplémentaires d'ici au 31 mars 2005.

Annexe 2 : Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004 Orientation 3

Introduction du concept d'écoconditionnalité dans les programmes d'aide

OBJECTIF : Soutenir La Financière agricole du Québec afin d'intégrer la préoccupation environnementale dans les critères d'élaboration et d'administration des programmes de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Ajustements intégrés aux programmes de La Financière agricole du Québec	Amorce des travaux de mise en œuvre de l'écoconditionnalité	Définition des principes directeurs d'un concept québécois d'écoconditionnalité	Travaux d'analyse et de concertation ayant pour but de recommander aux autorités gouvernementales une formule de gestion du soutien financier au secteur agricole qui intègre l'écoconditionnalité Préparation des paramètres d'un projet pilote pour valider des hypothèses d'application de l'écoconditionnalité en production porcine	Transmission d'un document synthèse au groupe de travail « Un environnement à valoriser » Poursuite des travaux visant à valider les hypothèses d'application de l'écoconditionnalité dans le secteur porcin

Des principes d'application du concept de l'écoconditionnalité dans le secteur agricole ont été définis et permettront de guider les interventions de La Financière agricole du

Québec dans sa mise en œuvre. Dans le secteur porcin, des travaux ont été réalisés afin d'élaborer des scénarios, de documenter et d'évaluer des aspects techniques

liés à l'application de l'écoconditionnalité dans ce secteur.

ORIENTATION 4

Stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Information et sensibilisation des entreprises

OBJECTIFS : Que chaque direction régionale révise chaque année :

- les secteurs prioritaires pour lesquels le transfert technologique représente un moyen privilégié d'améliorer la compétitivité et la rentabilité des entreprises agricoles, en relation avec les objectifs ministériels de croissance;
- les technologies à implanter dans chacun des secteurs ciblés;
- les objectifs de résultats à atteindre en ce qui a trait au nombre d'entreprises devant avoir adopté les technologies identifiées.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS ¹		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de régions ayant révisé les secteurs prioritaires, les technologies et les objectifs de résultats eu égard au nombre d'entreprises	14	100 % 14 directions régionales sur 14	14	14

1) La Direction générale des affaires régionales compte 13 directions régionales, dont l'une comporte 2 secteurs comptabilisés individuellement pour un total de 14.

En 2003-2004, toutes les directions régionales ont révisé, comme il est prévu annuellement, leurs plans de résultats en matière de transfert technologique. Les secteurs le plus souvent mis en priorité sont la production bovine, l'horticulture,

l'acériculture et la production biologique. Afin d'accélérer le transfert technologique auprès des entreprises, les équipes régionales ont réalisé de nombreuses activités d'information et de sensibilisation : 160 journées agricoles et démonstrations

à la ferme, 232 conférences, colloques et stands d'information, 152 communications écrites et 85 activités diverses ont permis de rejoindre quelque 14 000 entreprises agricoles.

Conseils et aides financières aux entreprises ciblées

OBJECTIF : Que, d'ici 2004, 100 % des entreprises ciblées aient adopté les technologies recommandées.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Proportion d'entreprises ciblées pour un transfert technologique qui ont adopté les technologies recommandées	2 010 entreprises	2 260/1 880 entreprises, soit 120 %	2 350/1 900 entreprises, soit 124 %	2 398/2 010 entreprises, soit 119 %

Les technologies recommandées par les équipes régionales sont très diversifiées et couvrent un grand nombre de productions. En voici quelques exemples dans quelques secteurs de production prioritaires :

- horticulture : implantation de techniques de lutte intégrée contre les ennemis des cultures;
- bovins de boucherie : adaptation de la régie d'élevage en enclos d'hivernage;
- grandes cultures : implantation de techniques de lutte biologique;
- acériculture : amélioration de la régie de collecte sous vide;

- production ovine : implantation de l'agnelage désaisonnalisé.

Ces résultats très intéressants ont été rendus possibles grâce à la gamme diversifiée de services-conseils adaptés et de programmes d'aide financière qu'offre le Ministère aux entreprises agricoles :

- un réseau ministériel de 493 personnes, réparties dans ses 61 centres de services, qui offrent du soutien professionnel, technique et financier;
- un réseau de 190 partenaires subventionnés : 186 regroupements d'entreprises et 4 centres d'expertise qui offrent

des services spécialisés à plus de 19 000 entreprises. L'aide ministérielle de 11,7 M\$ permet notamment l'embauche de plus de 880 conseillers spécialisés;

- un soutien financier aux entreprises agricoles : 7,2 M\$ par le programme Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région et 3,1 M\$ par le programme Appui à la diversification et à la transformation de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans les régions ressources.

Annexe 2 : Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004 Orientation 4

Concertation sur les priorités de développement et sur les cibles de croissance régionales Premier objectif

OBJECTIFS : Que, d'ici 2002, chaque direction régionale ait établi dans ses secteurs de production prioritaires :

- des cibles de croissance économique (sur le plan de l'investissement, de la création d'emplois et de la présence sur les marchés);
- sa contribution au plan stratégique régional de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire, aux objectifs des filières concernées ainsi que toute autre collaboration à apporter à ses partenaires ou à d'autres organismes gouvernementaux;
- des mesures favorisant l'utilisation du potentiel agricole et acéricole de la zone verte.

INDICATEURS ¹	CIBLES	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de régions ayant établi leurs secteurs de production prioritaires et leurs cibles de croissance régionales	Établissement des priorités : 14/14 ³	13/14	14/14	14/14
	Établissement des cibles de croissance : 14/14 ³	7/14	7/14 ⁴	6/14
Évolution du nombre et de la valeur des investissements de même que des emplois générés par les projets soutenus par les directions régionales	Nombre de projets	769	880	529
	Investissements ²	55 M\$	49 M\$	35 M\$
	Emplois ²	475	541	353

1) L'indicateur « Évolution du pourcentage de la zone agricole occupée par les exploitations agricoles » – abandonné (2001-2002).

2) Données estimées par le Ministère.

3) La Direction générale des affaires régionales compte 13 directions régionales, dont l'une comporte 2 secteurs comptabilisés individuellement pour un total de 14.

4) Résultat corrigé.

Toutes les directions régionales ont établi leurs secteurs prioritaires de développement. En 2003-2004, six directions régionales disposaient de cibles de croissance

en matière d'emplois et d'investissements, couvrant la période 2000-2004 ou 2005. Il faut aussi noter que trois régions sont à élaborer de nouvelles cibles et que trois

autres ont établi, lors de l'élaboration de leur plan stratégique, des cibles plus horizontales, axées notamment sur l'augmentation des volumes de production.

Deuxième objectif

OBJECTIFS : Que, d'ici 2003, 100 % des régions administratives aient été soutenues dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement du secteur agricole et agroalimentaire, harmonisé avec les priorités et les cibles de croissance de la direction régionale, en ce qui regarde :

- les secteurs de production à traiter en priorité;
- les cibles de croissance économique à atteindre (sur le plan de l'investissement, de la création d'emplois, de la présence sur les marchés et de l'augmentation de la valeur ajoutée);
- les mesures à prévoir afin de favoriser l'utilisation du potentiel agricole et acéricole de la zone verte.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de régions administratives disposant d'un plan stratégique de développement agricole et agroalimentaire harmonisé avec les priorités de la direction régionale	17 régions administratives	10/17 régions avec un volet agroalimentaire formel	10/17 régions avec un volet agroalimentaire formel	11/17 régions avec un volet agroalimentaire formel

Les 17 régions administratives disposent maintenant d'un plan stratégique de développement révisé dans lequel le secteur agroalimentaire est identifié comme un secteur de développement. Les plans stratégiques comprennent en effet

un volet agroalimentaire formel dans 11 régions, alors que l'on trouve une préoccupation explicite dans les 6 autres régions. Le Ministère joue un rôle essentiel auprès du milieu dans l'élaboration de ces plans stratégiques, notamment en

ce qui regarde le positionnement et la mise en valeur du secteur agroalimentaire ainsi que la mobilisation des intervenants autour de priorités communes de développement.

Protection et développement des activités et des entreprises agricoles

OBJECTIF : Que, d'ici 2002, le Ministère, en collaboration avec les partenaires, s'assure que l'encadrement réglementaire ainsi que la planification de l'aménagement du territoire répondent adéquatement à la protection et au développement des activités et des entreprises agricoles.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2002-2003	2003-2004
Ajustements réglementaires et législatifs apportés	Adoption du projet de loi 184 et des orientations gouvernementales en matière d'aménagement	Encadrement législatif et orientations gouvernementales adoptés en 2001-2002 Règlement sur la mise en application de la Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives adopté en 2002-2003	Réalisé en 2002-2003

INDICATEUR	RÉSULTATS		
	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de schémas d'aménagement entrés en vigueur ¹	5	4	3

1) Indicateur modifié (2002-2003).

L'adoption de schémas d'aménagement régional (SAR) ou de règlements de contrôle intérimaires (RCI) conformes aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des

activités agricoles est une des principales mesures concrétisant l'application du régime de protection des activités agricoles. Trois schémas d'aménagement et 29 RCI sont entrés en vigueur au cours

de la dernière année. Les SAR autorisés sont ceux des MRC de La Côte-de-Gaspé, du Granit et des Maskoutains.

Annexe 2 : Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004

ORIENTATION 5

Promouvoir l'excellence et le savoir-faire de l'industrie et de ses artisans

Artisans et secteur

OBJECTIFS : Compléter, d'ici 2002, la mise en œuvre des cinq Grands Événements du bioalimentaire couvrant tous les secteurs d'activité du Ministère.

Développer et mettre en œuvre, pour avril 2002, une stratégie du Groupe APA* permettant de faire valoir la contribution du secteur bioalimentaire à la prospérité du Québec lors d'événements publics (foires nationales, internationales, salons spécialisés, etc.).

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre d'événements mis en place	5	5	5	4
Nombre de participations à des événements publics intégrant la stratégie	44	43	70	55

Au cours de l'année 2003-2004, le Ministère a tenu quatre grands événements pour souligner le savoir-faire et les réalisations remarquables des hommes et

des femmes qui travaillent dans le secteur de l'agroalimentaire. Ces activités, ainsi que la diffusion de plusieurs documents d'information, ont permis à la population

de découvrir l'importance économique de ce secteur et d'en apprécier les nombreuses facettes.

OBJECTIFS : Étendre le volet Reconnaissance au personnel du Groupe APA, tel que celui attribué à l'Ordre national du mérite agricole, et ce, à d'autres grands événements, permettant ainsi de reconnaître et de faire reconnaître davantage l'expertise du personnel du Groupe APA dans le cadre des Grands Événements du bioalimentaire québécois. S'assurer que 50 % des capsules des 26 émissions de la série télévisée « Cultivé et bien élevé » mettent à l'avant-plan les compétences du personnel du Groupe APA.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de capsules présentant l'expertise et les compétences du Groupe APA	13	5	11	10
Nombre de reconnaissances accordées	Objectif en cours d'élaboration			

Le Ministère s'est positionné par rapport au premier objectif pour mettre l'accent sur la modernisation de la gestion publique. Retenons essentiellement que, pour l'exercice 2003-2004, diverses actions en matière de communication ont visé à

rendre l'information accessible à l'ensemble des employés du Ministère.

En 2003-2004, la participation du Ministère à l'émission « Cultivé et bien élevé » s'est poursuivie dans le contexte d'une collaboration étroite avec les

producteurs de l'émission. Cette participation s'est concrétisée par la présentation de capsules d'information mettant en lumière les réalisations et les compétences du personnel du Ministère.

* Outre le Ministère, le Groupe APA regroupe La Financière agricole du Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

ORIENTATION 6

Affirmer les intérêts québécois sur la scène nationale et internationale

Position concertée

OBJECTIF : Établir, avec les intervenants de l'industrie agroalimentaire, la position du Québec en matière de politiques commerciales et en faire la promotion dans les forums appropriés, notamment l'OMC, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

INDICATEUR

Obtention d'une position concertée. Résultats des interventions par rapport à la position défendue.

Outre les négociations multilatérales à l'OMC, il apparaît pertinent de faire ressortir les éléments suivants :

Zone de libre-échange des Amériques

Après avoir élaboré en 2002-2003 la position concertée du Québec en matière de commerce agricole dans le cadre de la ZLEA, celle-ci a été présentée au gouvernement fédéral. Cette position prévoit notamment une amélioration de l'accès aux

marchés d'Amérique latine pour les produits bioalimentaires du Québec et une séparation claire entre la ZLEA et l'OMC pour la gestion de l'offre et le soutien interne, ces derniers sujets devant être négociés à l'OMC uniquement.

Accord trinational sur l'agriculture

Le Québec a été l'hôte de la 13^e rencontre annuelle de l'Accord sur l'agriculture au début de l'année 2003. Ce forum réunit les

ministres provinciaux et secrétaires à l'Agriculture des trois pays de l'ALENA pour discuter et établir des positions communes sur des enjeux du commerce agroalimentaire à l'échelle nord-américaine.

Le Réseau d'information sur le commerce international, piloté par le Ministère, a tenu quatre rencontres durant l'année 2003-2004 pour échanger sur différents dossiers de politique commerciale agricole.

Règlement des litiges

OBJECTIF : Intervenir dans la défense des intérêts québécois lors de litiges commerciaux avec d'autres pays ou provinces.

INDICATEUR

Atteinte des objectifs recherchés dans la conclusion des litiges auxquels le Ministère a participé.

Litige sur la coloration de la margarine

Le 1^{er} octobre 2003, la Cour d'appel du Québec a rendu un jugement favorable au gouvernement du Québec dans la poursuite d'Unilever. Cette dernière a demandé à la Cour suprême du Canada l'autorisation d'en appeler et le tribunal a fait savoir, le 6 mai 2004, qu'il entendra la cause. Le litige

relatif à l'Accord sur le commerce intérieur avec l'Ontario est toujours en cours.

Droits compensateurs à l'égard du porc vivant

Dans le dernier mois de l'année 2003-2004, des producteurs de porcs des États-Unis ont déposé un recours en droit compensateur

et *antidumping* à l'égard des importations de porcs vivants en provenance du Canada. Le Québec a demandé que ses programmes soient exclus de cette procédure d'enquête. Le 5 mai 2004, le Department of Commerce des États-Unis a rendu sa décision à cet égard : les démarches du Québec ont porté fruit.

Annexe 2 : Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004 Orientation 6

Équité des dépenses

OBJECTIFS : Assurer le respect des compétences et des façons de faire du Québec.

Orienter et maximiser les retombées des interventions fédérales au Québec et maintenir une part équitable des dépenses fédérales dans l'agroalimentaire québécois, principalement en matière de gestion du risque et de recherche et développement.

INDICATEURS	RÉSULTATS (%)		
Part des ressources fédérales investies dans le secteur agroalimentaire québécois	2001-2002 ¹	2002-2003 ¹	2003-2004 ¹
Ensemble du secteur	10,4	10,2	9,8
Gestion des risques	11,0	9,4	7,6
Recherche et développement	16,1	15,9	15,8
Résultats des interventions par rapport à la position défendue	Signature de 4 ententes	Signature de 3 ententes	Signature de 8 ententes

1) Données réelles.

2) Données estimées.

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada, octobre 2003

L'année 2003-2004 a été une année charnière. Les derniers montants en vertu de l'Accord-cadre Canada-Québec sur la gestion des risques, qui prenait fin le 31 mars 2003, ont été versés, de même que les premiers montants découlant du Cadre stratégique agricole canadien (ces

derniers ne sont pas tous versés la première année de mise en œuvre).

Beaucoup d'ententes ont été signées, notamment l'accord-cadre et l'accord de mise en œuvre du Cadre stratégique agricole canadien. De plus, la crise du secteur

bovin déclenchée par la découverte d'une vache atteinte par l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) a conduit le Conseil des ministres à approuver trois ententes avec le gouvernement fédéral, dont deux ont été signées en 2003-2004.

Ententes de commercialisation

OBJECTIF : S'assurer, dans le cadre des ententes de commercialisation, de la prise en compte des intérêts du Québec en collaborant à la révision et à la restructuration des accords fédéraux-provinciaux dans les secteurs des œufs, de la volaille et du lait.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Renouvellement des ententes à la satisfaction du Québec	Révision de deux accords fédéraux-provinciaux : œufs et volaille	Accord fédéral-provincial sur la commercialisation du poulet	Projets d'accords fédéraux-provinciaux sur la commercialisation des œufs de consommation, des œufs d'incubation et du dindon	Entente opérationnelle sur le poulet

Un projet de modification de l'Entente opérationnelle, qui est un document annexé à l'Accord fédéral-provincial sur le poulet, a été rédigé à la satisfaction des intervenants du Québec. Les parties concernées vont entamer les démarches de

signature de cette entente en 2004-2005. Les projets d'accords fédéraux-provinciaux sur les œufs de consommation, les œufs d'incubation et le dindon ont été modifiés mais n'ont toujours pas fait l'objet de signatures. En 2003-2004,

l'essentiel des efforts a été mis sur la finalisation de l'Entente sur le poulet et la révision du projet d'accord sur les œufs de consommation.

Projets d'harmonisation fédérale-provinciale et ententes d'équivalence internationales

OBJECTIF : Faire connaître et défendre les objectifs et les spécificités du Québec dans les différents projets, initiatives fédérales et ententes d'équivalence internationales visant à uniformiser les normes et les pratiques en matière de qualité des produits bioalimentaires et de santé animale, notamment par la participation à différents comités¹.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS ¹
		2003-2004
Résultats des interventions par rapport à la position défendue au sein du Groupe de mise en œuvre du Système canadien d'inspection des aliments (GMOSICA ²).	Défense des intérêts du Québec dans le cadre de la révision des codes et du protocole de reconnaissance du système HACCP.	Approbation des modifications du code des viandes, deux amendements proposés par le Québec approuvés en mai 2004. Dépôt de trois projets de modification du code laitier dont deux libellés par le Québec et un par Dairy Processors of Canada.
Résultats des interventions par rapport à la position défendue au sein du Comité fédéral-provincial-territorial de l'inspection agroalimentaire (CFPTIA ³).	Flexibilité du protocole canadien de reconnaissance des systèmes d'assurance de la qualité afin de tenir compte des critères établis par le Québec.	■ Gain dans une meilleure définition des critères du protocole de reconnaissance des systèmes de salubrité alimentaire à la ferme en vue d'obtenir la flexibilité demandée. ■ Évaluation de l'équivalence du système d'inspection à la ferme complétée.
Résultats des interventions par rapport à la position défendue au sein du Comité fédéral-provincial-territorial des politiques sur l'innocuité des aliments (CFPTPIA ³).	Défense de la position du Québec dans le contexte des interventions en matière de santé publique dans le secteur du détail et de la restauration.	Défense de la position du Québec au sein du comité sur l'élaboration du protocole gouvernemental des maladies d'origine alimentaire.

1) Objectif modifié (2002-2003).

2) Indicateurs modifiés (2001-2002).

3) Résultats 2001-2002 et 2002-2003 au Rapport annuel de gestion 2002-2003.

La raison d'être de ces comités est de conseiller les hauts fonctionnaires (ministre, sous-ministres et sous-ministres adjoints aux politiques) au regard des orientations à adopter en matière de politiques et de

systèmes de contrôle de la salubrité des aliments, incluant les systèmes HACCP. La position du Québec étant défendue dans le cadre de la participation du Ministère aux comités fédéraux-provinciaux et terri-

toriaux (rencontres bisannuelles et conférences téléphoniques), l'annulation de la rencontre de Halifax en septembre 2003 a obligé le Ministère à reporter plusieurs sujets à mai 2004.

Annexe 2 : Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004 Secteur des pêches et de l'aquaculture

ORIENTATION 1

Accroître la biomasse aquatique disponible

Soutien au secteur de la capture

OBJECTIF : Développer et mettre en place, pour 2001, de nouveaux outils afin de soutenir les entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2001-2002
Soutien au secteur de la capture par le développement et la mise en place de nouveaux outils ¹	Nouveaux outils en 2001	Réalisé ²

1) Indicateur modifié (2001-2002).

2) L'objectif a été atteint et les nouveaux outils prévus ont été mis en œuvre en 2001-2002 et demeurent disponibles pour la clientèle.

L'entrée en vigueur, en 2001-2002, de la Loi sur le financement de la pêche commerciale a permis la mise en place d'un nouveau programme de financement des entreprises de pêche. En 2003-2004, des garanties de prêts s'élevant à près de 16,4 M\$ ont été accordées à 67 entreprises. Ces garanties de prêts tiennent compte de

l'ensemble des actifs, y compris les permis et contingents.

Le Programme de modernisation de la flotte de pêche au poisson de fond est aussi entré en vigueur en 2001-2002. Il s'agit d'un programme financé conjointement avec le ministère du Développement

économique et régional et de la Recherche, anciennement le ministère des Régions, dans le cadre de la Stratégie de développement économique des régions ressources. Au cours de l'exercice 2003-2004, des subventions totales de 764 200 \$ ont été versées à 8 entreprises.

Exploitation et utilisation des ressources non traditionnelles

OBJECTIF : Accroître de 15 % la valeur des débarquements pour les espèces sous-exploitées (notamment le maquereau, la mactre de Stimpson, le crabe commun, le loup marin et l'oursin).

INDICATEURS	CIBLE 2004	RÉSULTATS			CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE DE 2000 À 2003
		2001 ¹	2002 ¹	2003 ²	
Valeur des débarquements pour les espèces sous-exploitées	+15 %	3,78 M\$	4,14 M\$	4,62 M\$	20,4 %
Variation de la valeur par rapport à l'année précédente		+44,3 %	+9,5 %	+11,6 %	

1) Données révisées afin d'inclure une estimation des valeurs de capture du loup marin.

2) Données préliminaires.

Source : ministère des Pêches et des Océans du Canada – région du Québec

Au cours de la période 2000-2003, la cible de 15 % retenue pour mesurer l'accroissement de la valeur des débarquements des espèces sous-exploitées a été dépassée de

5,4 % en moyenne. En ce qui a trait à l'exercice financier 2003-2004, compte tenu de la valeur estimée du loup marin, la valeur des débarquements totaux pour

les 5 espèces sous-exploitées s'est élevée à 4,62 M\$, soit une croissance annuelle moyenne de 20,4 % pour l'ensemble de la période.

Défense des intérêts québécois auprès du gouvernement fédéral

OBJECTIF : Soutenir l'industrie du Québec dans la revendication d'une part équitable de la ressource¹.

Cette année, le Ministère a mis en place et soutenu le Groupe de travail sur la morue afin d'assurer la concertation des intervenants, de proposer des solutions pour

le rétablissement des stocks de morue et de permettre le développement durable de cette industrie. De plus, le Ministère a participé à trois rencontres fédérales-

provinciales pour défendre les intérêts de l'industrie.

1) L'indicateur « Écart de la quote-part et la part allouée pour 7 espèces » a été abandonné (2001-2002).

Soutien au développement aquacole

OBJECTIF : D'ici 2004, augmenter la production de 1 000 tonnes pour la truite arc-en-ciel et l'omble de fontaine et atteindre une production de 2 500 tonnes au total pour les moules et pétoncles.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS			MOYENNE 1996-2000 ¹
		2001 ¹	2002 ¹	2003 ²	
Augmentation de la production totale pour les entreprises piscicoles	3 000 tonnes d'ici 2004 pour la truite arc-en-ciel et l'omble de fontaine	1 581	1 443	1 436	1 722
Augmentation de la production totale pour les entreprises maricoles	2 500 tonnes d'ici 2004 pour les moules et les pétoncles	640	581	587	183

1) Données révisées.

2) Données préliminaires.

Pour la période 2000-2004, les cibles retenues pour mesurer l'accroissement des productions piscicoles et maricoles n'ont pas été atteintes. Sur l'ensemble de

la période, la capacité de production piscicole a subi une baisse de 286 tonnes, passant de 1 722 à 1 436 tonnes. Même si les entreprises maricoles ont triplé leur

production au cours de cette période, il manque un peu moins de 2 000 tonnes pour atteindre la cible de 2 500 tonnes.

OBJECTIF : Afin de diversifier le secteur, développer la production

- en eau douce et salée de l'omble chevalier et de l'omble de fontaine;
- en eau douce du doré et de la perchaude;
- en eau marine de la mye.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Suivi de la production expérimentale et pilote des espèces ciblées	Suivi des cinq espèces ciblées	Les cinq espèces ciblées ont été suivies.	Les cinq espèces ciblées ont été suivies.	Les cinq espèces ciblées ont été suivies.

En 2003-2004, douze projets ont contribué à la diversification du secteur aquacole et au développement de la production en eau douce et salée. Parmi ces projets, on

compte huit projets de recherche et développement, un d'expérimentation en entreprise ainsi que trois projets pilotes.

Annexe 2 : Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004 Secteur des pêches et de l'aquaculture

ORIENTATION 2

Améliorer la compétitivité des entreprises

Gestion des entreprises et formation

OBJECTIF : Que 100 % des projets financés dans le cadre du Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales incluent un plan de formation en gestion ou un plan de formation continue des employés, lorsqu'un besoin est défini, lors de l'élaboration du projet.

En 2001-2002, le Ministère a constaté qu'il était difficile de documenter cet aspect. Il s'agit d'un objectif qui sera revu dans une perspective à plus long terme, car il fait référence à de nouvelles façons de faire

que l'industrie doit assimiler graduellement. Cependant, nous pouvons dire que, même si tous les projets n'ont pas officiellement inclus un volet de formation, plusieurs ont considéré des éléments de

formation dans leurs réalisations, par exemple dans les projets de valorisation du loup marin, de la moule, de la mye et du homard.

Sécurisation des approvisionnements

OBJECTIF : Soutenir trois projets pilotes visant des ententes à long terme entre les fournisseurs de matières premières et les acheteurs, comme moyen de sécuriser les approvisionnements.

NOTE

L'indicateur « Nombre de projets pilotes incluant des ententes fournisseurs-acheteurs soutenus par le Ministère et quantités visées en termes de production » – abandonné (2001-2002).

Nouvelles technologies

OBJECTIFS : Encourager l'innovation par le soutien professionnel, technique et financier, en faisant en sorte, d'ici 2002, d'avoir établi, avec nos partenaires, les secteurs prioritaires et les technologies à implanter pour lesquels le transfert technologique représente un moyen privilégié d'améliorer la compétitivité et la rentabilité du secteur.

Encourager l'innovation par le soutien professionnel, technique et financier, en faisant en sorte, d'ici 2004, d'avoir favorisé l'augmentation de la valeur ajoutée de produits aquatiques transformés identifiés en intensifiant le soutien technique et financier aux entreprises.

INDICATEURS	RÉSULTATS		
	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de projets augmentant la valeur ajoutée	24 projets	13 projets	21 projets
Valeur estimée des projets identifiés	7 149 109 \$	2 190 754 \$	6 574 572 \$

En 2003-2004, 21 projets de valeur ajoutée ont été réalisés pour un coût total estimé à 6 574 572 \$. Ils ont nécessité un déboursé de 1 249 839 \$. Parmi ceux-ci,

4 projets lancés antérieurement se sont poursuivis en 2003-2004 pour un déboursé de 102 200 \$.

Nouvelles technologies

OBJECTIF : Encourager l'innovation par le soutien professionnel, technique et financier, en faisant en sorte que, d'ici 2004, une utilisation plus complète soit faite des biomasses aquatiques identifiées comme étant prioritaires et en intensifiant le soutien technique et financier aux entreprises.

INDICATEURS	RÉSULTATS		
	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de projets favorisant une utilisation plus complète des biomasses aquatiques	17	9	3
Valeur estimée des projets identifiés	3 259 904 \$	7 912 532 \$	7 330 200 \$

En 2003-2004, on ne compte aucun nouveau projet favorisant une utilisation plus complète des biomasses aquatiques. Toutefois, 3 projets dont la valeur estimée

totale s'élevait à 7 330 200 \$ se sont poursuivis en 2003-2004 et ont nécessité un déboursé de 354 754 \$.

Actions concertées sur le marché québécois

OBJECTIF : Soutenir, sur le plan financier, professionnel et technique, les actions du milieu industriel, commercial et de la pêche.

INDICATEUR	RÉSULTATS		
	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Valeur estimée des projets financés	333 091 \$	352 008 \$	1 988 792 \$

Pour l'exercice financier 2003-2004, la réalisation de dix projets a permis des actions concertées sur le marché québécois. Ces projets d'une valeur totale esti-

mée à 1 988 792 \$ touchent principalement la promotion des produits marins québécois et ont nécessité un déboursé de 143 828 \$. Parmi ceux-ci, 3 projets auto-

risés en 2002-2003, d'une valeur estimée à 162 940 \$, se sont poursuivis en 2003-2004.

Connaissance des marchés

OBJECTIF : Faciliter la participation des entreprises à des événements commerciaux d'envergure nationale et internationale.

INDICATEUR ¹	RÉSULTATS		
	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Valeur de l'aide accordée ²	18 976 \$	44 146 \$	57 055 \$

1) L'indicateur « Valeur des ententes d'affaires réalisées lors des événements pour lesquels le Ministère soutient financièrement la participation des entreprises » – abandonné (2002-2003).

2) Indicateur modifié (2001-2002).

En 2003-2004, 57 055 \$ ont été versés afin de stimuler la participation québécoise au *Boston Seafood Show*. De cette somme, 40 000 \$ provenaient du programme Hori-

zon 2005 et le reste a été fourni par la Direction des analyses et politiques de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales (DGPAC). Pour

l'occasion, un chef cuisinier a été invité pour faire des démonstrations culinaires.

Annexe 2 : Résultats des indicateurs de la Planification stratégique 2001-2004 Secteur des pêches et de l'aquaculture

ORIENTATION 3

Contribuer à créer un environnement favorable au développement du secteur

Liens sectoriels

OBJECTIF : Faire en sorte que les activités du Réseau pêches et aquaculture Québec et des groupes de travail qui en sont issus soient axées sur des projets de développement du secteur.

INDICATEUR	RÉSULTATS		
	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de projets réalisés dans le cadre du Programme d'appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	9	13	18

Pour l'exercice financier 2003-2004, 18 projets ont été réalisés dans le cadre du Programme d'appui financier à la concertation. Ces projets, d'une valeur totale estimée à 1 745 733 \$, ont nécessité un déboursé de 498 783 \$. Parmi ceux-ci, 8 projets d'une valeur estimée à 1 150 070 \$ se sont poursuivis en 2003-2004.

Représentation forte des différents maillons

OBJECTIF : Accroître l'effectif des associations nationales afin d'améliorer leur pouvoir de représentation auprès du gouvernement fédéral.

INDICATEUR	RÉSULTATS		
	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Évolution du nombre de membres des associations nationales	890 ¹⁾	904	862

1) Données révisées.

Par rapport au précédent exercice financier, les effectifs des associations nationales ont diminué de 4,6 %, passant de 904 à 862 membres.

Accès à du capital et à du financement adapté

OBJECTIF : S'assurer que les entreprises du secteur ont accès aux différentes sources de financement disponibles (privées et publiques).

INDICATEUR	RÉSULTATS		
	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Effet de levier de l'aide accordée par le Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	3,35	4,00	2,97

En 2003-2004, on dénombre 44 nouveaux projets financés dans le cadre du Programme d'appui à l'innovation et au développement. Le Ministère a autorisé des offres totales de 3,0 M\$ et les investissements totaux estimés se sont élevés à 8,8 M\$, d'où un effet levier de 2,97.

Travail en réseau pour la R-D

OBJECTIFS : Faire en sorte que le secteur puisse avoir accès à l'ensemble des ressources en R-D :

- d'ici 2003, mettre en place, avec les partenaires, les différents réseaux d'expertise en aquaculture, valorisation et pêche;
- s'assurer, d'ici 2004, de l'implantation des structures de coordination et de financement en R-D.

INDICATEURS	RÉSULTATS		
	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de réseaux d'expertise	Aucun	Aucun	Aucun
Nombre de projets de R-D réalisés en concertation avec différents réseaux de recherche	20 menés par le MAPAQ ¹	25 menés par le MAPAQ ¹	31 menés par le MAPAQ ¹

1) Les projets sont les mêmes que ceux présentés pour la valeur ajoutée et l'aquaculture.

En 2003-2004, la Direction de l'innovation et des technologies a mené 31 projets de recherche en partenariat dont la majorité s'intéresse aux moules, aux pétoncles ainsi qu'à la mye.

ANNEXE 3.1

APPLICATION DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Dans la foulée de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère s'est doté de sa propre politique linguistique en avril 1997.

Au cours de 2003-2004, une dizaine d'interventions ponctuelles auprès de professionnels ou de gestionnaires, de même qu'auprès des autorités, ont permis de rappeler les exigences de la politique linguistique du Ministère et de déterminer la conduite à tenir dans les différents cas particuliers qui se présentaient.

De plus, au cours de la Semaine du français 2004, les textes de promotion et les jeux linguistiques proposés par l'Office québécois de la langue française à cette occasion ont été mis en ligne dans l'intranet de sorte que tous les membres du personnel y ont eu accès et ont pu enrichir et préciser leur vocabulaire tout en se divertissant.

Le texte de la politique est facilement accessible dans l'intranet du Ministère.

ANNEXE 3.2

PLAN GOUVERNEMENTAL DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Comité de direction du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation reconnaît l'importance d'assurer à toute personne qu'elle recevra les services prescrits par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1). Les procédures auxquelles le Ministère se soumet à cet égard visent non seulement à respecter la vie privée des clients, mais aussi à faciliter l'exercice de leurs droits relatifs aux renseignements personnels (accès aux renseignements détenus, droit de rectification, accès aux documents dénominalisés, etc.).

Afin d'atteindre ces objectifs, et afin que le personnel du Ministère fasse sienne la préoccupation de la protection des renseignements personnels (PRP) dans l'organisation, le Ministère a d'abord poursuivi ses efforts de formation et de sensibilisation. Plus particulièrement, le Ministère a procédé à une révision de sa formule de présentation des principes de l'accès aux documents et de ceux de la protection des renseignements personnels, offerte à tous les nouveaux employés du Ministère à l'occasion des séances d'accueil auxquelles ils sont invités. Il a également conçu un outil de communication servant à vulgariser les grands principes reliés à la PRP et à l'utilisation sécuritaire des actifs informationnels et du courriel. Enfin, une formation intégrant la protection des renseignements personnels a été dispensée à l'ensemble des répondants en sécurité informatique.

L'intégration des préoccupations de la PRP et de la sécurité de l'information numérique s'est d'ailleurs concrétisée plus avant par la mise en place d'un seul et unique comité ministériel dont les travaux sont bien arrimés aux comités de gestion des directions générales. Ce comité a notamment pour mandat de définir et d'adapter, sur la base du bilan annuel, des orientations stratégiques et des priorités d'intervention. Afin de refléter cette intégration, le Ministère reverra son plan de communication à cet égard.

Également, afin d'assurer, d'une part, à la clientèle du Ministère l'accessibilité, la transmission et la consultation rapide de l'information et, d'autre part, la destruction sécuritaire des documents ayant un caractère personnel et confidentiel, les membres du comité ont décidé d'ajouter la gestion documentaire à leurs préoccupations. Un groupe de travail a déjà amorcé une réflexion sur la mise en œuvre d'une politique de gestion des documents au MAPAQ. Il établira d'abord l'état des lieux et proposera un plan d'action aux autorités.

Le Ministère a également procédé à l'adaptation de sa Politique d'utilisation des services reliés à l'Inforoute afin de prendre en compte l'ensemble des aspects de la Directive sur l'utilisation éthique du courriel, d'un collecticiel et des services d'Internet par le personnel de la fonction publique, émise par le Conseil du trésor.

Dans le prolongement de ces actions, le Ministère a élaboré le Modèle de pratique de protection des renseignements personnels. Ce cadre de référence doit faciliter la planification, le suivi et le contrôle des projets et, éventuellement, être utilisé pour l'examen des systèmes d'information déjà implantés au Ministère. Sa mise en œuvre (approbation, diffusion et application) est prévue pour 2004-2005.

ANNEXE 3.3

ÉTHIQUE

Au cours de l'année 2003-2004, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a donné suite à la volonté gouvernementale d'intégrer le raisonnement éthique et les comportements qui doivent en découler dans la gestion publique.

Tout d'abord, au chapitre de l'information et de la sensibilisation, le répondant ministériel en éthique :

- a invité un conférencier expert au Comité de direction ;
- a organisé la venue de ce même conférencier expert à la rencontre du personnel d'encadrement à l'automne ;
- a agi lui-même comme conférencier invité lors d'entretiens avec tout le personnel de la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales ;
- a participé à toutes les séances d'accueil des nouveaux employés.

Pour sa part, la Direction des ressources humaines a présenté le thème de l'éthique au nouveau personnel d'encadrement à l'occasion de la Séance de sensibilisation en gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Par ailleurs, la Direction de la planification a organisé des discussions, en comités de direction spéciaux, portant sur le projet de plan stratégique 2004-2007 en s'appuyant sur les valeurs de l'organisation.

Enfin, le répondant ministériel en éthique a participé en cours d'année, avec le cabinet et la Direction des ressources humaines, à quelques analyses de cas et a suivi sur une base régulière les rencontres du réseau des répondants gouvernementaux.

ANNEXE 3.4

MÉCANISMES POUR ASSURER LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

En 2003-2004, le Ministère n'a pas eu à effectuer de suivi des recommandations du vérificateur général (VG). Cependant, le vérificateur interne a accompagné les représentants du VG lors de la réalisation de leurs mandats au Ministère. Cette pratique s'inscrit dans le cadre de l'approche privilégiée par le Comité ministériel d'évaluation et de vérification, soit d'assurer un environnement de vérification adéquat permettant de cerner les enjeux et les problématiques, et de favoriser ultérieurement la mise en application de même que le suivi des recommandations formulées par le VG.

Par ailleurs, à la suite du rapport produit par le vérificateur général et portant sur la qualité de l'information sur la performance (Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2002-2003, tome I), le Ministère a convenu de prendre en compte les recommandations soumises dans le cadre de la révision de la Planification stratégique 2004-2007. Ces recommandations seront gérées en tenant compte également des lignes directrices gouvernementales sur la Planification stratégique produites conjointement par le ministère du Conseil exécutif et le Secrétariat du Conseil du trésor, responsables de la coordination du processus gouvernemental.

ANNEXE 3.5

SUIVI DES OBJECTIFS DES PROGRAMMES D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ ET DU PLAN D'EMBAUCHE POUR CERTAINS GROUPES CIBLES

La situation au ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation est la suivante :

Nominations pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre de personnes embauchées	47	149	108	33

Annexe 3 : Exigences législatives et gouvernementales

Nominations de membres des communautés culturelles, d'anglophones et d'autochtones pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004

	Réguliers				Occasionnels			
	CC	Angl.	Aut.	Total	CC	Angl.	Aut.	Total
Personnes embauchées	1	0	0	1	5	4	0	9
Pourcentage	2,1	0,0	0,0	2,1	3,3	2,7	0,0	6,0

	Étudiants				Stagiaires			
	CC	Angl.	Aut.	Total	CC	Angl.	Aut.	Total
Personnes embauchées	5	2	0	7	0	0	0	0
Pourcentage	4,6	1,9	0,0	6,5	0,0	0,0	0,0	0,0

L'objectif visé concernant le taux d'embauche pour ces groupes cibles est de 25 % pour l'ensemble de la fonction publique.

Situation de la représentation des membres des communautés culturelles, des anglophones et des autochtones au 31 mars 2004

Le Programme d'accès à l'égalité de la fonction publique pour les membres des communautés culturelles fixe un objectif de 9 % de représentation. Au 31 mars 2004, le MAPAQ comptait 63 personnes de ce groupe cible par rapport à un effectif régulier de 1 938 personnes, soit une proportion de 3,2 %.

	Réguliers			
	CC	Angl.	Aut.	Total
Nombre de personnes	63	13	5	81
Pourcentage	3,2	0,7	0,3	4,2

Situation de la représentation des personnes handicapées au 31 mars 2004

Le plan d'embauche gouvernemental pour les personnes handicapées fixe un objectif de 2 % de représentation. Au 31 mars 2004, le MAPAQ comptait 26 personnes handicapées par rapport à un effectif régulier de 1 938 personnes, soit une proportion de 1,34 %.

Situation de la représentation féminine dans certaines classes d'emploi pour les emplois réguliers au 31 mars 2004

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel*	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel ouvrier
Nombre de femmes	24	270	299	279	1
Pourcentage	19,8	32,5	47,7	94,6	1,8

* Y compris les ingénieurs, conseillers en gestion des ressources humaines et enseignants.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)

Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (c. A-2, section IV)

Loi sur les appellations réservées (c. A-20.02)

Loi sur l'aquaculture commerciale (L.Q., 2003, c. 23, non en vigueur)

Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (c. B-7.1)

Loi sur les cités et villes (c. C-19, articles 1a, 29.2 et 29.2.1)

Code municipal du Québec (c. C-27.1, articles 1, 10.9, 10.10 et 717)

Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 42 et 43)

Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (c. E-1)

Loi sur le financement de la pêche commerciale (c. F-1.3)

Loi sur le mérite national de la pêche et de l'aquaculture (c. M-11.2)

Loi sur le mérite national de la restauration et de l'alimentation (c. M-11.3)

Loi sur l'Ordre national du mérite agricole (c. O-7.001)

Loi sur les pêcheries et l'aquaculture commerciales (c. P-9.01*)

Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre (c. P-23.1)

Loi sur les produits alimentaires (c. P-29)

Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments (1993, c. 53, articles 7 et 8)

Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et d'autres dispositions législatives (L.Q., 2000, c. 26, articles 68 à 76)

Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)

Loi sur la protection des plantes (c. P-39.01)

Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)

Loi sur les races animales du Patrimoine agricole du Québec (c. R-0.01)

Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)

Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)

Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État (c. T-7.1)

Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)

Loi assurant la reprise des activités de Madelipêche inc. (1983, c. 6)

Charte de la Ville de Montréal (c. C-11.4, articles 58 et 60 de l'annexe I-C, décret 1308-2001 [2001] 133, G.O.2, 7587, article 26)

La Financière agricole du Québec (à partir d'avril 2001)

Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (c. A-29.1)

Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)

Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)

Loi sur le crédit forestier (c. C-78)

Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (c. C-78.1)

Loi sur La Financière agricole du Québec (c. L-0.1)

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (c. A-4.1)

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (c. P-41.1)

Raffinerie de sucre du Québec

Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)

Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec (1986, c. 60, articles 1 à 3 et 16 à 20)

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1)

Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

* Le titre de cette loi sera remplacé par « Loi sur les pêcheries commerciales et la récolte commerciale de végétaux aquatiques » lors de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aquaculture commerciale (L.Q., 2003, c. 23).

Annexe 5: Pour nous joindre

Les coordonnées du siège social du MAPAQ sont les suivantes :

200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 4X6 CANADA

Renseignements : (418) 380-2110

Joindre quelqu'un : (418) 380-2100

Ligne sans frais : 1 888 222-MAPA (6272)

ADRESSE DES DIRECTIONS RÉGIONALES

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES RÉGIONALES

Bas-Saint-Laurent (région 1)

335, rue Moreault

Rimouski (Québec) G5L 9C8

Tél. : (418) 727-3615

Téléc. : (418) 727-3967

Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord (régions 2, 9)

801, chemin du Pont-Taché Nord, bureau 1.02

Alma (Québec) G8B 5W2

Tél. : (418) 662-6486

Téléc. : (418) 668-8694

Québec (région 3)

1685, boulevard Wilfrid-Hamel, bureau RC-22

Édifice n° 2

Québec (Québec) G1N 3Y7

Tél. : (418) 643-3433

Téléc. : (418) 644-8263

Mauricie (région 4)

5195, boulevard des Forges

Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3

Tél. : (819) 371-6761

Téléc. : (819) 371-6976

Estrie (région 5)

4260, boulevard Bourque

Rock Forest (Québec) J1N 2A5

Tél. : (819) 820-3001

Téléc. : (819) 820-3942

Montréal-Laval-Lanaudière (régions 6, 13, 14)

867, boulevard l'Ange-Gardien, C. P. 3396

L'Assomption (Québec) J5W 4M9

Tél. : (450) 589-5785

Téléc. : (450) 589-7812

Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec (régions 8, 10)

180, boulevard Rideau, bureau 2.01

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9

Tél. : (819) 763-3287

Téléc. : (819) 763-3359

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (région 11)

34, boulevard Perron Ouest, C. P. 524

Caplan (Québec) G0C 1H0

Tél. : (418) 388-2282

Téléc. : (418) 388-2834

Chaudière-Appalaches (région 12)

675, route Cameron, bureau 100

Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7

Tél. : (418) 386-8121

Téléc. : (418) 386-8345

Montérégie, secteur Est (région 16)

1355, rue Gauvin, bureau 3300

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7

Tél. : (450) 778-6530

Téléc. : (450) 778-6540

Montérégie, secteur Ouest (région 16)

177, rue Saint-Joseph, bureau 201

Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

Tél. : (450) 427-2000

Téléc. : (450) 427-0407

Outaouais-Laurentides (régions 7, 15)

Secteur Laurentides

617, boulevard Curé-Labelle, bureau 100

Blainville (Québec) J7C 2J1

Tél. : (450) 971-5110

Téléc. : (450) 971-5069

Outaouais-Laurentides (régions 7, 15)

Secteur Outaouais

999, rue Dollard

Buckingham (Québec) J8L 3E6

Tél. : (819) 986-8544

Téléc. : (819) 986-9299

Centre-du-Québec (région 17)

460, boulevard Louis-Fréchette, 2^e étage

Nicolet (Québec) J3T 1Y2

Tél. : (819) 293-8501

Téléc. : (819) 293-8446

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION

Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine–Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord
1600, rue Bersimis
Chicoutimi (Québec) G7K 1H9
Tél.: (418) 698-3530
Téléc.: (418) 698-3533

Québec–Chaudière–Appalaches
2700, rue Einstein, bureau F.1.106
Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8
Tél.: (418) 643-6140
Téléc.: (418) 644-6327

Mauricie–Centre-du-Québec–Estrie
5195, boulevard des Forges, bureau 55
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Tél.: (819) 371-6844
Téléc.: (819) 371-4907

Montréal–Laval–Lanaudière
201, boulevard Crémazie Est, bureau 2.01
Montréal (Québec) H2M 1L4
Tél.: (514) 873-8101
Téléc.: (514) 873-9994

Montérégie
1355, rue Gauvin, bureau 3300
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7
Tél.: (450) 778-6517
Téléc.: (450) 778-6538

Ouataouais–Abitibi-Témiscamingue–Laurentides
999, rue Dollard
Gatineau (Québec) J8L 3E6
Tél.: (819) 986-8985
Téléc.: (819) 986-9793

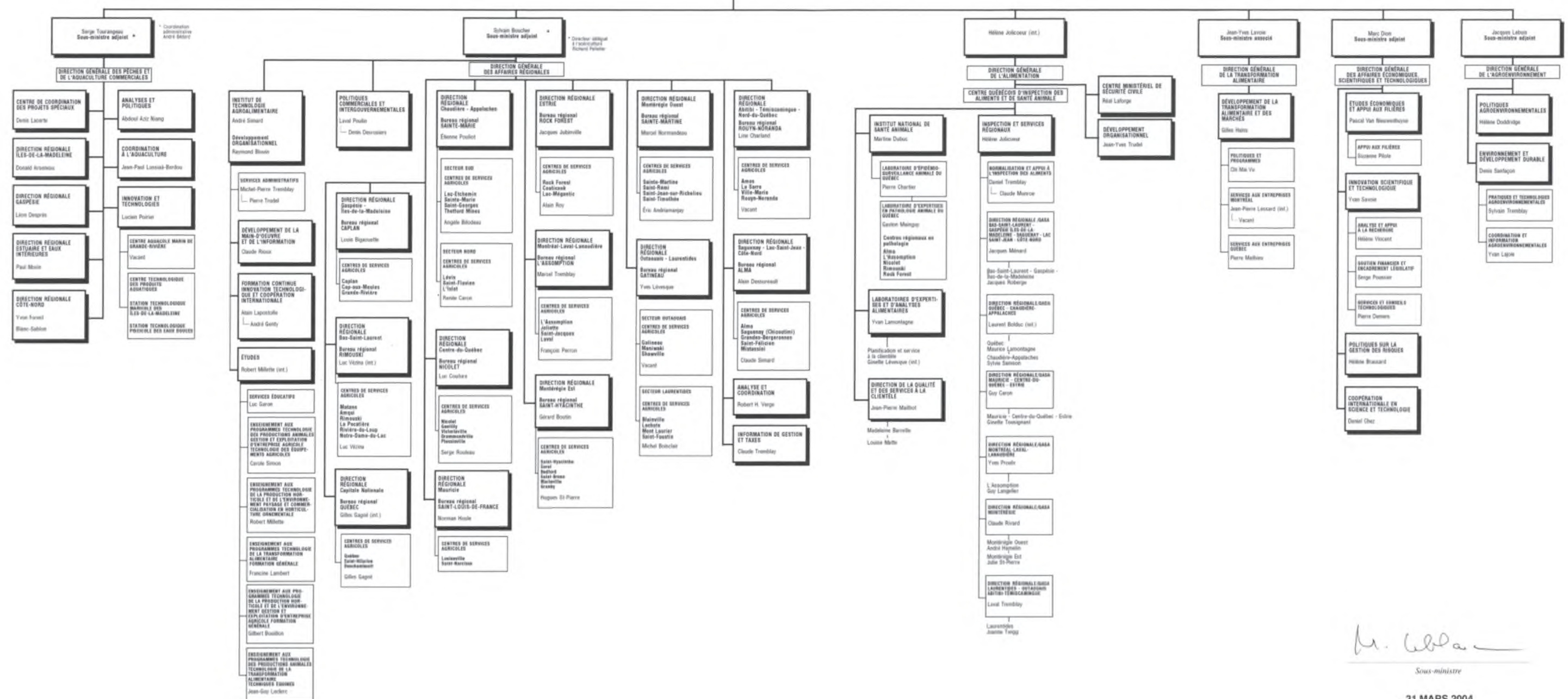
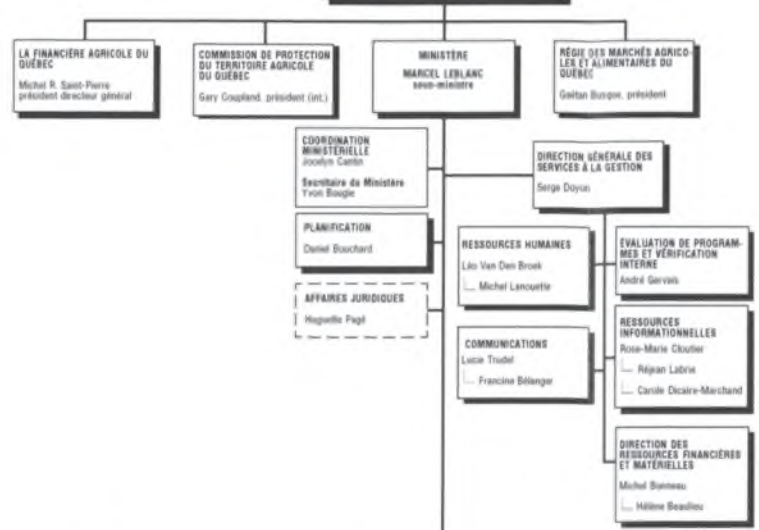
DIRECTION GÉNÉRALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES

Gaspésie
96, montée de Sandy Beach
Gaspé (Québec) G4X 2V6
Tél.: (418) 368-7631
Téléc.: (418) 360-8851

Côte-Nord
466, rue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3B1
Tél.: (418) 964-8521
Téléc.: (418) 964-8744

Îles-de-la-Madeleine
Édifice Réjean-Richard
101-125, chemin du Parc
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1B3
Tél.: (418) 986-2098
Téléc.: (418) 986-4421

Estuaire et eaux intérieures
1773, boulevard Louis-Fréchette
Nicolet (Québec) J3T 1M4
Tél.: (819) 293-5677
Téléc.: (819) 293-8519



Sous-ministre

